

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

29 MARS 2018 à 18 heures 30

PROCES VERBAL

PRESENTS : AURION Rémy, BARRY Didier, BEROUJON Angèle, BLANC Muriel, BOUCAUD Franck, BRAYER Daniel, BURLOT Pierre-Yves, CHARRIN Olivier, CHEVALIER Armelle, de CHALENDAR Yves, de LONGEVIALLE Ghislain, DUMONTET Jean-Pierre, DUTHEL Gilles, ECHALLIER Christiane, FAURITE Daniel, FOURNET Jacqueline, GAIDON Alain, GLANDIER Martine, GREVOZ Georges, GROS Yves, GUIDOUM Kamel, HYVERNAT Agnès, JACQUEMET Marie-Camille, LIEVRE Maurice, LONCHANBON Valérie, LUTZ Sophie, MEAUDRE Janine, MOULIN Didier, ORIOL Florian, PARLIER Frédérique, PERRIN Nicole, PERRUT Bernard, PHILIBERT Raymond, PORTIER Alexandre, RAVIER Thomas, REBAUD Catherine, REGODIAT Christian, REVERCHON Jean-Pierre, REYNAUD Pascale, ROCHE Petrus, ROMANET CHANCRIN Michel, RONZIERE Pascal, SEIVE Capucine, SOULIER Christine,

ABSENTS EXCUSES : ALLAIN MONNIER Ghyslaine (pouvoir à Jean-Pierre REVERCHON), BAUDU-LAMARQUE Stylitt, BERTHOUX Béatrice (pouvoir à Gilles DUTHEL), BRAILLON Jean-Claude (pouvoir à Valérie LONCHANBON), DECEUR Patrice (pouvoir à Raymond PHILIBERT), GAUTHIER Andrée, LAFORET Edith (pouvoir à Daniel BRAYER), LEBAIL Danielle, LIEVRE Daniel, LONGEFAY Fabrice, MANDON Olivier (pouvoir à Thomas RAVIER), PRIVAT Sylvie (pouvoir à Catherine REBAUD), THIEN Michel (pouvoir à Daniel FAURITE)

Assistaient : Pierre-Henri CHAPT/DGS

Jean-Yves NENERT/Directeur administration générale
Oriane BRIAND/Directrice service finances
Karine DEBEAUNE/Directrice de cabinet du Président
M. BLANQUIN/Trésorier municipal

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques, observations par rapport au compte rendu du dernier conseil communautaire.

En l'absence de remarques, d'observations le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur de CHALENDAR est désigné en tant que secrétaire de séance.

Monsieur le Président salue la présence de Monsieur Blanquin, comptable public de la collectivité.

- I - ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Rapport sur la situation 2017 en matière de développement durable

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

Ce rapport est présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget.

Le décret n°2017-687 du 17 juin 2011 en précise la structure : le rapport prend en compte les cinq finalités du développement durable.

Il comporte deux parties :

- l'une relative au bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- l'autre relative au bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

En ce qui concerne le volet des politiques publiques conduites par l'agglomération, Monsieur le Président souhaite faire ressortir quelques points particuliers.

Concernant les transports collectifs, en 2017, il y a eu, 3,018 millions de voyages, 842 800 kms effectués sur le réseau Libellule et l'introduction du système de la billettique. Toujours sur le thème des déplacements, une étude est en cours pour la réalisation d'une aire de covoiturage au droit du péage autoroutier de Limas.

Le PCAET de l'agglomération et son programme d'actions devraient être finalisés pour la fin de l'année 2018.

Les actions de la politique de la ville ont pour vocation, en lien avec l'Etat, de favoriser la cohésion sociale.

Le secteur de la petite enfance participe à l'aide au retour à l'emploi pour les personnes ayant besoin d'un mode de garde et accueil des enfants en situation de handicap.

En matière de gestion des déchets, il a été constaté en 2017 une baisse générale des tonnages collectés sur l'ensemble des déchets. Des actions d'information et de sensibilisation ont été menées au cours de l'année.

En ce qui concerne les secteurs de l'eau et de l'assainissement, la qualité de l'eau est une priorité majeure. D'importants investissements dans ces domaines sont prévus avec la modernisation de l'usine de potabilisation et l'installation d'un réseau de piézomètres afin de suivre la qualité des eaux souterraines.

L'agglomération mène des actions également sur la formation des agents, dans le domaine de la commande publique avec l'insertion de clauses sociales et environnementales dans les appels d'offres et dans la gestion du patrimoine avec une démarche de recherche d'économies d'énergie. Pour finir, Monsieur le Président cite l'ensemble des élus qui dans le cadre de leur délégation œuvrent pour le développement durable.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire prend acte, sur la base du rapport annexé à la présente délibération, de la situation 2017 de la collectivité en matière de développement durable.

1.2. Désignation d'un représentant titulaire de la CAVBS auprès de l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs

Il est rappelé que la CAVBS est membre de l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs

Par délibération du 24 avril 2014, le conseil communautaire a élu Monsieur DUMONTET en tant que représentant titulaire de la CAVBS auprès de l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs

Monsieur DUMONTET souhaitant démissionner de son mandat de représentant auprès de cet établissement public, il y a lieu de procéder à son remplacement en désignant un représentant titulaire de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône auprès de l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur GAIDON

Il demande s'il y a d'autres candidatures.

En l'absence d'autres candidatures, il est procédé à la désignation de Monsieur GAIDON

En application de l'article L 2121.21 du code général des collectivités territoriales applicable aux établissements publics de coopération intercommunale par l'article L 5211.1, ces désignations peuvent se faire, si le conseil communautaire le décide à l'unanimité, par un vote à main levée.

Monsieur le Président demande au conseil communautaire s'il opte pour le vote à main levée.

Après accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121.21 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire décide à l'unanimité de désigner Monsieur GAIDON, en tant que représentant titulaire de la CAVBS auprès de l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs en remplacement de Monsieur DUMONTET, démissionnaire.

1.3. Décisions du Président et du Bureau prises en application de l'article L 5211.10 du CGCT

1 - Décisions du Président

- Marchés publics
 - Le 14 février 2018
Marché subséquent n° 1 portant sur l'assistance dans la définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de PLH et ce conformément à l'article L. 153-11 du code de l'urbanisme attribué au groupement URBA 2P / URBICAND / SOBERCO ENVIRONNEMENT / CHAMBRE D'AGRICULTURE / GEODICE / ALP'GEORISQUE domicilié à Cogny (69) pour un montant de 24 700,00 euros hors taxes.
 - Le 19 février 2018
Marché de mission de coordination sécurité et protection de la santé pour les travaux de requalification de l'unité de traitement et la construction d'un bassin d'orage à la STEP de Villefranche-sur-Saône attribué au cabinet PMM domicilié à Vaulx-en-Velin (69) pour un montant de 32 970,00 euros hors taxes.
 - Le 19 février 2018
Marché de mission de contrôleur technique pour les travaux de requalification de l'unité de traitement et la construction d'un bassin d'orage à la STEP de Villefranche-sur-Saône attribué au groupement BUREAU VERITAS CONSTRUCTION / BUREAU VERITAS EXPLOITATION domicilié à Villeurbanne (69) pour un montant de 66 230 euros hors taxes.
 - Le 19 février 2018
Marché de mission de repérage d'amiante et diagnostic déchets avant démolition portant sur les travaux de requalification de centre aquatique « Le Nautile » attribué à

la société SIGMA EXPERTISE domiciliée à Saint Priest (69) pour un montant de 9 050,00 euros hors taxes.

- Le 7 mars 2018
L'avenant n° 1 au marché d'aménagement de la voie intérieure de la ZI Nord ayant pour objet l'intégration des travaux supplémentaires concernant la mise à nue du quai et la démolition d'une cuve de 30 m3 pour un montant total de 14 830,00 euros hors taxes.
- Le 7 mars 2018
Avenant n° 3 au marché de services de télécommunications (lot n° 3 : Service d'accès à internet SDSL) ayant pour objet l'augmentation du montant maximum du marché de 2 247,00 euros hors taxes.
- Le 7 mars 2018
Marché de mission de contrôleur technique pour les travaux de réhabilitation du centre aquatique « Le Nautille » attribué au cabinet BUREAU VERITAS CONSTRUCTION domicilié à Dardilly (69) pour un montant de 16 110,00 euros hors taxes.
- Le 8 mars 2018
Marché de mission de coordination sécurité et protection de la santé pour les travaux de réhabilitation du centre aquatique « Le Nautille » attribué au cabinet DE VIRIS Conseil domicilié à Marcy l'Etoile (69) pour un montant de 5 939,00 euros hors taxes.
- Le 8 mars 2018
Marché de prélèvements et d'analyses d'eau et de boues sur trois stations d'épuration de la CAVBS attribué au bureau de contrôle SOCOTEC domicilié à Lyon (69) pour un montant de 44 390,00 euros hors taxes.
- Le 12 mars 2018
Marché d'étude de faisabilité portant sur la réalisation d'une Zone d'Activité Economique à Jassans-Riottier attribué au cabinet SAFEGE – SUEZ Consulting domicilié à Lyon (69) pour un montant 7 290,00 euros hors taxes
- Urbanisme
 - Le 12 mars 2018
Exercice du droit de préemption urbain délégué à la commune de Villefranche-sur-Saône à l'occasion de l'aliénation de l'immeuble cadastré section AT n° 261, situé n° 444, 480, 504, 520, 526 boulevard Pierre Pasquier, 745 rue Ampère 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE.

2 – Délibérations du Bureau

- Le 19 mars 2018
AFFAIRES ECONOMIQUES : Autorisation donnée au Président de signer la convention d'occupation précaire pour un bureau à CREACITE avec la Société CODALYS.
- Le 19 mars 2018
AFFAIRES ECONOMIQUES Auto risation donnée au Président de signer la convention d'occupation précaire pour un espace à CREACITE avec la Société TAF.

- Le 19 mars 2018
AFFAIRES ECONOMIQUES Autorisation donnée au Président de signer la convention d'occupation précaire pour un bureau à CREACITE avec la Société CODALYS
- Le 19 mars 2018
AFFAIRES ECONOMIQUES Autorisation donnée au Président de signer la convention d'occupation précaire pour un bureau à CREACITE avec la Société KPA6T
- Le 19 mars 2018
POLITIQUE DE LA VILLE : Autorisation de verser des subventions à des associations dans le cadre du Fonds de Développement Local (FDL)

Le conseil communautaire prend acte de ces décisions.

- II - FINANCES

En préambule de la présentation des comptes administratifs 2017, Monsieur le Président demande au conseil de procéder à la désignation d'un Président.

Il propose Monsieur Duthel.

Le conseil communautaire adopte cette proposition à l'unanimité.

Monsieur le Président cède donc la parole à Monsieur Duthel.

Monsieur Duthel présente l'ensemble des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes sur la base d'un diaporama joint au présent compte rendu.

2.1.1. Arrêt du Compte Administratif 2017 – budget principal

Le compte administratif du **budget principal 2017** se conclut sur les bases suivantes :

Section de fonctionnement		
- Recettes, y compris reprise excédent antérieur :		55 118 896,19 €
- Dépenses :		44 713 801,13 €
Solde de la section de fonctionnement :	+	10 405 095,06 €
Section d'investissement		
- Recettes (y compris résultat reporté) :		6 671 097,45 €
- Dépenses :		6 634 618,50 €
Solde de la section d'investissement :	+	36 478,45 €
- Reports de recettes :		235 483,40 €
- Reports de dépenses :		3 512 101,30 €
Solde des reports :	-	3 276 617,90 €
Résultat d'investissement y compris reports :	-	3 240 138,95 €
- Résultat de clôture 2017 :	+	7 164 956,11 €

Le détail des sections de fonctionnement et d'investissement est le suivant :

FONCTIONNEMENT

Recettes totales de fonctionnement : 55 118 896,19 €

Recettes réelles de fonctionnement : 47 004 076,99 € (-2,9 % par rapport à 2016)

Chapitre	CA 2016	Budgété 2017	CA 2017	Evolution CA 2017/CA 2016	variation 2016/2017 en euros
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	632 801,69	539 140	677 336,76	7,0%	44 535
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VE	5 006 481,34	5 482 423	5 721 559,19	14,3%	715 078
73 IMPOTS ET TAXES	30 778 653,51	29 051 554	29 260 150,51	-4,9%	-1 518 503
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATI	11 648 228,35	9 551 185	10 475 292,05	-10,1%	-1 172 936
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	74 853,19	46 000	57 353,85	-23,4%	-17 499
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS*	243 225,69	568 924	812 384,33	234,0%	569 159
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		100 000			0
Total recettes réelles de Fonctionnement	48 384 243,77	45 339 226	47 004 076,69	-2,9%	-1 380 167

042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENT	410 770,63	540 000	413 105,92
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	6 586 329,52	7 701 713,58	7 701 713,58

Total Recettes de Fonctionnement	55 381 343,92	53 580 939,58	55 118 896,19
----------------------------------	---------------	---------------	---------------

Dépenses totales de fonctionnement : 44 713 801,13 €

Dépenses réelles de fonctionnement : 42 055 869,71 € (-4.5%)

Chapitre	CA 2016	Budgété 2017	CA 2017	Evolution CA 2017/CA 2016 en %	variation 2016/2017 en euros
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 061 133,78	6 108 444	5 612 535,96	-7,4%	-448 598
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMI	13 313 405,30	13 703 363	13 551 503,84	1,8%	238 099
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	15 348 585,98	14 014 336	13 979 865,76	-8,9%	-1 368 720
022 DEPENSES IMPREVUES		78 205,68			0,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 806 735,10	8 783 873	8 538 281,73	-3,0%	-268 453
66 CHARGES FINANCIERES	290 059,38	267 200	244 546,07	-15,7%	-45 513
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	144 872,85	34 231	29 136,35	-79,9%	-115 737
68 PROVISIONS	90 000,00	100 000	100 000,00	11,1%	10 000
Total dépenses réelles de Fonctionnement	44 054 792,39	43 089 652,68	42 055 869,71	-4,5%	-1 998 923

023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		7 891 286,90	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 536 478,14	2 600 000	2 657 931,42
Total dépenses D'ordre de Fonctionnement	2 536 478,14	10 491 286,90	2 657 931,42

Total Dépenses de fonctionnement	46 591 270,53	53 580 939,58	44 713 801,13
----------------------------------	----------------------	---------------	---------------

INVESTISSEMENT

Recettes totales d'investissement : 6 671 097,45 €

Recettes réelles d'investissement : 539 709,15 €

Chapitre	BP 2017	Budgété 2017 (BP+reports 2016+ DM)	CA 2017	tx de réalisatio n 2017	reports 2017	total y c reports	tx de réalisa- tion y c reports
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISAT	560 000,00	573 000,00		0,0%		0,00	0,0%
10222 F.C.T.V.A.	1 100 000,00	1 350 066,26	351 522,49	26,0%	99 422	450 944,49	33,4%
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	355 548,00	404 622,00	157 984,45	39,0%	136 061,40	294 045,85	72,7%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	5 223 180,00	5 223 180,00	0,00	0,0%	0	0,00	0,0%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	30 202,21		0	30 202,21	
26 PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A	0,00	0,00	0,00		0	0,00	
Total recettes réelles d'investissement (hors résultats)	7 238 728,00	7 550 868,26	539 709,15	7,1%	235 483,40	775 192,55	10,3%

021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONN	7 689 345,90	7 891 286,90	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENT	2 600 000,00	2 600 000,00	2 657 931,42	102,2%	0,00	2 657 931,42	102,2%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	80 000,00	85 000,00	5 385,67	6,3%	0,00	5 385,67	6,3%
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPIT	1 166 798,49	1 166 798,49	1 166 798,49	100,0%	0,00	1 166 798,49	100,0%
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	2 273 684,20	2 301 272,72	2 301 272,72	100,0%	0,00	2 301 272,72	100,0%

Total Investissement	21 048 556,59	21 595 226,37	6 671 097,45	30,9%	235 483,40	6 906 580,85	32,0%
----------------------	---------------	---------------	--------------	-------	------------	--------------	-------

Dépenses d'investissement : 10 146 719,80 € (y. c. reports)

Dépenses réelles d'investissement : 9 728 228,21 € (y c. reports)

Chapitre	BP 2017	Budgété 2017 (BP+reports 2016+ DM)	CA 2017	tx de réalisatio n 2017	reports 2017	total y c reports	tx de réalisa tion y c reports
020 DEPENSES IMPREVUES	300 000,00	327 150,52					
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 459 458,00	1 640 258,00	1 356 876,00	82,7%	276 000,00	1 632 876,00	99,5%
23 IMMOBILISATION EN COURS	2 336 804,90	2 336 804,90	0,00	0,0%		0,00	0,0%
TOTAL DES OPERATIONS d'EQUIPEMENT	6 522 631,00	9 796 832,95	3 241 708,39	33,1%	3 236 101,30	6 477 809,69	66,1%
Total des dépenses d'équipement	10 618 893,90	14 101 046,37	4 598 584,39	32,6%	3 512 101,30	8 110 685,69	57,5%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	6 369 180,00	6 369 180,00	1 117 542,52	17,5%	0,00	1 117 542,52	17,5%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	500 000,00	500 000,00	100,0%	0,00	500 000,00	100,0%
26 PARTICIPATIONS							
Total des dépenses financières	6 369 180,00	6 869 180,00	1 617 542,52	23,5%	0,00	1 617 542,52	23,5%
Total des Dépenses réelles	16 988 073,90	20 970 226,37	6 216 126,91	29,6%	3 512 101,30	9 728 228,21	46,4%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENT	540 000,00	540 000,00	413 105,92	76,5%	0,00	413 105,92	76,5%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	80 000,00	85 000,00	5 385,67	6,3%	0,00	5 385,67	6,3%
Total Investissement	17 608 073,90	21 595 226,37	6 634 618,50	30,7%	3 512 101,30	10 146 719,80	47,0%

*Reports (ou « restes à réaliser ») : dépenses / recettes ayant fait l'objet d'engagement (commande, notification de subvention), mais dont le paiement ou l'encaissement n'est pas intervenu sur l'exercice.

Epargne (recettes hors produits des cessions – dépenses réelles) : 4 771 592,40 €

	CA 2016	BP 2017	Budgété 2017	CA 2017	Tx de réalisa on 2017/ Budget	variation CA 2017/Budgét é 2017
Total dépenses réelles de Fonctionnement	44 054 792,39	42 854 437,00	43 089 652,68	42 055 869,71	97,6%	-1 033 783
Total recettes réelles de Fonctionnement	48 380 699,79	44 980 508,00	45 339 226	46 827 462,11	103,3%	1 488 236
Epargne brute	4 325 907,40	2 126 071,00	2 249 573,32	4 771 592,40		

Besoin de financement et résultat de clôture :

	CA 2016	CA 2017
besoin de financement de la section d'investissement	-4 072 467,54	-5 676 417,76
Epargne de l'exercice	4 325 907,40	4 771 592,40
Produits des cessions	3 543,98	176 614,58
Besoin de financement de l'exercice	256 983,84	-728 211
Résultats cumulés antérieurs	10 806 773,75	11 169 784,79
Résultat de l'exercice avant couverture des reports	11 063 757,59	10 441 574,01
solde des reports de l'exercice n	-3 440 482,69	-3 276 617,90
Résultat de clôture	7 623 274,90	7 164 956,11

NB : le besoin de financement de l'exercice traduit le solde des dépenses et recettes réalisées sur l'exercice, hors reprise des résultats antérieurs et crédits reportés. Il traduit la consommation du fonds de roulement sur l'exercice n. Il est augmenté des résultats antérieurs cumulés pour obtenir le résultat avant couverture des reports de crédits de l'exercice considéré. Le résultat de clôture intervient après couverture du solde des reports, qui seront inclus dans les opérations de l'exercice n+1.

Pour mémo, par décision modificative intervenue le 22 juin 2017, les résultats cumulés antérieurs de 2017 ont été augmentés de la reprise du résultat du SMTR (78 438,68 €) et du SIVU de la Vallée de l'ombre (27 558,52 €).

Dette et capacité de désendettement :

	CA 2016	CA 2017
Encours de la dette en fin d'année	12 218 990	11 167 373
Capacité de désendettement en années	2,8	2,3

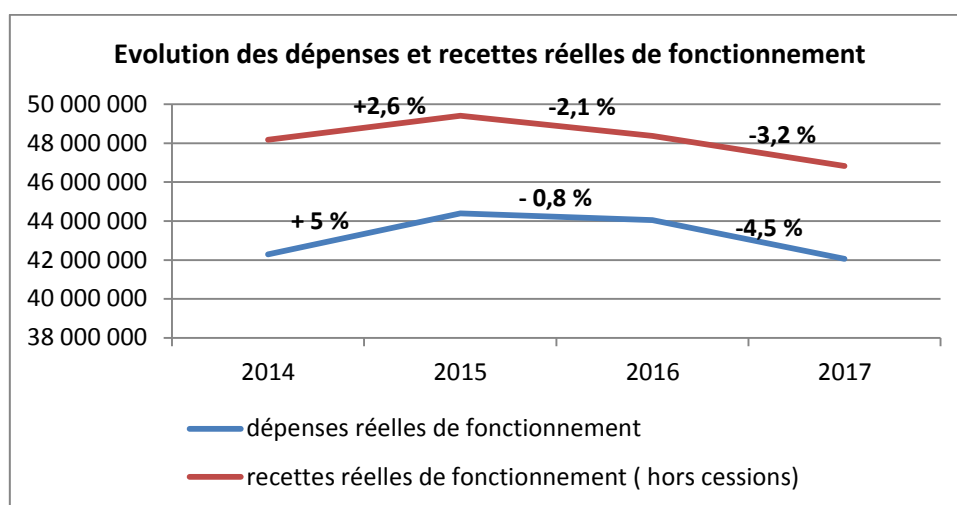
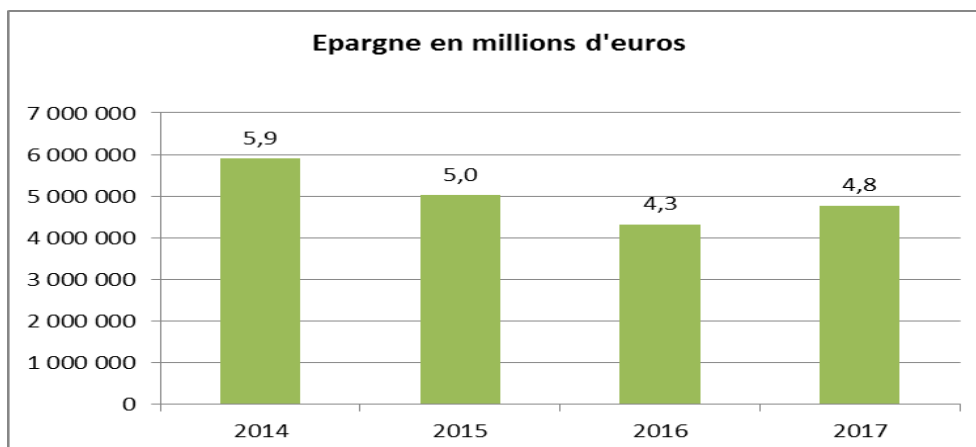
Principales tendances du compte administratif 2017

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 42 055 869,71 €, et enregistrent une baisse de 4.5 % par rapport au compte administratif 2016.

Les recettes réelles (hors produits des cessions) s'élèvent à 46 827 462,11 € et diminuent de 3,2 % par rapport à 2016.

Avec une réduction des dépenses plus importante que celle des recettes, l'épargne brute (égale à la différence entre recettes et dépenses réelles de fonctionnement hors produits des cessions) s'établit à 4 771 592,40 €, et enregistre une amélioration par rapport à 2016 (+ 445 685 €).

Ainsi, après une baisse continue depuis 2014, l'épargne se redresse en 2017.



Cette tendance traduit une réduction des recettes de fonctionnement moins forte qu'initialement attendue, ce pour partie sous l'effet d'éléments exceptionnels.

Les recettes de fonctionnement sont en effet supérieures à la prévision. Elles présentent un taux de réalisation de 103,3 % (100,2 % en 2016), soit + 1,488 M d'€ par rapport à la prévision, avec :

- des dotations de l'Etat supérieures à la prévision (+ 741 000 €), suite à une revalorisation de la valeur de point appliquée pour le calcul de la DGF des communautés d'agglomération en 2017 ainsi qu'une surestimation de la baisse associée au changement de périmètre.

Il est à noter que la DGF de l'agglomération enregistre cependant une réduction de -11,7 % par rapport à 2016 (-1 063 000 €).

- des rôles supplémentaires conséquents (404 000 €) suite aux travaux d'optimisation fiscale engagés depuis quelques années (CFE)
- différentes recettes ponctuelles, notamment :

•Solde de subvention de fonctionnement en provenance du Département (197 795 €), au titre de la petite enfance (solde sur contrat départemental)

•Refacturation de frais de fonctionnement suite au portage de compétences pour la commune de Liergues, dans l'attente de reprise par la CCBPD (52 K€), non prévu au budget.

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice sont quant à elles inférieures à la prévision, à hauteur de 1 033 783 €, notamment sur les postes suivants :

- Charges de personnel : ce poste enregistre un taux de réalisation de 98,9 % (99,5% en 2016), l'agglomération ayant notamment supprimé 4 postes en cours d'année. Il progresse de 1.8 % par rapport à 2016 (sortie des P'tits Bouchons).
- Autres charges de gestion courante : le taux de réalisation s'élève à 97,2 %, (96,4% en 2016) : différentes subventions n'ont pas été versées suite à des décalages des actions envisagées par certains partenaires.
- Les charges à caractère général : ce poste de dépense, bien que présentant un taux de réalisation de 91,9 % (contre 86,6 % en 2016), laisse un solde non réalisé de 495 K€.

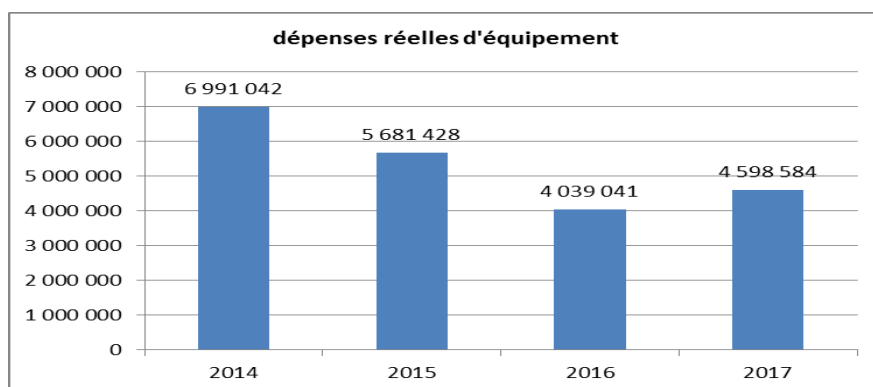
Il convient également de noter que la mise en place d'AC d'investissement a permis également de contenir les dépenses de fonctionnement de l'agglomération, à hauteur de 221 400 €.

L'investissement :

Les dépenses réelles d'équipement s'établissent à 4 598 584,39 € (4 039 041,20 € en 2016), auxquels s'ajoutent les reports (3 512 101,30 €).

Elles comprennent les subventions et participations versées (1 356 876 €), ainsi que les opérations d'investissement (3 241 708,39 €). Le taux de réalisation des opérations progresse en 2017 : les dépenses ont été réalisées à hauteur de 33,1 %, et 66,1 % compte tenu des reports (respectivement 31,25 % et 62,4 % en 2016).

Le volume des dépenses réelles d'équipement est orienté à la hausse par rapport à 2016 :



Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 539 709,15 €, auxquelles s'ajoutent les reports (235 483,40 €), soit un total de 775 192,55 €. Elles présentent ainsi un taux de réalisation de 33 % (hors crédits ouverts pour la gestion de la dette revolving). Comme prévu au budget, il n'a pas été fait recours à l'emprunt.

Ainsi, le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à 5,500 M d'€. Il est couvert en grande partie par l'épargne de l'exercice (4,771 M d'€) :

Les opérations de l'exercice se traduisent en effet par un besoin de financement de 0,728 M d'€.

Compte tenu des reports et du résultat de l'exercice passé, l'exercice se conclut avec un résultat de clôture positif de 7 164 956,11 € (7 623 274,90 € en 2016).

L'encours de la dette du budget principal s'oriente à la baisse, avec 11 167 373 € fin 2017 (12 218 990 € fin 2016).

L'amélioration de l'épargne associée à une réduction de l'encours de la dette se traduit par une légère amélioration de la capacité de désendettement (nombre d'année d'épargne nécessaire au remboursement de la dette), avec 2,34 ans en 2017 contre 2,82 ans en 2016.

I - La section de fonctionnement

1 - Les recettes totales de fonctionnement : 55 118 896,19 €

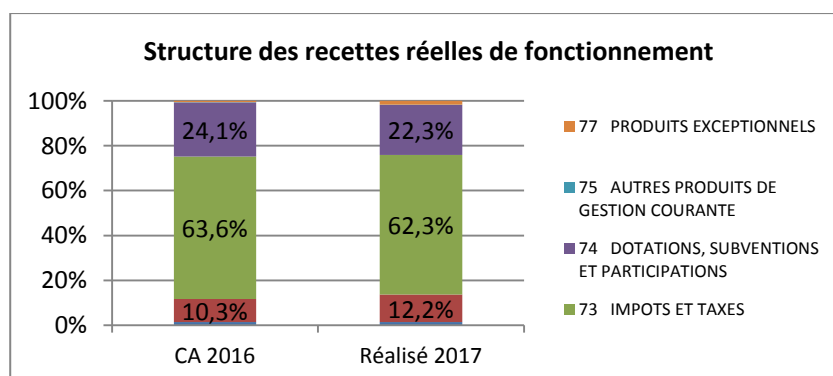
Les recettes réelles : 47 004 076, 69 €

Les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 2.9 % (-1 380 167,08 €). L'ensemble des postes enregistrent une diminution, à l'exception des atténuations de charges, des produits des services et des produits exceptionnels.

Chapitre	CA 2016	Budgété 2017	CA 2017	Tx de réalisation 2017/ Budget	variation CA /Bp 2017	Evolution CA 2017/CA 2016	variation 2016/2017 en euros
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	632 801,69	539 140	677 336,76	125,6%	138 197	7,0%	44 535
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VE	5 006 481,34	5 482 423	5 721 559,19	104,4%	239 136	14,3%	715 078
73 IMPOTS ET TAXES	30 778 653,51	29 051 554	29 260 150,51	100,7%	208 597	-4,9%	-1 518 503
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATI	11 648 228,35	9 551 185	10 475 292,05	109,7%	924 107	-10,1%	-1 172 936
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	74 853,19	46 000	57 353,85	124,7%	11 354	-23,4%	-17 499
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS*	243 225,69	568 924	812 384,33	142,8%	243 460	234,0%	569 159
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		100 000			-100 000		0
Total recettes réelles de Fonctionnement	48 384 243,77	45 339 226	47 004 076,69	103,7%	1 664 851	-2,9%	-1 380 167

*Dont produits des cessions

Aussi, la structure des recettes réelles de fonctionnement évolue entre 2016 et 2017, avec une réduction du poids relatif des dotations et de la fiscalité, au profit des produits des services :



Le détail des chapitres de recettes est le suivant :

Chapitre 013 : atténuations de charges : 677 336,76 € (+ 7 % par rapport à 2016)

Ce chapitre enregistre les remboursements perçus sur les rémunérations du personnel, principalement en provenance de l'assurance du personnel.

Il est rappelé que l'Agglomération a assuré la gestion de la structure des petits bouchons sur le premier trimestre 2017. Les charges de personnel afférentes à cette période ont fait l'objet d'un remboursement par la CCBPD pour un total de 99 744 €, expliquant la progression, ponctuelle et exceptionnelle, de ce poste de recette.

Chapitre 70 : produits des services et du domaine et ventes diverses : 5 721 559,19 €, + 14,3 % par rapport à 2016 (+ 715 078 €)

Ce poste comprend les recettes relatives aux services publics : conservatoire, musées, structures petite enfance, cimetière, et le remboursement de personnel des budgets annexes notamment.

La progression enregistrée entre 2016 et 2017 est principalement liée à l'augmentation des remboursements de frais de personnel des budgets annexes au budget principal :

Remboursements de frais de personnel des budgets annexes : 1 166 852 € (+ 546 730,43 € par rapport à 2016) (+ 88 %).

La collectivité a réexaminé la ventilation des personnels entre le budget principal et les budgets annexes en 2017, pour apprécier de façon plus juste le coût des services rendus aux usagers. Les charges de personnel affectées aux budgets annexes ont été revalorisées, et les refacturations au budget principal de ce fait augmentées.

Secteur petite enfance : 3 844 673,94 € (+ 3,6 % par rapport à 2016, soit + 134 555 €).

Les recettes du secteur de la petite enfance représentent 67,2 % des recettes des services et du domaine.

Malgré la sortie des P'tits bouchons, qui entraîne une baisse de recettes (-110 000 € en 2017, et -276 000 € en année pleine (2018)), ce poste conserve une croissance dynamique sous l'effet de l'optimisation des taux de fréquentation et de la revalorisation des tarifs de prestations uniques de la CAF.

Ce poste enregistre une réalisation supérieure à la prévision à hauteur de 60,6 K€.

Autres services : 710 033,25 € (+ 5 %, soit + 33 792,03 € par rapport à 2016)

On enregistre notamment :

- une hausse des concessions et recettes funéraires (4.1 %)
- des participations de l'ANRU aux postes de chargés de projet et d'habitat (93 125 €), non prévues au budget

A l'inverse, la suppression de redevance spéciale des ordures ménagères en 2017, entraîne une baisse de recettes, qui se poursuivra en 2018 (perception du dernier trimestre 2016 sur 2017).

Chapitre 73 : Impôts et taxes : 29 260 150,51 € (-4.9 % par rapport à 2016, -1 518 503 €)

Ce poste de recette évolue comme suit :

Nature	CA 2016	Budgété 2017 (BP + DM)	CA 2017	tx de réalisation / Budget	Variation CA 2017/ Budget 2017	variation 2016-2017 en %	variation 2016-2017 en euros
73111 TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	15 915 370	15 009 000	14 805 313	98,64	-203 687,00	-7,0%	-1 110 057
73112 COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	6 456 988	6 209 000	6 023 408	97,01	-185 592,00	-6,7%	-433 580
73113 TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	1 219 352	1 203 000	1 406 716	116,93	203 716,00	15,4%	187 364
73114 IMPOSITION FORFAIT. SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU	383 475	347 000	355 945	102,58	8 945,00	-7,2%	-27 530
7318 AUTRES IMPOTS LOCAUX (ROLES SUPPLEMENTAIRES)	149 518	0	404 221		404 221,00	170,3%	254 703
7321 FISCALITE REVERSEE ENTRE COLLECTIVITES (AC)	33 345	28 374	0		-28 374,00	-100,0%	-33 345
73221 FNGIR	767 185	672 180	672 180				-95 005
7331 TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMI	5 699 150	5 433 000	5 418 997	99,74	-14 003,00	-4,9%	-280 153
7362 TAXES DE SEJOUR	154 270,51	150 000,00	173 370,51	115,58	23 370,51	12,4%	19 100
Total Chapitre IMPOTS ET TAXES	30 778 653,51	29 051 554,00	29 260 150,51	100,72	208 596,51	-4,9%	-1 518 503

L'évolution des recettes entre 2016 et 2017 traduit les sorties de Saint Georges et Portes des Pierres Dorées. Les recettes fiscales de ces deux communes représentaient un total de 2 454 797 € en 2016.

A périmètre constant, la fiscalité sur le territoire a progressé de + 2.6 % entre 2016 et 2017 (+ 698 716 €), hors rôles supplémentaires.

Les rôles supplémentaires perçus cette année sont importants. Ils s'établissent à 404 221 € (+ 254 703 € par rapport à 2016), sous l'effet des travaux d'optimisation de la CFE conduits ces dernières années.

Chapitre 74 : Dotations et participations : 10 475 292,05 € (-10.1 % par rapport à 2016)

Ce chapitre comprend les dotations de l'Etat, les compensations de fiscalité ainsi que les différentes subventions et participations reçues par les partenaires.

Dotations de l'Etat : 8 051 726 € (-11,7 % par rapport à 2016, -1 063 499 €)

	CA 2016	Budgété 2017	CA 2017	tx de réalisation/ BP 2017	variation CA 2017/Budget 2017	variation 2016-2017 en %	variation 2016-2017
DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	1 471 725	660 000	897 436	135,98	237 436	-39,0%	-574 289
DOTATION DE COMPENSAT. GROUP. DE COMMU	7 643 497	6 650 000	7 154 287	107,58	504 287	-6,4%	-489 210
TOTAL	9 115 222	7 310 000	8 051 723	110%	741 723	-11,7%	-1 063 499

Les dotations 2017 se sont révélées plus favorables que la prévision, compte tenu à la fois de la revalorisation de la valeur de point appliquée par l'Etat, pour le calcul des dotations des intercommunalités, avant contribution à la réduction des déficits publics, ainsi que d'une sous-estimation de la DGF suite aux sorties des communes de Liergues et Saint Georges.

Elles enregistrent néanmoins une forte diminution, avec une réduction de 1 063 499 € entre 2016 et 2017 (-11,7 %).

Compensations de fiscalité : 966 654 € (+ 2.6 % par rapport à 2016, soit + 24 544 €).

Ces compensations enregistrent une légère progression par rapport à 2016 et sont également légèrement supérieures à la prévision 2017.

	CA 2016	Budgété 2017	CA 2017	tx de réalisation/ BP 2017	variation CA 2017/Budget 2017	variation 2016-2017 en %	variation 2016-2017
DOTAT. DE COMPENS. DE LA REFORME DE LA TAXE	557 045	511 692	532 975	104,16	21 283	-4,3%	-24 070
DOTAT. UNIQUE DES COMPENS. SPECIFIQUES A T	81 160	81 000	23 681	29,24	-57 319	-70,8%	-57 479
ETAT - COMPENS. DE LA CONTRIB. ECO. TERR. (CV)	1 958	1 958	1 012	51,69	-946	-48,3%	-946
ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONC	4 359	4 350	3 330	76,55	-1 020	-23,6%	-1 029
ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITA	297 588	338 000	405 656	120,02	67 656	36,3%	108 068
Total	942 110	937 000	966 654	103%	66 636	2,6%	24 544

La progression concerne exclusivement les compensations de fiscalité de taxe d'habitation. La suppression de la demi-part des veuves et la fiscalisation des majorations de pension de retraites avait eu pour effet un retour à l'imposition pour les contribuables aux revenus modestes. L'Etat a décidé, en 2016, de maintenir cette exonération sous forme de compensation (perçue en n+1).

Ce dispositif a cependant vocation à s'éteindre progressivement sur 3 ans.

Autres subventions et participations : 1 399 273 € (-63.6 % par rapport à 2016, soit -125 388 €)

	CA 2016	Budgété 2017	CA 2017	Tx de réalisation 2017/ Budgété	diff Ca 2017/ Budget 2017	variation 2016-2017 en %	variation 2016-2017 en euros
Batiments sportifs (participation pour occupat	32 305,00	15 000,00	17 885,00	119%	2 885	-44,6%	-14 420
Culture	241 502,35	269 755,00	241 931,60	90%	-27 823	0,2%	429
Contrat de ville	160 378,37	49 245,00	63 329,00	129%	14 084	-60,5%	-97 049
Petite enfance	131 219,00	217 795,00	201 575,58	93%	-16 219	53,6%	70 357
Collecte et traitement des OM	867 813,84	620 000,00	761 750,94	123%	141 751	-12,2%	-106 063
DGD transport	91 442,00	92 000,00	91 442,00	99%	-558	0,0%	0
Déplacement	0,00	40 390,00	21 358,50	53%	-19 032		21 359
TOTAL	1 524 661	1 304 185	1 399 273	107%	95 088	-63,6%	-125 388

Ces subventions et participations concernent essentiellement le secteur du traitement des ordures ménagères (participations des organismes éco emballages, etc.), les subventions associées au contrat de ville et au conservatoire.

A noter le versement d'un solde de participation du Département pour le secteur petite Enfance, initialement non prévu au budget primitif, ayant permis d'améliorer l'épargne par rapport au budget initial (197 795 €).

Elles évoluent surtout sous l'effet des participations du secteur des OM, dont les versements sont souvent décalés.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 57 353,85 € (-23.5 %, soit -17 499 €)

Ce poste est constitué essentiellement des remboursements de frais divers, de l'avance de trésorerie au CCAS, des loyers, etc...

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 812 384,33 €

La progression enregistrée sur ce poste par rapport à 2016 est liée au reversement du SYTRAL, conforme à la prévision (482 731€).

Ce poste comprend également les produits des cessions. Ils s'élèvent à 176 614,58 €, avec notamment un terrain cédé dans la ZAC du Garet (170 000 €).

Il enregistre également les remboursements de frais pour la collecte et le traitement des Ordures Ménagères et les frais associés au fonctionnement des p'tits bouchons par la CCBPD, suite au portage de la compétence par l'agglomération (62.1 K€).

Les recettes d'ordre de la section de fonctionnement : 413 105,92 €

Les recettes d'ordre correspondent à des opérations strictement comptables. Elles trouvent une correspondance en dépense d'ordre d'investissement. Ces écritures correspondent à l'amortissement de subventions d'investissement et au traitement comptable des moins-values de cessions.

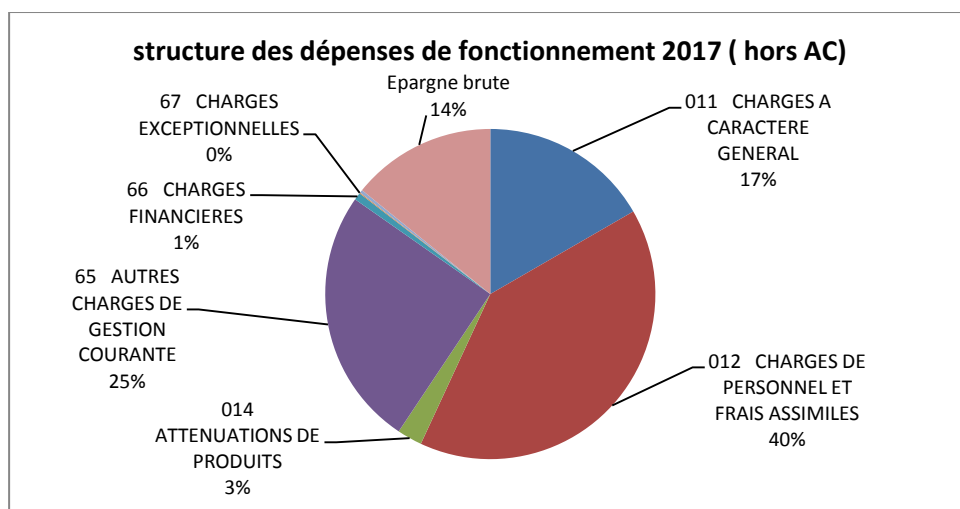
Enfin, les recettes comprennent l'**excédent de fonctionnement 2016** reporté au budget 2017 qui s'établit à 7 701 713,58 €.

2- Les dépenses de fonctionnement : 44 713 801,13 €

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 42 055 869,71 € et diminuent de 4.5 % par rapport à 2016.

Chapitre	BP 2016	Budgété 2016	CA 2016	Budgété 2017	CA 2017	Tx de réalisation 2017/Budget	variation CA/Budget 2017	Evolution CA 2017/CA 2016 en %	variation 2016/2017 en euros
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 899 695,00	7 000 670,00	6 061 133,78	6 108 444	5 612 535,96	91,9%	-495 908	-7,4%	-448 598
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMI	13 316 180,00	13 381 255,00	13 313 405,30	13 703 363	13 551 503,84	98,9%	-151 859	1,8%	238 099
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	15 359 265,00	15 369 805,00	15 348 585,98	14 014 336	13 979 865,76	99,8%	-34 470	-8,9%	-1 368 720
022 DEPENSES IMPREVUES	0,00	183 550,00		78 205,68			-78 206		0,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 820 023,00	9 131 175,00	8 806 735,10	8 783 873	8 538 281,73	97,2%	-245 591	-3,0%	-268 453
66 CHARGES FINANCIERES	363 700,00	335 700,00	290 059,38	267 200	244 546,07	91,5%	-22 654	-15,7%	-45 513
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 300,00	160 608,00	144 872,85	34 231	29 136,35	85,1%	-5 095	-79,9%	-115 737
68 PROVISIONS	90 000,00	90 000,00	90 000,00	100 000	100 000,00	100,0%	0	11,1%	10 000
Total dépenses réelles de Fonctionnement	44 866 163,00	45 652 763,00	44 054 792,39	43 089 652,68	42 055 869,71	97,6%	-1 033 783	-4,5%	-1 998 923

La part des dépenses de personnel de l'agglomération s'établit à 40 % des dépenses hors AC, contre 30 % pour la moyenne des communautés, traduisant ainsi le portage de compétences lourdes en personnel (conservatoire, compétence Petite enfance).



Le détail des différents postes de dépenses est ainsi le suivant :

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 5 612 535,96 € (- 448 598 M d'€) (-7,4 %)

Ce chapitre comprend les achats de matériels, entretien et réparations courantes, fluides, assurances, etc...

Il enregistre une réduction des dépenses sous l'effet des sorties des communes (P'tits Bouchons, Collecte des OM), mais également :

Des décalages dans la mise en œuvre des projets, notamment :

- contrat de ville : décalage d'actions : - 39 000 € par rapport à la prévision (taux de réalisation de 69 %)

- poursuite de l'accompagnement du PIG (19 500 €), mobilisation d'un prestataire extérieur pour l'observatoire de l'habitat (40 000 €)

Des baisses des dépenses par rapport à 2016 :

- Petite enfance : -8,7 % (notamment au vu des besoins d'entretien courant du patrimoine (à périmètre constant)

- Effets induits du passage en régime de droit commun de TVA (baisse de la redevance eaux pluviales (1 386 K€), correspondant à la TVA précédemment appliquées aux versements dus aux délégataires.

Chapitre 012 : charges de personnel : 13 551 503,84 € (+ 1.8 %)

Ce poste de dépense enregistre une progression modérée avec + 1.8 % entre les deux exercices (+ 238 099 €).

Sur l'exercice, on note le transfert de 10 agents de la CAVBS à la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées (structure multi accueil la Vallée des P'tits Bouchons) suite à la création de la commune nouvelle, Portes des Pierres Dorées.

4 postes supplémentaires ont été supprimés courant 2017

Compte tenu des mouvements, les effectifs de la communauté d'Agglomération sont passés de 294,74 ETP fin 2016 à 285,15 ETP au 1^{er} janvier 2018.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : 8 538 281,73 € (-3 % par rapport à 2016, - 268 453 €)

Ce poste comprend principalement les subventions aux associations, la participation ou le versement de subvention de l'agglomération aux organismes de regroupement (syndicat mixte du Beaujolais, SYTRAIVAL, syndicat mixte des rivières, syndicat mixte du Bordelan, SYTRAL...), les indemnités des élus et autres admissions en non-valeur.

Libellé	Budget Primitif 2017	Total budgété 2017 (BP plus DM)	CA 2017
SUBVENTIONS - PARTICIPATIONS DIVERS ORGANISMES	5 994 218	5 949 680	5 901 059
<i>Schéma d'organisation Touristique du beaujolais</i>	56 474	56 474	56 473
<i>SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS</i>	118 892	118 892	118 892
<i>Syndicat Mixte Geopark</i>	52 015	52 015	52 014
<i>CHAMBRE d'AGRICULTURE DEVELOPPEMENT RURAL</i>	10 340	22 780	22 680
<i>Plan beaujolais- Convention de co financement pour le plan de relance économique du vignoble Beaujolais-Réaion</i>	0	18 000	
<i>SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS - Village accueil</i>		11 102	1 102
<i>SYNDICAT MIXTE DU BORDELAN</i>	5 500	5 400	5 400
<i>Syndicat Rhodanien développement du cable</i>	3 000	1 600	
<i>Participation Landes du beaujolais</i>		4 900	2 455
<i>PARTICIPATION POLE METROPOLITAIN</i>	127 300	127 300	119 618
<i>SYNDICAT MIXTE DES RIVIERES (SMRB)</i>	78 000	78 000	71 788
<i>SYNDICAT INTERCOMMUNAL AMENAGEMENT HYDRAULIQUE</i>	47 000	47 000	50 000
<i>COMMUNE DE VILLEFRANCHE (créneaux Piscine St Exupéry pour les scolaires)</i>	24 500	24 500	22 400
<i>Commune de Jassans - Festival musiques danses et saveur du monde</i>	0	1 000	1 000
<i>SUBVENTION CC Saône Beaujolais pour multi accueil ODENAS, et CC Pierres Dorées pour les P'tits Bouchons</i>	7 265	7 265	7 264
<i>SUBVENTION BUDGET ANNEXE ECONOMIE</i>	400 000	400 000	400 000
<i>SYNDICAT TRANSPORT (SYTRAL)</i>	2 152 200	2 091 720	2 088 240
<i>SYNDICATS TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES</i>	2 911 732	2 881 732	2 881 732

Libellé	Budget 2017	Total budgété 2017 (BP plus DM)	CA 2017
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	2 413 709	2 412 709	2 238 449
<i>CIAS (AVANCE DE TRESORERIE)</i>	45 000	45 000	45 000
<i>PACT RHONE</i>	10 200	10 200	
<i>CONTRAT DE VILLE</i>	479 153	479 153	407 049
<i>Office du Tourisme</i>	256 500	256 500	256 500
<i>Les Concerts de l'Auditorium</i>	17 000	17 000	17 000
<i>Centre culturel (Festival des nouvelles voix)</i>	120 000	120 000	120 000
<i>L'AUTRE CINEMA</i>	8 500	8 500	8 500
<i>Association musicale intercommunale</i>	12 000	12 000	12 000
<i>Provision culture</i>	3 000	1 000	
<i>L'ombre des mots</i>		1 000	1 000
<i>OPUS 92 et CORDES EN CALADES</i>	21 400	21 400	
CULTURE	181 900	180 900	158 500
<i>Mission Locale CAVBS</i>	56 779	56 779	56 445
<i>Initiative Beaujolais</i>	19 000	19 000	19 000
<i>Le Transit (Loyers)</i>	8 664	8 664	8 664
<i>Salon appro</i>	10 000	10 000	10 000
<i>Aderly</i>	37 000	37 000	
ECONOMIE	131 443	131 443	94 109
<i>Récréa- LE NAUTILE</i>	519 000	519 000	518 909
<i>TCAV - Ass délégataire de tennis</i>	4 377	4 377	4 377
<i>BEAUJOLAIS RUNNERS</i>	30 000	30 000	30 000
SPORT	553 377	553 377	553 286
<i>AGIVR IME Les Grillons</i>	4 378	4 378	4 378
<i>CAT Anne Marie Bedin</i>	873	873	873
<i>AGIVR Camps en beaujolais</i>	2 599	2 599	2 598
<i>ARCAV - LE CEP</i>	53 500	53 500	53 500
<i>ARCAV - HIPPOCAMPE Accueil de jour</i>	15 000	15 000	15 000
SOCIAL	76 350	76 350	76 349
<i>Crèche La Villa Suzanne</i>	156 000	156 000	156 000
<i>Crèche L'île aux enfants</i>	302 000	302 000	302 000
<i>Crèche Les P'tits Loups</i>	119 656	119 656	119 656
PETITE ENFANCE	577 656	577 656	577 656
<i>Logement (AS des propriétaires de Belleroche)</i>	70 000	70 000	70 000
<i>Enveloppe provision</i>	32 130	32 130	
TOTAL	8 407 927	8 362 389	8 139 508

Chapitre 014 : Atténuation de produits : 13 979 865,76 € (-8,9 % par rapport à 2016)

Principale dépense de ce poste, l'attribution de compensation évolue à la baisse, sous l'effet :

- du changement de périmètre (AC des communes de St Georges et Liergues : -1 678 535 €)

- de la mise en place d'une attribution de compensation d'investissement : -221 610 €, dépenses basculées en section d'investissement, et contribuant à améliorer l'épargne d'autant, par rapport à 2016.

L'exercice 2017 a enregistré une très forte progression du FPIC, compte tenu du mouvement de fusion intervenu au niveau national, impactant les critères de prélèvement pour l'agglomération.

Le prélèvement à la charge de l'agglomération a progressé de 313 572 €, soit + 38,9 % en 2017 par rapport à 2016.

	CA 2016	BP 2017	Budgété 2017	CA 2017	tx de réalisation	Variation CA 2017/ budget 2017	évolution 2017-2016 en %	évolution 2017-2016 en euros
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	14 831 728	13 390 000	13 189 300	13 154 835	99,7	-34 465,0	-12,7%	-1 676 893
FPIC	492 364	567 000	805 936	805 936	100,0	0,0	38,9%	313 572
REVERSEMENTS (Taxe de séjour reversée au Dé	13 954	15 000	15 700	15 698	100,0	-1,5	11,1%	1 744
RESTIT. AU TITRE DU DEGREV. SR CONTR. DIREC	10 540	0	3 400	3 396	99,9	-3,7	-210,3%	-7 143
Total	15 348 586	13 972 000	14 014 336	13 979 866	99,8	-34 470,2	-9,8%	-1 368 720

Chapitre 66 : charges financières : 244 546,07 €

Les charges financières s'établissent à 244 546,46 €, en baisse par rapport à 2016 (290 059,38 €, soit -15,7 %), en lien avec la réduction de l'encours de la dette.

Chapitre 77 : charges exceptionnelles : 29 136,35 € (144 872,85 € en 2016)

Les charges exceptionnelles 2016 correspondaient essentiellement à la prise en charge des annuités liées à la voirie de la commune de Liergues, et le rattrapage des sommes dues à ce titre sur la période 2014-2016. Ces dépenses sont limitées cette année aux annulations de titre sur les exercices antérieurs.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement : les dépenses d'ordre comprennent les dotations aux amortissements, qui s'établissent à 2 478 832 € (2 532 665,16 € en 2016). A ces dépenses, s'ajoutent 179 099,42 € liées aux écritures comptables associées aux cessions d'actifs. Elles trouvent leur exacte contrepartie en recette d'ordre d'investissement.

II - La section d'investissement

1- Les recettes d'investissement : 6 671 087,45 € auxquels s'ajoutent les recettes reportées : 235 483,40 € (total : 6 906 580,85 €)

Les recettes d'investissement sont constituées comme suit :

• FCTVA : 351 522,49 €, auxquels s'ajoute un report de 99 422,00 € (total : 450 944,49 €). Le FCTVA correspond au remboursement partiel de la TVA acquittée sur les dépenses d'investissement de l'exercice.

• Subventions d'investissement reçues: 157 984,45 €, auxquels s'ajoute un report de 136 061,40 €) total : 294 045,85 € (voir détail ci-dessous)

Les autres recettes de la section d'investissement sont constituées :

• des opérations d'ordre budgétaire : 2 663 317,09 €

Ces recettes d'ordre correspondent aux dépenses d'ordre de fonctionnement (2 2 657 931,42 €), auxquels s'ajoutent les opérations patrimoniales (5 385,67 €)

• du résultat d'investissement 2016 reporté : 2 301 272,72 €

2- Les dépenses d'investissement : 6 634 618,50 €, auxquels s'ajoutent les reports (3 512 101,30€), soit un total de 10 146 719,80 €

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 6 216 126,91 € et 3 512 101,30 € reportés (total : 9 728 228,21 €) et se ventilent comme suit :

• Remboursement du capital de la dette : 1 117 542,52 €

• Autres opérations financières : avance de 500 000 € à la SAMDIV pour la construction de la ZAC d'Epinay, 500 000 € ayant été mandaté en 2016.

• Subventions d'équipement versées : 1 356 876 €, reports : 276 000 € (total : 1 362 876 €) :

- 800 000 € versés au budget STEP pour le financement des opérations d'investissement
- Attribution de compensation d'investissement : 443 218 €
- Fonds de concours voirie : 113 658 €, reports : 276 000 €

Il est rappelé que les fonds de concours ont été maintenus pour couvrir la charge d'investissement transférée pour 2016. Ils comprennent également le fonds de concours exceptionnel pour la voirie, mis en place en 2017.

.les opérations d'équipement : 3 241 708,39 €, auxquels s'ajoutent les reports : 3 236 101,30 € soit un total de 6 477 809,69 €

Les opérations d'ordre : 418 491,59 €

Les opérations de dépenses d'ordre correspondent aux recettes d'ordre de fonctionnement (413 105,95 €) et aux opérations patrimoniales (5 385,67 €).

Réalisation des opérations d'investissement :

Opération	BP 2017	Budgété 2017(BP + reports 2016+ DM)	Réalisé 2017	tx de réalisation	restes à réaliser (reports)	tx de réalisation y compris reports
AMELIORATION DU PATRIMONE						
1479 ETUDE AVE MARIA	766 981	1 077 710	210 464	19,5%	153 299	33,8%
1514 RENOUELEMENT URBAIN BELLEROCHÉ	340 060	544 425	115 937	21,3%	194 817	57,1%
1420 TRAVAUX CIMETIERE	295 100	15 100	14 191	94,0%	0	94,0%
1605 VESTIAIRES ET HANGAR CIMETIERE	210 000	241 877	11 098	4,6%	28 860	16,5%
14100 TRAVAUX NAUTILE	200 000	711 200	33 416	4,7%	583 590	86,8%
1509 AIRE ACCUEIL CAVBS	200 000	250 460	14 670	5,9%	53 490	27,2%
1515 HALTE FLUVIALE	193 000	428 143	27 951	6,5%	293 970	75,2%
1102 TVX MISE EN ACCESSIBILITE PMR	153 000	165 540	76 615	46,3%	69 662	88,4%
1113 BASSIN LE MARVERAND ARNAS	144 000	13 746	0	0,0%	13 746	100,0%
1306 SYSTEME D'ALERTE MORGON	120 000	123 672	0	0,0%	0	0,0%
1705 SIEGE AGGLO	35 000	35 000	0	0,0%	35 000	100,0%
1703 EXTENSION LOCAL OM	30 000	30 000	0	0,0%	4 800	16,0%
1496 DEVOIEMENT DU MORGON	20 000	23 240	3 240	13,9%	0	13,9%
1443 ZONE ECRETEMENT CRUES SALERIN HAM	0	285 780	221 516	77,5%	64 264	100,0%
1209 TVX BASSIN LA GALOCHE GLEIZE	0	55 340	0	0,0%	0	0,0%
1601 TRAVAUX BUREAUX 3È ETAGE	0	34 188	32 738	95,8%	0	95,8%
1426 CLOS DE MILLY	0	29 568	29 568	100,0%	0	100,0%
1451 QUARTIER TROUSSIER	0	22 005	19 454	88,4%	0	88,4%
1463 HYDRAULIQUE LES VIGNES LIMAS-GLEIZE	0	9 645	0	0,0%	0	0,0%
SOUS TOTAL	2 707 141	4 096 639	810 856	19,8%	1 495 500	56,3%

Les dépenses liées aux projets prévus en 2017 sont réalisées à hauteur de 56,3 % (y compris reports).

A noter, le décalage sur 2018 des travaux au cimetière, et les études de réhabilitation du Nautile et du projet de halte fluviale.

Opération	BP 2017	Budgété 2017	Réalisé 2017	tx de réalisation	restes à réaliser (reports)	tx de réalisation y compris reports
ENTRETIEN DU PATRIMOINE						
1706 VOIRIE 2017	720 000	720 000	178 494	24,8%	530 772	98,5%
1603 VOIRIE 2016	0	327 258	314 793	96,2%	12 465	100,0%
1506 VOIRIE 2015	0	864	0	0,0%	0	0,0%
1526 BASSIN DE MONTMELAS	120 000	120 000	5 364	4,5%	600	5,0%
1534 EROSION RTE DE TALANCE A DENICE	0	6 540	6 540	100,0%	0	100,0%
1002 LE NIZERAND	0	4 960	2 360	47,6%	0	47,6%
1522 TENNIS DE VILLEFRANCHE	300 000	300 000	53 868	18,0%	0	18,0%
1517 PALAIS SPORTS TRAVAUX D'AMELIORATI	240 000	135 633	29 421	21,7%	22 780	38,5%
1470 GYMNASIUM A SEGUIN TOITURE ET ISOLATI	0	112 901	104 381	92,5%	6 960	98,6%
1611 RUGBY TRAVAUX	0	112 681	92 552	82,1%	17 608	97,8%
1707 STADE DE FOOT	0	40 000	20 450	51,1%	2 669	57,8%
1429 MUSEE CLAUDE BERNARD	47 000	47 375	6 792	14,3%	2 240	19,1%
1432 AMENAGEMENT CLOITRE SALLES CCBV	22 000	22 700	0	0,0%	10 595	46,7%
1435 POLE OENOLOGIQUE VAUX CCBV	0	20 160	0	0,0%	13 680	67,9%
1702 TRAVAUX CONSERVATOIRE	0	10 000	6 570	65,7%	3 430	100,0%
1512 TRAVAUX JASSANS MUSIQUE	10 000	0	0	0,0%	0	0,0%
1482 CRECHE INTERCOMMUNALE	40 000	78 872	71 004	90,0%	2 180	92,8%
1606 TRAVAUX RESIDENCE LE CEP	20 000	25 760	5 760	22,4%	11 880	68,5%
1508 DECHETERIE	12 000	12 000	0	0,0%	0	0,0%
1607 TRAVAUX DECHETERIE	6 560	32 548	32 546	100,0%	0	100,0%
1462 SYSTEME CONTROLE DECHETERIE	1 730	2 594	2 592	99,9%	0	99,9%
1471 REHABILITATION PIERRE MONTET	0	376 000	375 245	99,8%	0	99,8%
1428 SIGNALIQUETIQUE JALONNEMENT	6 000	15 066	14 966	99,3%	0	99,3%
1408 SYSTEME D INFORMATION GEOGRAPHIC	30 000	36 325	5 103	14,0%	28 868	93,5%
MOBILIER, MATERIEL , VEHICULES, INFORMATI	658 200	1 129 566	643 172	57%	397 786	0,92
SOUS TOTAL	2 233 490	3 689 804	1 971 974	53,4%	1 064 514	82,3%

A noter : décalage des travaux du Palais des sports en 2018

Opération	BP 2017	Budgété 2017	Réalisé 2017	tx de réalisation	restes à réaliser (reports)	tx de réalisation y compris reports
ENVELOPPES PLURIANNUELLES						
1449 PLAN LOCAL DE L'HABITAT (PLH)	300 000	300 000	132 775	44,3%	114 100	82,3%
1481 PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)	200 000	254 150	41 442	16,3%	57 469	38,9%
1450 PROGRAMME D INTERET GENERAL (PIG)	150 000	150 000	90 083	60,1%	1 000	60,7%
1410 AMÉNAGEMENTS CYCLABLES	100 000	310 000	0	0,0%	260 580	84,1%
1409 ETUDES DEPLACEMENTS	75 000	125 000	45 246	36,2%	79 158	99,5%
1513 ELECTROMOBILITE	20 000	20 000	0	0,0%	0	0,0%
1412 SCHEMA DIRECTEUR VELO	50 000	97 850	6 365	6,5%	52 815	60,5%
1501 TCU TRANSPORTS URBAINS	50 000	50 000	0	0,0%	0	0,0%
1415 COVOITURAGE	15 000	31 680	0	0,0%	20 688	65,3%
1413 PLAN DEPLACEMENT INTER ENTREPRISES	10 000	10 000	0	0,0%	0	0,0%
1524 EP SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	100 000	46 000	21 150	46,0%	10 440	68,7%
1612 TRAVAUX D'EROSION	75 000	121 993	86 997	76,0%	24 467	97,4%
1613 TRAVAUX SUR BERGES	15 000	15 000	0	0,0%	0	0,0%
1483 PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL (PC	25 000	82 342	34 820	42,3%	43 040	94,6%
1617 AGENDA 21	20 000	20 000	0	0,0%	12 330	61,7%
SOUS TOTAL	1 205 000	1 634 015	458 878	28,1%	676 088	69,5%
1701 TERRAIN GLEIZE EPORA	377 000	377 000	0	0,0%	0	0,0%
TOTAL	6 522 631	9 797 458	3 241 708	33,1%	3 236 101	66,1%

Les recettes d'investissement :

Opération	BP 2017	Budgété 2017	Réalisé 2017	Reports 2017	TOTAL y c compris reports
DIVERS BATIMENTS COMMUNAUTAIRES			18 303,91		18 303,91
1102 TVX MISE EN ACCESSIBILITE PMR	15 650,00	15 650,00	19 741,66	0,00	19 741,66
1404 MATERIEL INFORMATIQUE	0,00	41 340,00	0,00	41 340,00	41 340,00
1405 INSTRUMENTS ET MATERIEL MUSICAL	2 000,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00
1410 AMÉNAGEMENTS CYCLABLES	23 373,00	23 373,00	0,00	0,00	0,00
14100 TRAVAUX NAUTILE	0,00	0,00	29 464,51	0,00	29 464,51
1411 VELOSTATION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1412 SCHEMA DIRECTEUR VELO	10 400,00	10 400,00	0,00	0,00	0,00
1415 COVOITURAGE	3 125,00	3 125,00	0,00	0,00	0,00
1416 AUTOPARTAGE / MOBILITE PARTAGEE	0,00	7 500,00	5 348,50	0,00	5 348,50
1420 TRAVAUX CIMETIERE	0,00	0,00	0,00	8 875,00	8 875,00
1426 CLOS DE MILLY	0,00	0,00	7 015,57	0,00	7 015,57
1429 MUSEE CLAUDE BERNARD	0,00	0,00	198,82	0,00	198,82
1451 QUARTIER TROUSSIER	0,00	234,00	30 202,21	0,00	30 202,21
1470 GYMNASSE A SEGUIN TOITURE ET ISOLATI	0,00	0,00	1 635,00	0,00	1 635,00
1482 CRECHE INTERCOMMUNALE	0,00	0,00	37 950,07	0,00	37 950,07
1501 TCU TRANSPORTS URBAINS	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
1514 RENOUELEMENT URBAIN BELLEROCHE	121 000,00	121 000,00	0,00	85 846,40	85 846,40
1515 HALTE FLUVIALE	80 000,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00
1517 PALAIS SPORTS TRAVAUX D'AMELIORATI	50 000,00	50 000,00	6 656,23	0,00	6 656,23
1522 TENNIS DE VILLEFRANCHE	0,00	0,00	7 361,95	0,00	7 361,95
1603 VOIRIE 2016	0,00	0,00	14 875,91	0,00	14 875,91
1611 RUGBY TRAVAUX	0,00	0,00	7 432,32	0,00	7 432,32
Total subvention d' Investissement	355 548,00	404 622,00	188 186,66	136 061,40	324 248,06

Synthèse du compte administratif et Résultat du budget principal :

Compte tenu de l'exécution budgétaire, le résultat de l'exercice 2016 du budget principal s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

- Recettes, y compris reprise excédent antérieur :		55 118 896,19 €
- Dépenses :		44 713 801,13 €
Solde de la section de fonctionnement :	+	10 405 095,06 €

Section d'investissement :

- Recettes (y compris résultat reporté) :		6 671 097,45 €
- Dépenses :		6 634 618,50 €
Solde de la section d'investissement :	+	36 478,95 €

- Reports de recettes :		235 483,40 €
- Reports de dépenses :		3 512 101,30 €
Solde des reports :	-	3 240 138,95 €

Résultat d'investissement y compris reports : - **1 166 798,49 €**

- Résultat de clôture 2016 : **7 164 956,11 €**

2.1.2. Arrêt du compte administratif 2017 – budget eau

Le compte administratif 2017 du budget annexe **EAU** se conclut sur les bases suivantes :

Section d'exploitation		
- Recettes, y compris reprise excédent antérieur :		5 396 824,61 €
- Dépenses :		582 311,81 €
Solde de la section d'exploitation :	+	4 814 512,80 €
Section d'investissement		
- Recettes (y compris résultat reporté) :		2 491 610,02 €
- Dépenses :		2 416 569,31 €
Solde de la section d'investissement :	+	75 040,71 €
- Reports de recettes :		0,00 €
- Reports de dépenses :		332 511,17 €
Solde des reports :	-	332 511,17 €
Résultat d'investissement y compris reports :	-	257 470,46 €
- Excédent de clôture 2017 :	+	4 557 042,34 €

Il est précisé que par délibération en date du 30 mars 2017, la collectivité a fait le choix d'assujettir le budget annexe EAU au régime de TVA de droit commun, ce à compter du 1^{er} mai 2017, dans un objectif d'optimisation.

Depuis cette date, la collectivité peut récupérer la TVA ayant grevée les dépenses de fonctionnement. Concernant les dépenses d'investissement, elle procède également à une récupération de la TVA selon le droit commun, plutôt que via le FCVTA ou par transfert de droit à déduction au délégataire de service public. Les gains attendus par ce changement de régime de TVA ont été estimés à environ 22,5 K€/ an.

Sur 2017, les dépenses réalisées avant le 1^{er} mai apparaissent ainsi TTC, tandis que celles réalisées après cette date sont enregistrées HT. Ce changement de régime de TVA n'a pas d'impact sur les recettes, enregistrées sans TVA dans l'un comme l'autre des dispositifs.

Pour 2017, le détail des sections d'exploitation et d'investissement est le suivant :

Recettes d'exploitation : 5 396 824,61 €

Chapitre	CA 2016	Budgété 2017	CA 2017
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & V	1 942 601,68	1 900 000,00	2 011 912,22
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPAT	0,00	18 513,00	32 391,50
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	47 602,72	0,00	0,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	118 470,88	40 000,00	0,00
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 108 675,28	1 958 513,00	2 044 303,72
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMEN	1 697 000,68	3 318 195,39	3 318 195,39
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT EN	31 693,36	40 000,00	34 325,50
Total Recettes de Fonctionnement	3 837 369,32	5 316 708,39	5 396 824,61

Dépenses d'exploitation : 582 311,81 €

	CA 2016	Budgété 2017	Mandaté 2017
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	63 463,11	128 250	99 818,45
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIM	73 254,20	134 319	132 819,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 706,00	5 000	4 706,00
66 CHARGES FINANCIERES	22 150,56	24 000	17 075,02
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	11 000	0,00
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	163 573,87	302 569	254 418,47
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEM	0,00	4 614 139,39	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT EN	355 600,06	400 000	327 893,34
Total Dépenses de Fonctionnement	519 173,93	5 316 708,39	582 311,81

Epargne : 1 789 885,25 €

	CA 2016	Budgété 2017	CA 2017
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	163 573,87	302 569	254 418,47
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 108 675,28	1 958 513,00	2 044 303,72
EPARGNE BRUTE	1 945 101,41	1 655 944	1 789 885,25

La section d'exploitation

1- Les recettes totales d'exploitation : 5 396 824,61 €

-Recettes réelles d'exploitation : 2 044 303,72 € (-3.1 % par rapport à 2016)
(-64 371,36 €)

Elles comprennent :

- les redevances perçues auprès des usagers du service public : 2 011 912,22 € qui enregistrent une progression de 3.6 % par rapport à 2016

- des subventions diverses reçues : 34 325,50 €

L'encaissement de produits exceptionnels sur l'exercice 2016, avec la reprise du résultat du SIEOV (77 630,88 €) explique la réduction des recettes par rapport à 2016.

-Recettes d'ordre : 34 325,50 € correspondant aux amortissements des subventions reçues. Elles trouvent leur contrepartie en dépense d'ordre d'investissement.

-Excédent de fonctionnement 2016 reporté : 3 318 195,39 €

2- Les dépenses totales d'exploitation : 582 311,81 €

- Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 254 418,47 €, soit un niveau relativement faible, le service étant géré par la voie d'une délégation de service public.

Elles progressent de 56 % par rapport à 2016 (65 % sur une base identique TTC). Le taux de réalisation s'élève à 85 % (sur une base TTC sur l'année).

Elles sont composées principalement des éléments suivants :

- Les charges à caractère général : 99 818,45 € (114 623,06 sur une base TTC) (+ 51 159 € base TTC)

Ce poste enregistre les divers frais nécessaires au fonctionnement du service, avec notamment la progression des dépenses pour l'intégration des données qui permettront une meilleure approche du réseau.

La progression des dépenses constatée progressent entre 2016 et 2017 est liée à la réalisation d'étude et d'accompagnement pour la passation d'un nouveau contrat de DSP à intervenir à compter de 2019 (+ 61 874,40 TTC).

Sur l'exercice 2017, le passage en régie de droit commun aura permis une économie de 14,8 K€.

Les charges de personnel : 132 819 €

Il est rappelé que les ventilations des effectifs et des charges de personnel ont été réexaminées en 2017 pour une approche plus juste du coût des services rendus.

A cette fin, les effectifs sont passés de 1.9 ETP à 3.15 ETP en 2017. Des recrutements étant intervenus en cours d'année, le taux de réalisation est inférieur à la prévision.

Les autres charges de gestion courante : 4 706 €, correspondant à la participation au Syndicat Saône Doubs pour 2017.

Les intérêts de la dette : 17 075,02 € contre 22 150,56 €

Les opérations d'ordre budgétaires : 327 893,34 €, correspondent aux dotations aux amortissements.

Epargne de l'exercice : 1 789 885,25 €

L'exercice 2017 dégage une épargne de 1 789 885,25 € supérieure à la prévision.

NB : La réduction de l'épargne constatée par rapport à l'exercice précédent (-170 K€) tient à la fois à la perception de recettes exceptionnelles en 2016, non reconduites sur 2017 (reprise des résultats de l'ex SIEOV), mais également à des dépenses ponctuelles engagées en 2017 (accompagnement à la reconduction de la DSP), ainsi qu'à l'ajustement de la masse salariale à la réalité de la mise en œuvre du service.

Recettes d'investissement : 2 491 610,02 € (y compris reports)

Chapitre	BP 2017	Budgété 2017 (BP + reports 2016 + DM)	CA 2017	Reports 2017	Total y c reports
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 172 000,00	1 173 245,00	531 060,10	0,00	531 060,10
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00	1 034 215,00	0,00	1 034 215,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 000 000,00	1 113 107,91	179 643,64	0,00	179 643,64
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 172 000,00	2 286 352,91	1 744 918,74	0,00	1 744 918,74
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	352 262,21	352 262,21	352 262,21	0,00	352 262,21
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 614 139,39	4 614 139,39	0,00	0,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT EN BENEVOLENCE	400 000,00	400 000,00	327 893,34	0,00	327 893,34
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 000 000,00	1 000 000,00	66 535,73	0,00	66 535,73
Total Recettes d' Investissement	8 538 401,60	8 652 754,51	2 491 610,02	0,00	2 491 610,02

Dépenses d'investissement : 2 749 080,48 € (y compris reports)

Chapitre	BP 2017	Budgété 2017 (BP + reports 2016 + DM)	CA 2017	Reports 2017	Total y c reports
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	100 000,00	100 000,00	92 959,51		92 959,51
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	8 800,00	0,00		0,00
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL	1 086 026,34	1 041 226,34	0,00		0,00
Opération d'équipement	5 978 000,00	6 462 728,17	2 222 748,57	332 511,17	2 555 259,74
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	7 164 026,34	7 612 754,51	2 315 708,08	332 511,17	2 648 219,25
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	40 000,00	40 000,00	34 325,50		34 325,50
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 000 000,00	1 000 000,00	66 535,73		66 535,73
Total dépenses d'Investissement	8 204 026,34	8 652 754,51	2 416 569,31	332 511,17	2 749 080,48

La section d'investissement

1- Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 744 918,74 €

Les recettes d'investissement accompagnent la réalisation des investissements, et notamment du principal projet d'investissement sur ce secteur, à savoir la réhabilitation de l'usine de potabilisation, aujourd'hui bien engagée.

Principales recettes perçues sont en effet les suivantes :

- Subventions : 531 060,10 € (voir détail ci-dessous)

Elles sont constituées pour l'essentiel d'une subvention perçue par l'agence de l'eau au titre de l'accompagnement à la réhabilitation de l'usine de potabilisation.

Cette opération, d'un montant prévisionnel de 9 M d'€ HT bénéficie est effet d'un financement à hauteur de 1 732 692 € (29 % d'une assiette subventionnable de 5.9 M d'€ HT), pour laquelle a été perçue une avance

Il est rappelé que cette opération bénéficie également d'une subvention d'un montant de 2.214 M d'€ du conseil Départemental, (28 K€ perçue en 2016), et qui fera l'objet de versements d'avance en 2018.

- Emprunt : 1 034 215 €

L'accompagnement de l'agence de l'eau sur le projet de réhabilitation de l'usine de potabilisation se traduit également par le bénéfice d'un emprunt à taux zéro, perçu en octobre dernier et consenti pour une durée de 10 ans, d'un montant de 1 034 215 €.

- Autres immobilisations financières : 179 643,64 €

Cette recette correspond à la TVA ayant grevé les investissements réalisés par la collectivité, récupérés auprès du délégataire de service public.

Il s'agit de la TVA sur les travaux réalisés et mis à disposition du délégataire sur les 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2016 ainsi que le 1^{er} trimestre 2017.

Depuis cette date, les dépenses sont en effet soumises au régime de droit commun de la TVA (dépenses HT avec récupération de la TVA de droit commun, récupération qui consiste en des opérations non budgétaires).

Autres recettes :

- opérations d'ordre : 394 429,07 €
- reprise du résultat de l'exercice passé : 352 262,21 €

2- Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 2 315 708,08 €

Elles se décomposent comme suit :

- Remboursement du capital de la dette : 92 959,51 €
- Dépenses d'équipement : 2 222 748,87 €, auxquels s'ajoutent les reports de l'exercice : 332 511,17 €, soit un total de **2 555 259,74 €**

Il est rappelé que les dépenses réalisées à compter du 1^{er} mai sont comptabilisées hors taxes.

Ramenées sur une base TTC, les dépenses d'équipement s'établissent à un total de 2 586 863,23 €, auxquels s'ajoutent les reports (399 013,40 € TTC), soit un total de 2 979 877 €.

Le taux de réalisation y compris reports est de 46.1 %.

Dépenses :

Opération	BP 2017	reports 2016 sur 2017	Budgété 2017	réalisé 2017	% réalisé	reports 2017	Total réalisé y c reports	tx de réalisation y c reports
2314001 RESEAU DE SURVEILLANCE PZ	118 000	8 760,00	126 760	11 580,00	9,1%	93 162,00	104 742,00	82,6%
2314008 EA USINE EAU POTABLE	4 688 000	0,00	4 688 000,00	1 302 737,95	27,8%	35 476,44	1 338 214,39	28,5%
2315003 SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE	0	29 311,20	29 311,20	29 311,20	100,0%	0,00	29 311,20	100,0%
2315004 TRAVAUX CANALISATION SIEOV	0	7 279,18	7 279,18	0,00	0,0%	7 279,18	7 279,18	100,0%
2316001 TRAVAUX CANALISATION EAU POTABLE EX CAVIL	650 000	213 081,60	853 081,60	801 483,91	94,0%	36 798,12	838 282,03	98,3%
2316002 TRAVAUX CANALISATION EAU POTABLE EX SIEOV	500 000	190 296,19	632 296,19	440 520,17	69,7%	180 187,67	620 707,84	98,2%
2316003 ETUDES NEGOCIATION FONCIERE PPR	22 000	0,00	22 000	1 230,00	5,6%	6 150,00	7 380,00	33,5%
2317001 HARMONISATION REGLEMENTS EAU EX CAVIL ET EX SIEOV	0	0,00	20 000	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%
2317002 ANALYSE DE RISQUE SUR RESEAU EAU POTABLE	0	0,00	84 000	0,00	0,0%	39 960,00	39 960,00	47,6%
Total opération d'investissement	5 978 000	448 728	6 462 728	2 586 863	40,0%	399 013	2 985 877	46,2%

Subventions perçues :

Opération	BP 2017	RC 2017	Budgété 2017	Réalisé 2017	% réalisé	reports 2017	réalisé y c reports	tx de réalisation y c reports
2314008 EA USINE EAU POTABLE	1 172 000,00	0,00	1 172 000,00	517 107,00	44,1%	0,00	517 107,00	44,1%
2315002 ETANCHEITE DU RESERVOIR D EAU DE	0,00	1 245,00	1 245,00	1 244,50	100,0%	0,00	1 244,50	100,0%
2315003 SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE	0,00	0,00	0,00	12 708,60		0,00	12 708,60	
Total subv investissement	1 172 000,00	1 245,00	1 173 245,00	531 060,10	2880,0%	0,00	531 060,10	45,3%

- Opérations d'ordre budgétaire : 100 861,23 €

Besoin de financement de l'exercice et résultat de clôture :

Compte tenu de la mobilisation d'un emprunt à hauteur de 1,034 M d'€, le besoin de financement de l'exercice reste positif.

Le résultat de clôture progresse, s'établissant à 4 557 042,34 M d'€.

Il permettra ainsi de financer la phase de travaux, notamment sur la réhabilitation de l'usine de potabilisation, en limitant le recours à l'emprunt.

	CA 2016	CA 2017
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	163 573,87	254 418,47
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 108 675,28	2 044 303,72
EPARGNE BRUTE	1 945 101,41	1 789 885,25
besoin de financement de l'exercice	1 110 481,97	1 219 095,91
Résultats cumulés passés	2 559 975,63	3 670 457,60
Résultat de l'exercice avant couverture des reports	3 670 457,60	4 889 553,51
Solde des reports de l'exercice	-334 375,26	-332 511,17
résultat de clôture	3 336 082,34	4 557 042,34

La capacité de désendettement augmente légèrement sous l'effet de la baisse de l'épargne et de la hausse de l'encours de la dette :

	CA 2016	CA 2017
Encours de la dette en fin d'année	589 354	1 530 610
Capacité de désendettement en années	0,3	0,9

Comme indiqué ci-dessus, le résultat de l'exercice 2017 s'établit à + 4 557 042,34 €, avec un excédent de fonctionnement de 4 814 512,80 € et un déficit de la section d'investissement de 257 470,46 €.

2.1.3. Arrêt du Compte Administratif 2017 – budget STEP et bassins de dépollution

Le compte administratif 2017 du budget annexe **STEP** se conclut sur les bases suivantes :

Section de fonctionnement	
- Recettes, y compris reprise excédent antérieur :	12 401 664,29 €
- Dépenses :	2 482 436,35 €
Solde de la section de fonctionnement :	+ 9 919 227,94 €
Section d'investissement	
- Recettes :	2 569 293,16 €
- Dépenses (y compris résultat reporté) :	3 543 662,91 €
Solde de la section d'investissement :	974 369,75 €

Résultat de clôture 2017 avant reports :	8 944 858,19 €
- Reports de recettes :	275 945,96 €
- Reports de dépenses :	332 511,76 €
Solde des reports :	- 56 565,80 €
Résultat d'investissement y compris reports :	- 1 030 935,55 €
- Excédent de clôture 2017 :	+ 8 888 292,39 €

Il est précisé que par délibération en date du 30 mars 2017, la collectivité a fait le choix d'assujettir le budget annexe STEP au régime de TVA de droit commun, ce à compter du 1 er mai 2017, dans un objectif d'optimisation.

Depuis cette date, la collectivité peut récupérer la TVA ayant grevée les dépenses de fonctionnement. Concernant les dépenses d'investissement, elle procède également à une récupération de la TVA selon le droit commun, plutôt que via le FCVTA ou par transfert de droit à déduction au délégataire de service public. Les gains attendus par ce changement de régime de TVA ont été estimés à environ 193 K€ / an.

D'un point de vue budgétaire, les ouvertures de crédits, précédemment exprimées TTC, seront ainsi, à compter de 2018, exprimées hors taxe.

Sur 2017, les dépenses réalisées avant le 1 er mai apparaissent ainsi TTC, tandis que celle réalisées après cette date sont enregistrées HT. Ce changement de régime de TVA n'a pas d'impact sur les recettes, enregistrées sans TVA dans l'un comme l'autre des dispositifs.

Recettes d'exploitation : 12 401 664,29 €

Recettes d'exploitation	CA 2016	BP 2017	Budgété 2017	CA 2017
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS	3 486 316,88	3 024 667,00	3 024 667,00	3 214 394,08
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	290 734,40	284 537,00	284 537,00	93 292,98
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	460,80	0,00	0,00	21 263,33
Recettes réelles de fonctionnement	3 777 512,08	3 309 204,00	3 309 204,00	3 328 950,39

042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 134 770,24	1 492 000,00	1 492 000,00	1 403 322,76
----------------------------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------

002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	6 411 082,29	7 669 391,14	7 669 391,14	7 669 391,14
----------------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Total Recettes	11 323 364,61	12 470 595,14	12 470 595,14	12 401 664,29
----------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Dépenses d'exploitation : 2 482 436,35 €

Dépenses d'exploitation	CA 2016	BP 2017	Budgété 2017 (BP 2017+ DM)	Ca 2017
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 776 196,03	1 693 660,00	1 713 660,00	1 539 897,10
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	24 097,37	209 283,00	209 283,00	209 283,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00
66 CHARGES FINANCIERES	207 139,13	168 500,00	168 500,00	160 949,82
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,01	10 000,00	5 900,00	1 600,00
Depenses réelles de fonctionnement	2 007 432,54	2 082 443,00	2 098 343,00	1 911 729,92
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	9 738 152,14	9 722 252,14	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	614 409,12	650 000,00	650 000,00	570 706,43
Total Dépenses	2 621 841,66	12 470 595,14	12 470 595,14	2 482 436,35

Epargne : 1 417 220,47 €

	CA 2016	Budgété 2017	CA 2017
Depenses réelles de fonctionnement	2 007 432,54	2 098 343,00	1 911 729,92
Recettes réelles de fonctionnement	3 777 512,08	3 309 204,00	3 328 950,39
Epargne	1 770 079,54	1 210 861,00	1 417 220,47

I - La section d'exploitation

1- Les recettes d'exploitation s'élèvent à 12 401 664,29 €

Elles se décomposent comme suit :

Les recettes réelles : 3 328 950,39 € (-448 561,69 € ; soit -13,6 % par rapport à 2016, 448 561,69 €)

Elles sont constituées essentiellement des produits des services : 3 214 394,08 €, avec :

- redevances d'assainissement : 2 133 788,63 € (-12,9% par rapport à 2016, (- 316 942,25 € par rapport à 2016)
- redevance pluviale versée par le budget principal au budget annexe : 923 118 € (- 76 568 € par rapport à 2016)
- participations des usagers pour raccordement : 157 487,45 € (+ 121 587,45 € par rapport à 2016)

- dotations, subventions et participations : 93 292,28 € (-197 441,42 € par rapport à 2016), correspondant aux primes d'épuration : 81 755,48 € (-208 978,92 €) / 2016 et autres subventions de l'agence de l'eau pour la prise en charge de personnel (11 537,50 €)

- produits exceptionnels : 21 230,17 € (pénalités pour non-respect du règlement d'assainissement)

-Excédent de fonctionnement 2016 reporté : 7 669 391,14 €

-Les opérations d'ordre budgétaires : 1 403 322,76 €, correspondent à l'amortissement des subventions d'équipement reçues.

Les recettes réelles enregistrent une baisse conséquente en 2017 par rapport à l'exercice passé, avec :

- la sortie de la commune de Saint Georges, qui entraîne une réduction des redevances perçues par la collectivité, même si des soldes 2016 ont été encaissés cette année (pour mémoire produits perçus 2016 : 223 390,55 €, produits 2017 : 9 567 €)

- les redevances 2017 qui n'ont pas été perçues sur le territoire du SIAV suite au changement de délégataire de service public, entraînant un manque à gagner sur ce budget, qui sera récupéré en 2018.

- la baisse des primes d'épuration,

2- Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 2 482 436,35 €

Les dépenses réelles d'exploitation : 1 911 729,92 €

Elles se décomposent comme suit :

- charges à caractère général (élimination de boues, rémunération du délégataire, achat de vapeur) : 1 539 897,10 €, (-13.8 % par rapport au CA 2016)

Ramenées sur une base TTC, elles s'élèvent à 1 700 029,52 €, et diminuent de 4.3 %, sous l'effet de la baisse des redevances dues aux délégataires sous l'effet des sorties, mais aussi la renégociation des contrats de DSP.

- charges de personnel : 209 283 € (185 186 € en 2016)

Il est rappelé que les ventilations des effectifs et des charges de personnel ont été réexaminées en 2017 pour une approche plus juste du coût des services rendus.

Les effectifs sont passés de 0.5 ETP à 4.5 ETP, dont 0.5 ETP supplémentaires suite à un recrutement intervenu en 2017 pour la gestion de ce service public.

- charges financières : 160 949,82 €

Pour information, dépenses retraitées TTC : 2 071 872,91 € (soit un gain lié à la TVA de 160 143 €)

Les dépenses d'ordre : 570 706,43 € correspondent aux dotations aux amortissements, qui contribuent au financement de l'investissement et trouvent leur exacte contrepartie en recettes d'ordre de la section d'investissement.

Epargne de l'exercice : 1 417 220,47 €

L'exercice 2017 dégage une épargne de 1 417 220,47 €, supérieure à la prévision.

NB : La réduction de l'épargne constatée par rapport à l'exercice précédent tient à la fois de la sortie des communes de Saint Georges et Liergues, mais aussi du manque à gagner de redevances non perçues en 2017 sur le territoire du SIAV, qui seront récupérées.

Recettes d'investissement : 2 845 239,12 €

Recettes d'investissement	BP 2017	Budgété 2017	CA 2017	reports de crédits 2017	total y c reports
10 FCTVA	323 815,00	419 267,09	135 104,92		135 104,92
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 280 000,00	1 582 945,96	824 300,00	275 945,96	1 100 245,96
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	33 000,00	33 000,00	0,00		0,00
recettes réelles d'investissement	1 636 815,00	2 035 213,05	959 404,92	275 945,96	1 235 350,88
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	650 000,00	650 000,00	570 706,43	0,00	570 706,43
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	33 000,00	40 100,00	7 050,00	0,00	7 050,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 738 152,14	9 722 252,14	0,00	0,00	0,00
1068 AUTRES RESERVES	1 032 131,81	1 032 131,81	1 032 131,81	0,00	1 032 131,81
Reports de l'exercice	398 398,05				
Total Recettes	13 488 497,00	13 479 697,00	2 569 293,16	275 945,96	2 845 239,12

Dépenses d'investissement : 3 876 174,67 €

Dépenses d'investissement	BP 2017	Budgété 2017	CA 2017	reports 2017	total y c reports
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	465 000,00	465 000,00	460 656,01	0,00	460 656,01
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	7 893 967,14	7 882 367,14	0,00	0,00	0,00
Opérations d'investissement	2 174 000,00	2 838 398,87	910 803,15	332 511,76	1 243 314,91
Dépenses réelles d'investissement	10 532 967,14	11 185 766,01	1 371 459,16	332 511,76	1 703 970,92
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 492 000,00	1 492 000,00	1 403 322,76		1 403 322,76
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	33 000,00	40 100,00	7 050,00		7 050,00
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	761 830,99	761 830,99	761 830,99		761 830,99
Reports de l'exercice	668 698,17				
Total Dépenses	13 488 496,30	13 479 697,00	3 543 662,91	332 511,76	3 876 174,67

II - La section d'investissement

1- Les recettes d'investissement s'élèvent à 2 569 293,16 € plus les reports 275 945,96 €, soit un total de **2 845 239,12 €**

Les recettes réelles : 959 404,92 € plus reports (275 945,96 €), **total : 1 235 350,88 €**

Elles se décomposent comme suit :

- subventions reçues : 824 300 €, plus les reports (275 945,96 €, soit un total de 1 100 245,96 € avec :
- participation du budget principal au budget annexe : 800 000 €
- subventions reçues des différents financeurs au titre des travaux engagés (voir infra)
- FCTVA : 135 104,92 € (correspondant au FCTVA sur les dépenses du 4^{ème} trimestre 2016 et des deux premiers trimestres 2017). La TVA est, à compter de mai 2017, récupérée selon le droit commun (Opération non budgétaire).
- dépenses d'ordre budgétaire : dotations aux amortissements : 570 706,43 €, et opérations patrimoniales (7 050 €)
- Excédent d'investissement 2016 reporté : 1 032 131,81 €

2- Les dépenses d'investissement s'établissent à un total de 3 543 665,91 €, auxquels s'ajoutent les dépenses reportées (332 511,76 €), soit un total de **3 876 174,67 €**.

Ces dépenses se décomposent comme suit :

- Remboursement du capital de la dette : 460 656,01 €
- Dépenses d'équipements : **910 803,15 €**, auxquels s'ajoutent des reports (332 511,76 €), **soit un total de 1 243 314,91 €**.

-Dépenses d'ordre : 1 410 372,76 € concernent essentiellement les amortissements de subventions et trouvent leur exacte contrepartie en recettes de fonctionnement.

Ramenées sur une base TTC à des fins de comparaisons, les dépenses d'équipement sont les suivantes :

Réalisation des opérations d'investissement (TTC)

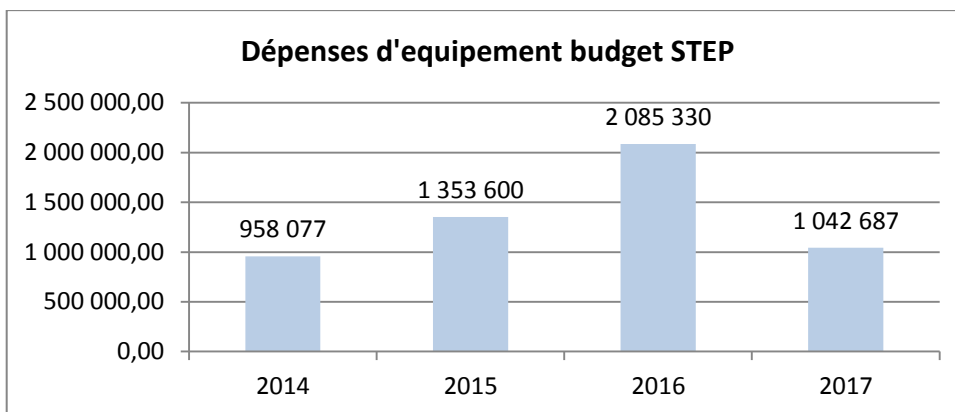
opérations	BP 2017	Budgété 2017	CA 2017	% réalisé	reports de crédits 2017	total y c reports	tx de réalisation total
2914004 ST REQUALIFICATION STATION EPURATION	200 000	222 704,00	199 694,26	89,7%	0,00	199 694,26	89,7%
2915003 TVX RESEAU ASSAINISSEMENT SDA CCBNM	179 000	179 000,00	15 235,64	8,5%	53 440,80	68 676,44	38,4%
2915005 TVX RESEAU ASSAINISSEMENT SDA ARNAS	100 000	100 000,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%
2915006 TVX RESEAU ASSAINISSEMENT BLACE	50 000	123 602,28	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%
2915007 TVX RESEAU ASSAINISSEMENT SIAV	0	121 136,52	22 740,68	18,8%	97 358,52	120 099,20	99,1%
2915008 TVX SDA EP JASSANS	0	94 724,42	109 536,00	115,6%	0,00	109 536,00	115,6%
2916001 TRAVAUX RESEAUX D'ASSAINISSEMENT JASSANS	600 000	724 800,00	138 179,88	19,1%	0,00	138 179,88	19,1%
2916002 TRAVAUX RESEAUX D'ASSAINISSEMENT CCBNM	500 000	706 621,05	542 893,57	76,8%	161 585,29	704 478,86	99,7%
2916004 TRAVAUX RESEAUX ASSAINISSEMENT ST JULIEN	50 000	72 110,60	543,40	0,8%	21 600,00	22 143,40	30,7%
2917001 ETUDE SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT JASSANS	100 000	54 000,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%
2917002 SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT ST JULIEN	50 000	91 700,00	10 383,60	11,3%	40 609,50	50 993,10	55,6%
2917003 ATELIER DESHYDRATATION BOUES STEP ST ET OULLIERES	345 000	345 000,00	3 480,00	1,0%	24 420,00	27 900,00	8,1%
2914005 ST BASSIN BRAUN		3 000					
Total opération	2 174 000	2 838 398,87	1 042 687,03	36,7%	399 014,11	1 441 701,14	87,5%

L'essentiel des dépenses ont été engagées, et présentent un taux de réalisation de 87,5 %.

Recettes d'investissement :

Opération	BP 2017	Budgété 2017	Réalisé 2017	% réalisé	reports 2017	total y c reports	tx de réalisation
2914004 ST REQUALIFICATION STATION EPURATION	40 000,00	40 000,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%
2914008 ST RESEAUX SECONDAIRES EXTENSION 2011	0,00	151 000,00	0,00	0,0%	151 000,00	151 000,00	100,0%
2915003 TVX RESEAU ASSAINISSEMENT SDA CCBNM	36 000,00	133 945,96	0,00	0,0%	97 945,96	97 945,96	73,1%
2915005 TVX RESEAU ASSAINISSEMENT SDA ARNAS	20 000,00	20 000,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%
2915006 TVX RESEAU ASSAINISSEMENT BLACE	10 400,00	37 400,00	0,00	0,0%	27 000,00	27 000,00	72,2%
2915007 TVX RESEAU ASSAINISSEMENT SIAV	0,00	27 000,00	24 300,00	90,0%	0,00	24 300,00	90,0%
2916001 TRAVAUX RESEAUX D'ASSAINISSEMENT JASSANS	120 000,00	120 000,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%
2916002 TRAVAUX RESEAUX D'ASSAINISSEMENT CCBNM	100 000,00	100 000,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%
2917001 ETUDE SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT JASSANS	33 600,00	33 600,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%
2917003 ATELIER DESHYDRATATION BOUES STEP ST ET OULLIERES	120 000,00	120 000,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%
Total Recettes	480 000,00	782 945,96	24 300,00	0,03	275 945,96	300 245,96	41,5%

Les dépenses d'investissement réalisées sur ce budget connaissent un léger ralentissement en 2017.



Besoin de financement et résultat de clôture :

Avec un niveau d'investissement moins important qu'en 2016, le besoin de financement de la section d'investissement est relativement modéré et couvert par l'épargne.

Après solde des reports, le résultat de clôture d'établit à 8 888 292,39 €.

Il permettra de réduire le recours à l'emprunt pour financer le projet de rénovation de la station d'épuration, prévu pour les années prochaines.

	CA 2016	CA 2017
Besoin de financement de la section d'investissement	-1 620 793,43	-412 054,24
Epargne de l'exercice	1 770 079,54	1 417 220,47
Besoin de financement de l'exercice	149 286,11	1 005 166,23
<i>Résultats cumulés antérieurs</i>	7 790 405,85	7 939 691,96
<i>solde des reports de l'exercice</i>	-270 300,82	-56 565,80
résultat de clôture	7 669 391,14	8 888 292,39

	CA 2016	CA 2017
Encours de la dette en fin d'année	5 775 440	5 314 783
Capacité de désendettement en années	3,3	3,8

Compte tenu des réalisations et reports de l'exercice, le résultat de clôture s'élève à + 8 888 292,39 € comme présenté ci- dessus.

2.1.4. Arrêt du Compte Administratif 2017 – budget assainissement

Le compte administratif 2017 du budget annexe **assainissement** se conclut sur les bases suivantes :

Section de fonctionnement :

- Recettes, y compris reprise excédent antérieur :		3 260 132,27 €
- Dépenses :		1 746 581,10 €
Solde de la section de fonctionnement :	+	1 513 551,17 €

Section d'investissement

- Recettes :		1 120 597,59 €
- Dépenses (y compris résultat reporté) :		1 704 622,52 €
Solde de la section d'investissement :	-	584 024,93 €

Résultat de clôture 2017 avant reports : **929 526,24 €**

Reports de recettes :		82 102,74 €
- Reports de dépenses :		728 551,20 €

Solde des reports : - **646 448,46 €**

Résultat d'investissement y compris reports : - **1 230 473,39 €**

- Résultat de clôture 2017 : + **283 077,78 €**

Il est rappelé que le budget assainissement rassemble les activités conduites en régie directe dans le champ de l'assainissement. Il a connu une extension de périmètre en 2017 avec la reprise en régie d'une partie des missions sur le territoire de l'ex-CCBNM et ex-SIAV précédemment gérés par voie de délégation de service public.

Ce budget est soumis au régime de TVA de droit commun, et n'a pas fait l'objet de modification sur ce point en 2017.

Recettes d'exploitation : 3 260 132,27 €

Chapitre	CA 2016	BP 2017	Budgété 2017	CA 2017	variation Ca 2017/ CA 2016 en %	variation Ca 2017/ CA 2016 en euros
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & V	2 142 078,74	1 927 333,00	1 927 333,00	2 155 416,47	0,6%	13 337,73
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPAT	14 625,00	94 000,00	104 000,00	59 800,00	308,9%	45 175,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANT	25 001,78	27 000,00	27 000,00	1 378,08	-94,5%	-23 623,70
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	170,11	45 000,00	45 000,00	65 346,44	38314,2%	65 176,33
Recettes réelles de fonctionnement	2 181 875,63	2 093 333,00	2 103 333,00	2 281 940,99	4,59%	100 065,36

002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMEN	367 740,45	881 083,82	881 083,82	881 083,82
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT EN	107 268,96	107 000,00	107 000,00	97 107,46

Total Recettes	2 656 885,04	3 081 416,82	3 091 416,82	3 260 132,27
----------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Dépenses d'exploitation : 1 746 581,10 €

Chapitre	CA 2016	BP 2017	Budgété 2017	CA 2017	variation Ca 2017/ CA 2016 en %	variation Ca 2017/ CA 2016 en euros
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	336 312,05	558 920,00	578 920,00	385 390,26	14,6%	49 078,21
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIM	351 919,76	653 062,00	653 062,00	622 020,66	76,8%	270 100,90
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3,06	5 000,00	5 000,00	4 240,00		4 236,94
66 CHARGES FINANCIERES	1 841,35	3 500,00	3 500,00	1 526,96	-17,1%	-314,39
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 369,88	7 000,00	7 000,00	2 021,83	47,6%	651,95
Dépenses réelles de fonctionnement	691 446,10	1 227 482,00	1 247 482,00	1 015 199,71	46,8%	323 753,61

023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	1 103 934,82	1 093 934,82			
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	715 088,92	750 000,00	750 000,00	731 381,39		

Total Dépenses	1 406 535,02	3 081 416,82	3 091 416,82	1 746 581,10		
----------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--	--

Epargne de l'exercice : 1 266 741, 28 €

Chapitre	CA 2016	BP 2017	Budgété 2017	CA 2017
Dépenses réelles de fonctionnement	691 446,10	1 227 482,00	1 247 482,00	1 015 199,71
Recettes réelles de fonctionnement	2 181 875,63	2 093 333,00	2 103 333,00	2 281 940,99
EPARGNE	1 490 429,53	865 851,00	855 851,00	1 266 741,28

I- Section d'exploitation :

1- **Les recettes totales d'exploitation** s'élèvent à 3 260 132,27 €

Recettes réelles : 2 281 940,99 € (+ 4,59 % par rapport à 2016)

Elles se décomposent comme suit :

Produits des services : 2 155 416,47 € (+ 0,6 % / 2016)

Ces recettes sont composées :

- des redevances d'assainissement perçues auprès des usagers du service : 1 543 753,10 € (+ 15,4 % / 2016, soit + 206 394,24 €)

Il est à noter que suite au changement de délégataire, les recettes 2017 d'assainissement des usagers de l'ex SIAV n'ont pas été perçues, traduisant un manque à gagner sur l'exercice 2017, qui sera récupérées sur 2018. Ces recettes émarginent pour 30 % sur le budget assainissement et 70 % sur le budget STEP.

- des taxes de raccordement : 149 762,72 € (en diminution par rapport à l'année 2016, sur laquelle des titres correspondant aux années passées avaient été émis (2016 : 304 831,88 €))
- de la redevance pour traitement des eaux pluviales, versée par le budget principal : 461 560 €

Subventions et participations : 59 800 € (+ 45 175 € par rapport à 2016) : perçues en provenance de l'agence de l'Eau Rhône Alpes, pour la prise en charge de 3 postes dédiés au contrat d'agglomération.

Produits de gestion courante : 1 378,08 €

Produits exceptionnels : 65 346,44 € avec la contribution de Veolia pour le contrôle (40 000 €) et divers pénalités pour non-respect du règlement d'assainissement.

Résultat d'exploitation 2016 : 881 083,32 €

Recettes d'ordre : 97 107,46 €, représentent les amortissements de subventions d'investissement reçues, transférés en fonctionnement. Elles trouvent leur exacte contrepartie en dépenses d'investissement.

2- Les dépenses d'exploitation : 1 746 581,10 €

Les dépenses réelles s'élèvent à 1 015 199,71 € (+ 46.8% par rapport au CA 2016, + 323 753 €), et se décomposent comme suit :

- **Charges à caractère général** : 385 390,26 € (+ 14,6 % / CA 2016, + 49 078 €), comprennent essentiellement des travaux courants, achats de matériels et fournitures pour l'entretien des équipements du service, mais également les dépenses de fonctionnement consécutives à la mise en œuvre de l'autosurveillance des réseaux.

Les dépenses de maintenance, de contrôle de surveillance progressent ainsi, passant de 237 979,39 € en 2016 à 326 839,91 € en 2017 (+ 88 860,32 €), compte tenu de l'extension du périmètre.

- **Charges de personnel** : 622 020,66 € (+ 76,8 % / CA 2016)

Les dépenses de personnel ont progressé sous l'effet du réexamen de la ventilation des effectifs. Les effectifs affectés à ce service sont passés de 8.8 ETP en 2016 à 16,1 ETP en 2017. Compte tenu des mouvements au sein de la collectivité, et des décalages sur recrutement, l'effectif réellement constaté en 2017 s'est établi à 11.7 ETP.

- **Charges financières** : 1 526,96 €

- **Charges exceptionnelles** : 2 021,83 €, (annulations de titres sur l'exercice passé).

Les dépenses d'ordre : 731 381,39 €

Elles correspondent aux dotations et aux amortissements et trouvent leur exacte contrepartie en recettes d'investissement.

Épargne de l'exercice : 1 266 741,28 €

L'exercice 2017 dégage une épargne de 1 266 741,28 €, supérieure à la prévision (865 851).

NB : L'épargne a cependant été minimisée sous l'effet de la non-perception des redevances d'assainissement 2017 sur le réseau de l'ex-SIAV, recettes qui seront prélevées auprès des usagers et perçues par la collectivité en 2018.

Le détail des sections d'investissement est le suivant :

Recettes totales d'investissement : 1 202 700,33 €

Recettes d'investissement	BP 2017	Budgété 2017	Réalisé 2017	% réalisé	reports 2017	Total y c reports	tx de réalisation total
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	278 880,00	360 982,74	19 950,00	0,00	82 102,74	102 052,74	28%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	255 185,18	285 185,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
16 1641 EMPRUNTS EN EURO	95 185,18	125 185,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
16 16449 OPE. AFFERENTES A L'OPTION DE TIR. SUR LIGNE DE TR	160 000,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
						0,00	
Recettes relles d'investissement	534 065,18	646 167,92	19 950,00	44,05	82 102,74	102 052,74	16%
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 103 934,82	1 093 934,82	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	750 000,00	750 000,00	731 381,39	97,52	0,00	731 381,39	
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	369 266,20	369 266,20	369 266,20	100,00	0,00	369 266,20	
Total Investissement	2 757 266,20	2 859 368,94	1 120 597,59	39,19	82 102,74	1 202 700,33	42%

Dépenses totales d'investissement : 2 433 173,72 €

Opérations d'investissement	BP 2017	Budgété 2017 (BP 2017 + reports 2016+ DM)	Réalisé 2017	% réalisé	reports 2017	Total y c reports	tx de réalisation total
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	220 000,00	220 000,00	53 464,59	24,3%	0,00	53 464,59	24,3%
16 16449 OPE. AFFERENTES A L'OPTION DE TIR. SUR LIGNE DE TR	160 000,00	160 000,00	0,00	0,0%	0,00	0,00	0,0%
16 1681 AUTRES EMPRUNTS	60 000,00	60 000,00	53 464,59	89,1%	0,00	53 464,59	0,0%
Opération d'investissement	2 061 000,00	2 448 526,77	1 470 208,30	60,0%	728 551,20	2 198 759,50	89,8%
dépenses relles	2 281 000,00	2 668 526,77	1 523 672,89	57,1%	728 551,20	2 252 224,09	
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	83 842,17	83 842,17	83 842,17	100,00	0,00	83 842,17	
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	107 000,00	107 000,00	97 107,46	90,75	0,00	97 107,46	
Total Investissement	2 471 842,17	2 859 368,94	1 704 622,52	59,62	728 551,20	2 433 173,72	85,1%

II - La section d'investissement

1- Les recettes d'investissement : 1 202 700,33 € (dont reports 82 102,74 €)

Recettes réelles d'investissement : 102 052,74 €, (dont reports : 82 102,74 €)

Les recettes d'investissement sont composées de **subventions d'investissement, (102 052,74 € y compris reports)** perçues dans le cadre du contrat pluriannuel pour la mise en œuvre de réseaux d'auto-surveillance et des travaux d'assainissement (voir infra).

Les recettes comprennent également :

- **Les recettes d'ordre budgétaires** : 731 381,39 € correspondant aux dotations aux amortissements, et trouvant leur exacte contrepartie en dépenses de fonctionnement.
- *La reprise du résultat de fonctionnement 2016 capitalisé (369 266,20 €),*

2- Les dépenses d'investissement : 1 704 622,52 €, auxquels s'ajoutent 728 551,20 € de reports de 2017 sur 2018, soit un total de **2 433 173,72 €**.

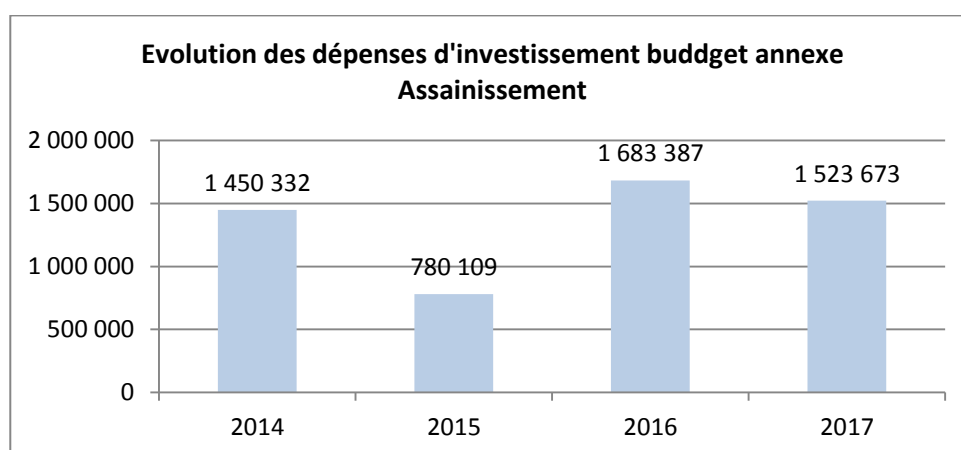
Elles comprennent :

- **Les remboursements du capital de la dette : 53 464,59 €** (en forte baisse par rapport à 2016 suite à un remboursement anticipé sur l'année 2016)
- **les dépenses d'équipement : 1 470 208,30 €** auxquels s'ajoutent les reports (728 551,20 €), **soit un total de 2 198 759,50 €**
- Les opérations d'ordre (97 107,46 €, correspondant à l'amortissement des subventions d'investissement reçues, qui trouvent leur exacte contrepartie en recettes d'ordre de fonctionnement).
- Le déficit d'investissement 2016 reporté : 83 721,17 €

Les opérations d'équipement réalisées sont les suivantes :

Opérations d'investissement	réalisé 2016	BP 2017	Budgété 2017 (BP 2017 + reports 2016+ DM)	Réalisé 2017	% réalisé	reports 2017	Total y c reports	tx de réalisatio n total
1404 MATERIEL INFORMATIQUE	0,00	20 000	20 000	0	0,0%	0	0	
2214001 AS AUTOSURVEILLANCE	13 262,13		7 858,31	0	0,0%	0	0	
2215001 AS TRAVAUX DEVERSOIRS ORAGE	9 800,00		0,00	0		0	0	
2215004 TRAVAUX ASSAINISSEMENT	572 071,55		4 946,97	3 596,41	72,7%	0,00	3 596,41	72,7%
2216001 MOE AUTOSURVEILLANCE 9 SYSTEMES	6 755,22	596 000	609 320	219 645,86	36,0%	258 149,04	477 794,90	78,4%
2216002 TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET DE RÉHABILITATION	825 598,51	1 140 000	1 481 401,49	1 244 293,76	84,0%	200 838,16	1 445 131,92	97,6%
2216003 ACQUISITION DE MATERIEL	3 415,90							
2217001 TRAVAUX RESEAUX ASSAINISSEMENT EX SIAV	0,00	255 000	255 000	2 672,27	1,0%	252 324,00	254 996,27	100,0%
2217002 ETUDE GESTION PATRIMONIALE CAMPAGNE ITV	0,00	50 000	50 000	0	0,0%	0,00	0,00	0,0%
2217003 MATERIEL INFORMATIQUE	0,00	0	20 000	0	0,0%	17 240,00	17 240,00	86,2%
Opérations d'investissement	1 430 903,31	2 061 000	2 448 526,77	1 470 208,30	60,0%	728 551,20	2 198 759,50	89,8%

Recettes d'investissement	BP 2017	Budgété 2017	Réalisé 2017	% réalisé	reports 2017	Total y c reports	tx de réalisatio n total
2214009 AS RESEAUX ASSAINISSEMENT 2014	0	34 302,74	0	0,0%	34 302,74	34 302,74	100%
2215005 SDA EX CAVIL	0	47 800	0	0,0%	47 800,00	47 800,00	100%
2216001 MOE AUTOSURVEILLANCE 9 SYSTEMES	60 000	60 000	0	0,0%	0	0	0%
2216002 TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET DE RÉHABILITATION	218 880	218 880	19 950,00	9,1%	0,00	19 950,00	9%
Subventions des opérations d'investissement	278 880	360 982,74	19 950,00	5,5%	82 102,74	102 052,74	28,3%



Besoin de financement de l'exercice et résultat de clôture (montrer les différents résultats pour résultat de clôture)

Le résultat passé couvre le besoin de financement de l'exercice qui dégage un résultat de clôture de 283 077,78 € en baisse par rapport à 2016 (881 083,62 €).

Opération	CA 2016	CA 2017
Besoin de financement de la section d'investissement	-1 319 369,06	-1 503 722,89
Epargne de l'exercice	1 490 429,53	1 266 741,28
Besoin de financement de l'exercice	171 060,47	-236 981,61
Résultats cumulés antérieurs	995 447,38	1 166 507,85
Résultat de l'exercice (avant couverture des reports)	1 166 507,85	929 526,24
Solde des reports de l'exercice	-285 424,03	-646 448,46
Résultat de clôture	881 083,82	283 077,78

	CA 2016	CA 2017
Encours de la dette en fin d'année	275 691	222 226
Capacité de désendettement en années	0,2	0,2

Compte tenu des reports de l'exercice, le résultat de clôture s'élève à 283 077,78 € avec + 1 513 551,17 € en fonctionnement, et -1 230 473,39 € en investissement (après couverture des reports).

2.1.5. Arrêt du Compte Administratif 2017 – budget SPANC

Le compte administratif 2017 du budget annexe SPANC se conclut sur les bases suivantes :

Section de fonctionnement	
- Recettes : (y compris excédent antérieur reporté)	82 912,31 €
- Dépenses:	45 096,40 €
Solde de la section de fonctionnement	37 815,91 €
Section d'investissement	
- Recettes (y compris résultat reporté) :	17 630,00 €
- Dépenses :	0,00 €
Solde de la section d'investissement :	17 630,00 €
- Reports de recettes :	0,00 €
- Reports de dépenses :	0,00 €
Solde des reports :	0,00 €
Résultat d'investissement y compris reports /	17 630,00 €
- Excédent de clôture 2017 :	55 445,91 €

Les réalisations des différents postes de recettes et dépenses sont les suivantes :

	CA 2016	BP 2017	CA 2017	Variation CA 2017- CA 2016 en %	Variation CA 2017- CA 2016 en euros
Recettes d'exploitation					
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENT	8 427,35	22 250,00	9 822,07	1 394,72	17%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATION	7 380,00	7 000,00	0,00	-7 380,00	-100%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 500,69	2 500,00	0,00	-2 500,69	-100%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	46 100,00	7 500,00	3 000,00	-43 100,00	-93%
Recettes réelles	64 408,04	39 250,00	12 822,07	-51 585,97	-80%

002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	40 092,71	70 090,24	70 090,24
----------------------------------------	-----------	-----------	-----------

Total Recettes	104 500,75	109 340,24	82 912,31
----------------	------------	------------	-----------

	CA 2016	BP 2017	CA 2017	Variation CA 2017- CA 2016 en %	Variation CA 2017- CA 2016 en euros
Depenses d'exploitation					
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	709,59	21 950,00	8 935,40	8 225,81	1159%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMIL	16 800,00	36 161,00	36 161,00	19 361,00	115%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 500,92	100,00	0,00	-6 500,92	-100%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 400,00	0,00	0,00	-10 400,00	-100%
Dépenses réelles	34 410,51	58 211,00	45 096,40	10 685,89	31%

023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	51 129,24	0,00
--------------------------------------------	------	-----------	------

Total Dépenses	34 410,51	109 340,24	45 096,40
----------------	-----------	------------	-----------

Recettes d'investissement	CA 2016	BP 2017	Réalisé 2017
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	17 630,00	17 630,00	17 630,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	51 129,24	0,00

Total Recettes	17 630,00	68 759,24	17 630,00
----------------	-----------	-----------	-----------

Dépenses d'investissement	CA 2016	BP 2017	CA 2017
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	68 759,24	0,00

Total Dépenses	0,00	68 759,24	0,00
----------------	------	-----------	------

I - La section d'exploitation

1- Les recettes d'exploitation : 12 822,07 €, auxquelles s'ajoutent la reprise du résultat 2016 70 090,24 €, soit un total de 82 912,31 €

Outre la reprise du résultat de fonctionnement 2016, les recettes comprennent :

-Produits de services et du domaine : 9 822,07 €, constitués des redevances pour assainissement non collectifs. La mise en place d'une facturation plus régulière (chaque année) est en cours, et sera opérationnelle à partir de 2018, expliquant une réalisation inférieure à la prévision en 2017.

- les subventions associées au projet nouveau (voir infra) n'ont pas été perçues cette année mais seront encaissées l'année prochaine.

- Produits exceptionnels : 3 000 € il s'agit de régularisation comptable (rattachements non justifiés).

2- Les dépenses d'exploitation : 45 096,40 €

Ces dépenses sont constituées des charges de personnel et dépenses courantes.

Le projet de réalisation d'un règlement d'assainissement et d'un programme d'animation et d'information pour les installations classées « point noir », prévu dans le cadre du contrat d'agglomération, a été engagé.

II - La section d'investissement

La section d'investissement comprend uniquement l'excédent d'investissement 2016 reporté : 17 630,00 €.

III - Le résultat de l'exercice

Le résultat global de l'exercice s'établit à 55 445,91€, avec un résultat de la section de fonctionnement de 37 815,91 €, et de la section d'investissement de 17 630,00 €.

2.1.6. Arrêt du Compte Administratif 2017 – budget crématorium

Le compte administratif 2017 du budget annexe du **crématorium** se conclut sur les bases suivantes :

Section d'exploitation :	
- Recettes, y compris reprise excédent antérieur :	596 276,15 €
- Dépenses :	9 946,01 €
Solde de la section d'exploitation :	+ 586 330,14 €
Section d'investissement :	
- Recettes (y compris résultat reporté) :	70 244,47 €
- Dépenses :	22 535,76 €
Solde de la section d'investissement :	+ 47 708,71 €
Résultat de clôture 2017 avant reports :	634 038,85 €
- Reports de recettes :	0,00 €
- Reports de dépenses :	590 196,59 €
Solde des reports :	- 590 196,59 €
Résultat d'investissement y compris reports :	- 542 487,88 €
- Excédent de clôture 2017 :	+ 43 842,26 €

Les réalisations des différentes postes de recettes et dépenses sont les suivants :

Recettes d'exploitation : 596 276,15 €

Chapitre	CA 2016	Budgété 2017	CA 2017	Evolution Ca 2017-Ca 2016 en %	Evolution Ca 2017-Ca 2016 en euros
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	143 531,06	152 000,00	156 099,92		12 568,86
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	9 660,00		9 660,00
Recettes réelles de fonctionnement	143 531,06	152 000,00	165 759,92	15,5%	22 228,86

002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	339 091,48	429 761,66	429 761,66
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE	715,49	1 000,00	754,57

Total Recettes	483 338,03	582 761,66	596 276,15
----------------	------------	------------	------------

Dépenses d'exploitation : 9 946,01 €

Chapitre	CA 2016	Budgété 2017	CA 2017	Evolution Ca 2017-Ca 2016 en %	Evolution Ca 2017-Ca 2016 en euros
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	44 287,50	6 010,00	0,00	-100,0%	-44 287,50
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 908,00	5 960,00	5 960,00	0,9%	52,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	600,00	0,00		0,00
dépenses réelles de fonctionnement	50 195,50	12 570,00	5 960,00	-88,1%	-44 235,50

023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	566 191,66	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE	3 380,87	4 000,00	3 986,01

Total Dépenses	53 576,37	582 761,66	9 946,01
----------------	-----------	------------	----------

Recettes d'investissement : 70 244,47 €

Chapitre	Mandaté 2016	BP 2017	Budgété 2017	Réalisé 2017	tx de réalisation	reports 2017	total réalisé y c reports
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	781,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	26 573,88	62 073,88	0,00	0,00	0,00	0,00
Reports							
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	69 173,56	66 258,46	66 258,46	66 258,46	100,00	0,00	66 258,46
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEM	0,00	566 291,66	566 191,66	0,00	0,00	0,00	0,00
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES							0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE	3 380,87	3 900,00	4 000,00	3 986,01	99,65	0,00	3 986,01
Total Recettes	73 335,95	663 024,00	698 524,00	70 244,47	199,65	0,00	70 244,47

Dépenses d'investissement : 612 735,35 €

Chapitre	Mandaté 2016	BP 2017	Budgété 2017	Réalisé 2017	tx de réalisation	reports 2017	total réalisé y c reports	tx de réalisation y c reports
Crématorium	6 362,00	617 000,00	697 524,00	21 781,19	3%	590 196,59	611 977,78	87,7%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE	715,49	1 000,00	1 000,00	754,57	75,46	0,00	754,57	
Total Dépenses	7 077,49	618 000,00	698 524,00	22 535,76	75,49	590 196,59	612 732,35	

I- La section d'exploitation :

1- Les recettes d'exploitation : 596 276,15 €

Elles se décomposent comme suit :

Les recettes réelles d'exploitation : 165 759,92 €

Elles sont composées quasi exclusivement de la redevance perçue du fermier chargé de la gestion du crématorium : 156 099,92 € (+ 9 %), redevance renégociée suite à la passation d'un nouveau contrat de DSP à compter du 1^{er} janvier 2017.

Des produits exceptionnels ont accompagné la clôture du précédent contrat, pour des travaux non réalisés par le précédent délégataire.

Les recettes d'ordre : 754,57 € correspondant à l'amortissement des subventions reçues.

La reprise du résultat de fonctionnement 2016 : 429 761,66 €

2- Les dépenses d'exploitation : 9 946,01 €

Les dépenses réelles d'exploitation : 5 960 €

Elles correspondent aux frais de personnel affecté à ce service.

Les dépenses d'ordre budgétaire : 3 986,01 €, sont constituées des dotations aux amortissements, dont on retrouve l'exacte contrepartie en recettes d'ordre de la section d'investissement.

La section d'investissement :

Les dépenses d'équipement se sont élevées à 21 781,19 €, auxquelles s'ajoutent les reports : 590 196,59 €.

Durant l'année 2016, les études de maîtrise d'œuvre relatives à la reconfiguration du centre funéraire (agrandissement de la salle de cérémonie, création d'une salle de convivialité et rénovation de l'ensemble des locaux) ont débutées et ont été engagées. L'appel d'offre a été lancé sur 2017 et les travaux ont été engagés, avec un achèvement prévu sur 2018.

Les autres recettes d'investissement sont des opérations d'ordre (3 986,01 € équivalent aux dotations aux amortissements), et la reprise du résultat d'investissement 2016 (66 258,46 €).

Besoin de financement et résultat de clôture :

Opération	CA 2016	CA 2017
Besoin de financement de la section d'investissement	-5 580,48	-21 781,19
Epargne de l'exercice	93 335,56	159 799,92
Besoin de financement de l'exercice	87 755,08	138 018,73
Résultats cumulés antérieurs (avant couverture des reports)	408 265,04	496 020,12
résultat de l'exercice avant couverture des reports	496 020,12	634 038,85
Reports de l'exercice	45 024,00	-590 196,59
Résultat de clôture 2017	450 996,12	43 842,26

L'excédent de clôture de l'exercice 2016 aura permis de financer les travaux engagés.

L'exercice libère un résultat de clôture de 43 842,26 € en 2017, qui permettra la poursuite de l'aménagement, du renouvellement du matériel et l'entretien du bâtiment.

2.1.7. Arrêt du Compte Administratif 2017 – budget action économique

Le compte administratif 2017 du budget annexe **action économique** se conclut sur les bases suivantes :

Section de fonctionnement :	
- Recettes :	2 478 393,63 €
- Dépenses :	2 321 792,55 €
Solde de la section de fonctionnement :	+ 156 601,08 €
Section d'investissement :	
- Recettes :	2 082 415,81 €
- Dépenses (y compris résultat reporté) :	1 224 102,12 €
Solde de la section d'investissement :	858 313,69 €
Résultat de clôture 2017 avant reports :	1 014 914,77 €
- Reports de recettes :	541 590,00 €
- Reports de dépenses :	2 333 377,64 €
Solde des reports :	- 1 791 787,64 €
Résultat d'investissement y compris reports :	- 933 473,95 €
- Déficit de clôture 2017 :	- 776 872,87 €

Le détail des sections d'exploitation et d'investissement est le suivant :

Recettes totales d'exploitation : 2 478 393,63 €

Chapitre	CA 2016	BP 2017	Budgété 2017	CA 2017	variation CA 2017- CA 2016 en %	variation CA 2017- CA 2016 en euros
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VEN	101 791,96	103 000,00	103 000,00	106 544,99	5%	4 753,03
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATI	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	0%	0,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	339 417,46	368 000,00	368 000,00	373 440,16	10%	34 022,70
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 440,33	1 000,00	1 000,00	1 453 253,65	42142%	1 449 813,32
Recettes réelles de fonctionnement	844 649,75	872 000,00	872 000,00	2 333 238,80	42156,4%	1 488 589,05
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	32 605,61	0,00	0,00	0,00		
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTR	145 154,83	150 000,00	150 000,00	145 154,83		
Total Recettes	1 022 410,19	1 022 000,00	1 022 000,00	2 478 393,63		

Dépenses totales d'exploitation : 2 321 792,55 €

Chapitre	CA 2016	BP 2017	Budgété 2017	CA 2017	variation CA 2017- CA 2016 en %	variation CA 2017- CA 2016 en euros
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	232 750,16	307 080,00	319 080,00	282 912,73	22%	50 162,57
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMIL	152 438,00	163 741,00	163 741,00	163 741,00	7%	11 303,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	25 100,49	25 100,00	49 850,00	49 091,66	96%	23 991,17
66 CHARGES FINANCIERES	16 589,63	17 500,00	17 500,00	11 945,54	-28%	-4 644,09
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	396,91	1 000,00	1 000,00	0,00	-100%	-396,91
Dépenses réelles de fonctionnement	427 275,19	514 421,00	551 171,00	507 690,93	19%	80 415,74
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEME	0,00	127 579,00	90 829,00	0,00		
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTR	348 219,33	380 000,00	380 000,00	1 814 101,62		
Total Dépenses	775 494,52	1 022 000,00	1 022 000,00	2 321 792,55		

Epargne : 376 215,67 €

	CA 2016	Budgété 2017	CA 2017
Dépenses réelles de fonctionnement	427 275,19	551 171,00	507 690,93
Recettes réelles de fonctionnement (hors produit des cessions	844 649,75	872 000,00	883 906,60
EPARGNE	417 374,56	320 829,00	376 215,67

I- La section de fonctionnement :

- 1- Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 478 393 ,63 € en 2017, et sont composées comme suit :

Recettes réelles : 2 333 238,80 € avec notamment :

- Loyers et charges : 479 985,75 € (qui connaissent une progression relativement dynamique, avec + 8,8 % par rapport à 2016 contre + 5,3% entre 2015 et 2016)
- Subvention versée par le budget principal : 400 000,00 €
- Produits exceptionnels divers : 1 435 253,65 €

Il est à noter l'encaissement en recettes réelles de fonctionnement du produit des cessions, et cette année, une somme de 1 449 332,20 € suite à la cession d'un terrain situé sur la ZI Nord à Arnas.

Recettes d'ordre budgétaire : 145 154,83 €, correspondant aux amortissements des subventions d'investissement perçues

2- **Les dépenses de fonctionnement** s'élèvent à 2 321 792,55 €, composés comme suit :

Dépenses réelles : 507 690,93 € (+ 19 % par rapport à 2016, soit + 80 415,74 €), avec :

- charges à caractère général : 282 912,73 € (+ 22 % / 2016, + 50 162,57 € (fluides, entretien, maintenance des bâtiments abritant les pépinières d'entreprises).

Ce poste enregistre cette année une progression conséquente des impôts fonciers (+ 32 835 €).

- frais de personnel et assimilés : 163 741 € (+ 7 %)
- autres charges de gestion courante : 49 091,66 €

Ces dépenses comprennent la subvention versée à la MDEF (25 100 €) mais également des admissions en non valeurs pour un volume conséquent cette année, traduisant cependant des dettes anciennes (21 705 €).

- charges financières : 17 500 € (-28 %), accompagnant l'extinction d'un emprunt de 1.1 M d'€ souscrit en 2003 pour une durée de 15 ans pour l'implantation d'une pépinière sur le site des anciens abattoirs (Créacité).

Dépenses d'ordre budgétaire (dotations aux amortissements) : 1 814 101,62 €

Recettes d'investissement : 2 624 005,81 €

Chapitre	Mandaté 2016	Budgété 2017	Réalisé 2017	% réalisé	reports 2017	Total réalisé y c reports	tx de réalisation y c
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATI	0,00	1 830 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	560 000,00	18 510,00	0,03	541 590,00	560 100,00	100,0%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	215 068,41	1 349 414,65	2 888,52	0,21	0,00	2 888,52	
1641 EMPRUNTS EN EUROS	0,00	1 149 414,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16449 OPERAT. AFFERENTES A OPTION TIRAGE SUR LIGNE TRESO	199 673,63	187 000,00	0,00	0,00	0,00	175 000,00	0,00
165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	15 394,78	13 000,00	2 888,52	22,22	0,00	5 500,00	0,00
Recettes Réelles d'investissement	215 068,41	3 739 414,65	21 398,52	0,01	541 590,00	562 988,52	15,1%

10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	255 493,28	246 915,67	246 915,67	100,00	0,00	246 915,67	
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNE	0,00	90 829,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTR	348 219,33	380 000,00	1 814 101,62	477,40	0,00	1 814 101,62	
Total Recettes	818 781,02	4 457 159,32	2 082 415,81	0,47	541 590,00	2 624 005,81	

Dépenses d'investissement : 2 333 377,64 €

Chapitre	Mandaté 2016	Budgété 2017	Réalisé 2017	% réalisé	reports 2017	Total réalisé y c reports	tx de réalisation y c
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	386 854,02	390 000,00	186 997,23	47,9%	0,00	186 997,23	47,9%
1641 Emprunts	177 803,71	190 000,00	180 726,67	88,04		180 726,67	
16449 OPERAT. AFFERENTES A OPTION TIRAGE SUR LIGNE TRESO	199 673,63	187 000,00	0,00	0,00		0,00	
165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	9 376,68	13 000,00	6 270,56	48,24		6 270,56	
Opérations d'investissement	169 081,31	3 503 858,27	478 649,01		2 333 377,64	2 812 026,65	80,3%
Dépenses Réelles d'investissement	555 935,33	3 893 858,27	665 646,24		2 333 377,64	2 999 023,88	77,0%

001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEME	530 991,91	413 301,05	413 301,05	100,0%	0,00	413 301,05	
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFER	145 154,83	150 000,00	145 154,83	96,8%	0,00	145 154,83	
Total Dépenses	1 232 082,07	4 457 159,32	1 224 102,12	27,5%	2 333 377,64	3 557 479,76	

II- La section d'investissement

1- Les recettes réelles d'investissement : 562 988,52 € y compris reports (541 590 €)

- Subvention d'investissement : 18 510 € réalisés, 541 590 € reportés.

Il est rappelé que l'opération de réhabilitation du siège de l'ancien site d'Ontex a fait l'objet d'un financement de l'Etat via le fonds de soutien à l'investissement, pour un montant de 375 000 €, ainsi que de la Région Auvergne Rhône Alpes (185 100 €).

- Emprunts : 2 888,52 €, correspondants aux cautionnements reçus (entreprises locataires) en 2017. Les possibilités de tirage et remboursement d'emprunt infra annuel, via des contrats revolving n'ont pas été utilisées cette année, compte tenu de taux négatif annulant l'intérêt de ce type d'opération.

L'emprunt nouveau projeté pour 2017 (1 349 414,65 €) n'a pas été réalisé.

- résultat de fonctionnement 2016 capitalisé : 246 915,67 €
- recettes d'ordre budgétaire (dotations aux amortissements) : 1 814 101,65 €.

2- Les dépenses d'investissement : 3 557 479,76 €
(dont reports 2 333 377,64 €) :

- Opérations d'équipement : 478 649,01 €, auxquels s'ajoutent les reports (2 333 377,64 €), soit un total de 2 812 026, 65 €.

Cette année a notamment vu l'engagement du projet de réhabilitation du site d'Ontex, qui se poursuivra sur 2018.

Les opérations prévues et réalisées ont ainsi été les suivantes :

Opération	Budgété 2017	Réalisé 2017	% réalisé	reports 2017	Réalisé y c reports	tx de réalisation y c reports
105 CREACITE	92 100,06	70 157,68	76,2%	14 073,70	84 231,38	91,5%
107 GMS	30 216,62	6 956,35	23,0%	7 000,00	13 956,35	46,2%
110 E CITE	20 000,00	3 573,76	17,9%	0,00	3 573,76	17,9%
111 ZI NORD	3 007 391,59	377 069,71	12,5%	2 027 253,94	2 404 323,65	79,9%
112 CHAMPS DE LA BORNE	284 900,00	0,00	0,0%	284 900,00	284 900,00	100,0%
2516001 SIGNALIQUÉ ECONOMIE	10 000,00	1 641,51	16,4%	150,00	1 791,51	17,9%
2516002 ETUDES DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	59 250,00	19 250,00	32,5%	0,00	19 250,00	32,5%
Total Dépenses	3 503 858,27	478 649,01	13,7%	2 333 377,64	3 412 324,93	97,4%

- Emprunts : 186 997,23 €

Le remboursement de la dette s'est établi à 180 726,67 € (remboursement de cautions : 6 270,56 €)

- *Dépenses d'ordre budgétaire* : 145 154,83 € correspondent aux amortissements des subventions et trouvent leur contrepartie en recettes de fonctionnement.
- *Résultat d'investissement 2016* : 413 301,05 €

Besoin de financement et résultat de clôture :

	Mandaté 2016	Réalisé 2017
Besoin de financement de la section d'investissement (y c recettes de cessions)	-340 866,92	805 084,48
Epargne de l'exercice	417 374,56	376 215,67
Besoin de financement de l'exercice	76 507,64	1 181 300,15
Résultats cumulés antérieurs	-242 893,02	-166 385,38
Résultat de l'exercice avant reports	-166 385,38	1 014 914,77
solde des reports de l'exercice	42 431,73	-1 791 787,64
Résultat de clôture 2017	-123 953,65	-776 872,87

Compte tenu de la non réalisation de l'emprunt prévu au budget (1,149 M d'€), le résultat de clôture l'exercice s'avère déficitaire à hauteur de 776 872,87 €.

Compte tenu de la réalisation en fonctionnement et en investissement, le résultat de clôture de l'exercice présente un déficit de 776 872,87 €
(fonctionnement : + 156 601,08 €, investissement : - 933 473,95 €).

Monsieur le Président sort de la salle des délibérations.

Monsieur Duthel, Président le temps de l'adoption des comptes administratifs, demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'arrêter les comptes 2017 par le vote du compte administratif du budget principal et des budgets annexes eau, STEP, assainissement, SPANC, crématorium, action économique.

2.2.1. Arrêt du compte de gestion 2017 – budget principal

Il est exposé qu'après s'être fait présenté le budget primitif du Budget Principal, les décisions modificatives de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Budget Principal de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 - statuant sur l'exécution du budget 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'arrêter le compte de gestion du budget principal de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône dressé, pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part et de certifier que le montant des titres à recouvrer et des mandats du compte de gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

2.2.2. Arrêt du compte de gestion 2017 – budget annexe eau

Il est exposé qu'après s'être fait présenté le budget primitif du budget annexe eau , les décisions modificatives de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats,

le compte de gestion dressé par le trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe eau de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 - statuant sur l'exécution du budget 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'arrêter le compte de gestion du budget annexe eau de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône dressé, pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part et de certifier que le montant des titres à recouvrer et des mandats du compte de gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

2.2.3. Arrêt du compte de gestion 2017 – budget annexe STEP et bassins de dépollution

Il est exposé qu'après s'être fait présenté le budget primitif du budget annexe STEP et bassins de dépollution, les décisions modificatives de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe STEP et bassins de dépollution de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 - statuant sur l'exécution du budget 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'arrêter le compte de gestion du budget annexe STEP et bassins de dépollution de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône dressé, pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, qui n'appelle

ni observation ni réserve de sa part et de certifier que le montant des titres à recouvrer et des mandats du compte de gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

2.2.4. Arrêt du compte de gestion 2017 – budget annexe assainissement

Il est exposé qu'après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe assainissement, les décisions modificatives de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe assainissement de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 - statuant sur l'exécution du budget 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'arrêter le compte de gestion du budget annexe assainissement de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône dressé, pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part et de certifier que le montant des titres à recouvrer et des mandats du compte de gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

2.2.5. Arrêt du compte de gestion 2017 – budget annexe SPANC

Il est exposé qu'après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe SPANC, les décisions modificatives de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe SPANC de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 - statuant sur l'exécution du budget 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

*Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.
En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.
Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'arrêter le compte de gestion du budget annexe SPANC de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône dressé, pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part et de certifier que le montant des titres à recouvrer et des mandats du compte de gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.*

2.2.6. Arrêt du compte de gestion 2017 – budget annexe crématorium

Il est exposé qu'après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe crématorium, les décisions modificatives de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe crématorium de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 - statuant sur l'exécution du budget 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

*Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.
En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.
Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'arrêter le compte de gestion du budget annexe crématorium de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône dressé, pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part et de certifier que le montant des titres à recouvrer et des mandats du compte de gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.*

2.2.7. Arrêt du compte de gestion 2017 – budget annexe action économique

Il est exposé qu'après s'être fait présenter le budget primitif du budget annexe action économique, les décisions modificatives de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux

de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe action économique de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 - statuant sur l'exécution du budget 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'arrêter le compte de gestion du budget annexe action économique de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône dressé, pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part et de certifier que le montant des titres à recouvrer et des mandats du compte de gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

2.2.8. Arrêt du compte de gestion 2017 – budget annexe Champ de Cruy

Il est rappelé que le compte administratif de clôture du budget annexe du Champ de Cruy a été approuvé par le conseil communautaire le 7 décembre 2017.

La sortie de la commune déléguée de Liergues du périmètre de l'agglomération, sur laquelle se situe l'opération, a conduit à la clôture de ce budget. La communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées, de laquelle est désormais membre la commune nouvelle des portes des Pierres dorées, a procédé au rachat du stock d'aménagements réalisées sur ce budget.

Il convient aujourd'hui d'arrêter le compte de gestion 2017 de ce budget.

Aussi, après avoir entendu et approuvé le compte administratif budget annexe du Champ de Cruy 2017,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 - statuant sur l'exécution du budget 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

*Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.
En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.
Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'arrêter le compte de gestion du budget annexe du
Champ de Cruy de la communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône dressé pour
l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, qui n'appelle ni
observation ni réserve de sa part et de certifier que le montant des titres à recouvrer et des mandats
du compte de gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.*

2.3.1. Affectation des résultats 2017 – budget principal

Il est rappelé que le résultat de l'exercice 2017 se présente comme suit :

Section de fonctionnement

- Recettes, y compris reprise excédent antérieur :		55 118 896,19 €
Dont reprise de résultat antérieur :		7 701 713,58 €
- Dépenses :		44 713 801,13 €
Solde de la section de fonctionnement :	+	10 405 095,06 €

Section d'investissement :

- Recettes (y compris résultat reporté) :		6 671 097,45 €
Dont report du résultat 2016 :		2 301 272,72 €
- Dépenses :		6 634 618,50 €
Solde de la section d'investissement :	+	36 478,95 €

Résultat de clôture 2017 avant reports : 10 544 777,34 €

- Reports de recettes :		235 483,40 €
- Reports de dépenses :		3 512 101,30 €
Solde des reports :	-	3 276 617,90 €
- Résultat d'investissement y compris reports :	-	3 240 138,95 €
- Excédent de clôture 2017 :	+	7 164 956,11 €

Affectation du résultat

Le résultat de fonctionnement 2017 doit faire l'objet d'une affectation par le présent Conseil communautaire, après avoir couvert le besoin de financement de la section d'investissement (R1068), le cas échéant, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement (R1068).

*Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.
En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.
Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2017 de la manière
suivante :*

- *En section de fonctionnement :*

Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté + 7 164 956,11 €

- *En section d'investissement :*

Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 3 240 138,95 €.

Pour information, le résultat 2017 se traduira comme suit en section d'investissement :

- Compte R 001 Résultat d'investissement reporté + 36 478,95 €.

2.3.2. Affectation des résultats 2017 – budget annexe eau

Il est rappelé que le résultat de l'exercice 2017 se présente comme suit :

Section d'exploitation

- Recettes, y compris reprise excédent antérieur :	5 396 824,61 €
- Dépenses :	582 311,81 €
Solde de la section d'exploitation :	+ 4 814 512,80 €

Section d'investissement

- Recettes (y compris résultat reporté) :	2 491 610,02 €
- Dépenses :	2 416 569,31 €
Solde de la section d'investissement :	+ 75 040,71 €

Résultat de clôture 2017 avant reports : 4 558 287,34 €

- Reports de recettes :	0,00 €
- Reports de dépenses :	332 511,17 €
Solde des reports :	- 332 511,17 €
Résultat d'investissement y compris reports :	- 257 470,46 €

- Excédent de clôture 2017 : + 4 557 042,34 €

Affectation du résultat

Le résultat de fonctionnement 2017 doit faire l'objet d'une affectation par le présent Conseil communautaire, après avoir couvert le besoin de financement de la section d'investissement (R1068), le cas échéant, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement (R1068).

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2017 de la manière suivante :

- *en section de fonctionnement :*
Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté : 4 557 042,34 €

- *en section d'investissement :*
Compte R1068 : résultat de fonctionnement capitalisé : 257 470,46 €.

Pour information, le résultat 2017 se traduira comme suit en section d'investissement :

- Compte R 001 Résultat d'investissement reporté + 75 040,71 €.

2.3.3. Affectation des résultats 2017 – budget annexe STEP et bassins de dépollution

Il est rappelé que le résultat de l'exercice 2017 se présente comme suit :

Section de fonctionnement

- Recettes, y compris reprise excédent antérieur :		12 401 664,29 €
- Dépenses :		2 482 436,35 €
Solde de la section de fonctionnement :	+	9 919 227,94 €
Section d'investissement		
- Recettes :		2 569 293,16 €
- Dépenses (y compris résultat reporté) :		3 543 622,91 €
Solde de la section d'investissement :	-	974 369,75 €
Résultat de clôture 2017 avant reports :		8 944 858,19 €
- Reports de recettes :		275 945,96 €
- Reports de dépenses :		332 511,76 €
Solde des reports :	-	56 565,80 €
Résultat d'investissement y compris reports :	-	1 030 935,55 €
- Excédent de clôture 2017 :	+	8 888 292,39 €

Affectation du résultat

Le résultat de fonctionnement 2017 doit faire l'objet d'une affectation par le présent Conseil communautaire, après avoir couvert le besoin de financement de la section d'investissement (R1068), le cas échéant, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement (R1068).

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2017 de la manière suivante :

- *en section de fonctionnement :*
Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté + 8 888 292,39 €
- *En section d'investissement :*
Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 1 030 935,55 €

Pour information, le résultat 2017 se traduira comme suit en section d'investissement :

- Compte D 001 Résultat d'investissement reporté : 974 369,75 €

2.3.4. Affectation des résultats 2017 – budget annexe assainissement

Il est rappelé que le résultat de l'exercice 2017 se présente comme suit :

Section de fonctionnement

- Recettes, y compris reprise excédent antérieur :		3 260 132,27 €
- Dépenses :		1 746 581,10 €
Solde de la section de fonctionnement :	+	1 513 551,17 €

Section d'investissement

- Recettes :		1 120 597,59 €
--------------	--	----------------

- Dépenses (y compris résultat reporté)	1 704 622,52 €
Solde de la section d'investissement :	- 584 024,93 €
Résultat de clôture 2017 avant reports :	929 526,24 €
Reports de recettes :	82 102,74 €
- Reports de dépenses :	728 551,20 €
Solde des reports :	- 646 448,46 €
Résultat d'investissement y compris reports :	- 1 230 473,39 €
- Résultat de clôture 2017 :	+ 283 077,78 €

Affectation du résultat

Le résultat de fonctionnement 2017 doit faire l'objet d'une affectation par le présent Conseil communautaire, après avoir couvert le besoin de financement de la section d'investissement (R1068), le cas échéant, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement (R1068).

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2017 de la manière suivante :

- *En section de fonctionnement :*
 - *Compte 002 Résultat d'exploitation reporté 283 077,78 €*
- *En section d'investissement :*
 - *Compte 106 « réserves » : 1 230 473,39 €*

Pour information, le résultat 2017 se traduira comme suit en section d'investissement :

- Compte D 001 Résultat d'investissement reporté : 584 024,93 €.

2.3.5. Affectation des résultats 2017 – budget annexe SPANC

Il est rappelé que le résultat de l'exercice 2017 se présente comme suit :

Section de fonctionnement

- Recettes : (y compris excédent antérieur reporté)	82 912,31 €
- Dépenses :	45 096,40 €
Solde de la section de fonctionnement :	+ 37 815,91 €

Section d'investissement

- Recettes (y compris résultat reporté) :	17 630,00 €
- Dépenses :	0,00 €
Solde de la section d'investissement :	17 630,00 €

Résultat de clôture 2017 avant reports : 55 445,91 €

- Reports de recettes :	0,00 €
- Reports de dépenses :	0,00 €
Solde des reports :	0,00 €

Résultat d'investissement y compris reports :	17 630,00 €
- Excédent de clôture 2017 :	55 445,91 €

Affectation du résultat

Le résultat de fonctionnement 2017 doit faire l'objet d'une affectation par le présent Conseil communautaire, après avoir couvert le besoin de financement de la section d'investissement (R1068), le cas échéant, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement (R1068).

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2017 en section de fonctionnement, soit de la manière suivante :

en section de fonctionnement :

- **Compte 002 Résultat de fonctionnement reporté 37 815,91 €**

Pour information, le résultat 2017 se traduira comme suit en section d'investissement :

- Compte R 001 Résultat d'investissement reporté + 17 630,00 €.

2.3.6. Affectation des résultats 2017 – budget annexe crématorium

Il est rappelé que le résultat de l'exercice 2017 se présente comme suit :

Section d'exploitation

- Recettes, y compris reprise excédent antérieur :		596 276,15 €
- Dépenses :		9 946,01 €
Solde de la section d'exploitation :	+	586 330,14 €

Section d'investissement

- Recettes (y compris résultat reporté) :		70 244,47 €
- Dépenses :		22 535,76 €
Solde de la section d'investissement :	+	47 708,71 €

Résultat de clôture 2017 avant reports : 634 038,85 €

- Reports de recettes :		0,00 €
- Reports de dépenses :		590 196,59 €
Solde des reports :	-	590 196,59 €

Résultat d'investissement y compris reports : - 542 487,88 €

- Excédent de clôture 2017 : + 43 842,26 €

Affectation du résultat

Le résultat de fonctionnement 2017 doit faire l'objet d'une affectation par le présent Conseil communautaire, après avoir couvert le besoin de financement de la section d'investissement (R1068), le cas échéant, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement (R1068).

*Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.
En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.
Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2017 en section de fonctionnement, soit de la manière suivante :*

- *en section d'investissement :*
Compte 106 « réserves » : 586 330,14 €

Pour information, le résultat 2017 se traduira également comme suit en section d'investissement :

- Compte R 001 Résultat d'investissement reporté + 47 708,71 €.

2.3.7. FINANCES : Affectation des résultats 2017 – budget annexe action économique

Il est rappelé que le résultat de l'exercice 2017 se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

- Recettes :		2 478 393,63 €
- Dépenses :		2 321 792,55 €
Solde de la section de fonctionnement :	+	156 601,08 €

Section d'investissement :

- Recettes :		2 082 415,81 €
- Dépenses (y compris résultat reporté) :		1 224 102,12 €
Solde de la section d'investissement :	+	858 313,69 €

Résultat de clôture 2017 avant reports : **1 014 914,77 €**

- Reports de recettes :		541 590,00 €
- Reports de dépenses :		2 333 377,64 €
Solde des reports :	-	1 791 787,64 €

Résultat d'investissement y compris reports : **- 933 473,95 €**

- Déficit de clôture 2017 : **- 776 872,87 €**

Affectation du résultat

Le résultat de fonctionnement 2017 doit faire l'objet d'une affectation par le présent Conseil communautaire, après avoir couvert le besoin de financement de la section d'investissement (R1068), le cas échéant, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement (R1068).

*Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.
En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.
Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2017 en section de fonctionnement, soit de la manière suivante :*

- *en section d'investissement :*
Compte 1068 : réserves : 156 601,08 €

Pour information, le résultat 2017 se traduira comme suit en section d'investissement :

- Compte D 001 Résultat d'investissement reporté : 858 313,69 €.

2.4.1.1. Vote du budget primitif 2018 – budget principal

En préambule, Monsieur le Président dit que le budget primitif qui va être présenté est le résultat de nombreuses heures de travail de la part des services et des élus réunis lors de la conférence des maires et des bureaux communautaires. Cette année, si la proposition est d'agir légèrement sur le levier fiscal, la priorité reste la réduction des dépenses de fonctionnement en contenant plus particulièrement les dépenses de personnel. Certains élus souhaitaient que l'augmentation de la fiscalité soit strictement proportionnée à la compensation de la perte de recettes liée à la réduction du produit de la TEOM, mais compte tenu des efforts faits sur la réduction des dépenses de fonctionnement, un large consensus a émergé tant lors de la conférence des maires que du bureau pour ne pas opter pour cette orientation.

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Duthel.

Monsieur Duthel présente le budget principal primitif ainsi que les budgets annexes sur la base d'un diaporama joint au présent compte rendu.

I- Rappel du contexte et des enjeux

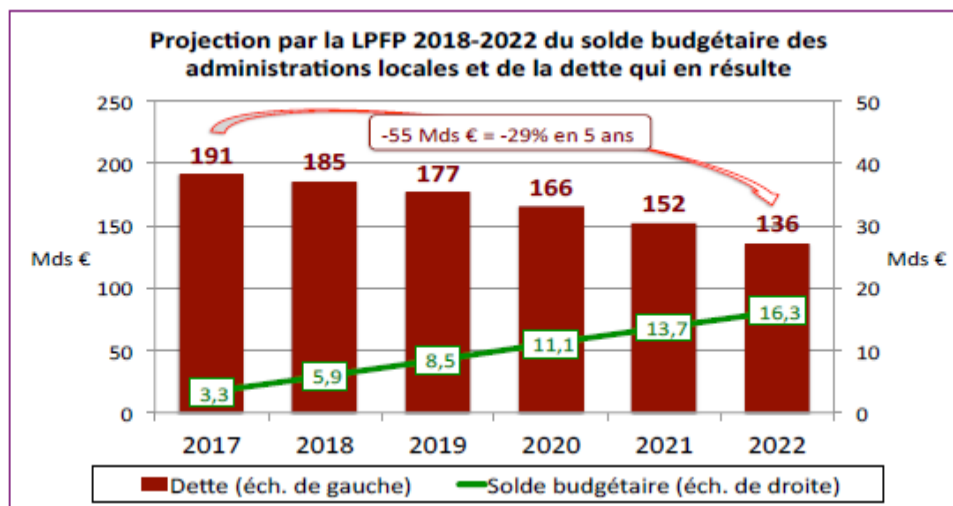
Comme indiqué lors du Conseil Communautaire du 28 février dernier, au cours duquel ont été présentées les orientations budgétaires pour l'exercice 2018, le budget 2018 s'inscrit dans un contexte nouveau mais toujours aussi contraint.

La loi de programmation des Finances Publiques 2018- 2022 fixe en effet pour objectif de porter le déficit public à un niveau de 0.3 % du PIB à horizon 2022, contre 2.9 % anticipé fin 2017.

Les collectivités locales sont particulièrement mobilisées pour atteindre l'objectif.

Elles sont en effet soumises à une double contrainte :

- **un plafonnement de la hausse des dépenses réelles de fonctionnement à + 1.2 %** par an sur la période 2017-2022 : cette norme de croissance permettrait une **économie de 13 milliards sur la période** par rapport à un rythme d'évolution tendanciel estimé à + 2.5 %/an.
- **et un objectif d'amélioration de leur besoin de financement**, traduisant une obligation de désendettement représentant une réduction de la dette des collectivités de 29 % sur la période 2017-2022 :



Source : cabinet CMK

Ainsi, les marges financières tirées de la maîtrise des dépenses de fonctionnement doivent servir à la réduction de la dette.

Les collectivités locales les plus importantes¹, soit 322 collectivités locales, sont invitées à signer des conventions avec l'Etat, conventions prévues pour une durée de 3 ans (jusqu'en 2020). Les conventions fixeront les objectifs de croissance des dépenses de fonctionnement et d'amélioration du besoin de financement de chaque collectivité signataire et les moyens d'y parvenir.

Des sanctions financières seront applicables aux collectivités ayant conventionné. En cas de non-respect de la norme, une ponction égale à 75 % du dépassement sera opérée sur les recettes de la collectivité, dans la limite de 2 % des recettes de fonctionnement. Cette ponction sera de 100 % du dépassement pour les collectivités concernées par le conventionnement et qui auraient refusé de passer un accord avec l'Etat.

Le volet d'amélioration du besoin de financement et donc de désendettement ne fait pas l'objet de sanction en cas de non-respect de l'objectif fixé.

Les collectivités qui auront rempli leur objectif pourront bénéficier d'une bonification de la dotation de soutien à l'investissement local.

L'Agglo ne rentre pas dans les critères obligeant la mise en place d'un conventionnement.

Il convient cependant de noter que l'ensemble des collectivités sont appelées à un effort collectif pour atteindre l'objectif de réduction des déficits publics fixé au niveau national : toutes sont donc concernées par les objectifs fixés en loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

Compte tenu de ces éléments, l'Agglo a construit trois prospectives financières visant à cerner les enjeux de ce contexte nouveau (jointes en annexes) :

1. **Le premier scénario** appréhende la seule question de la solvabilité, sans tenir compte des contraintes imposées par l'Etat.

Ce scénario fait l'hypothèse d'une croissance des dépenses de fonctionnement au fil de l'eau de +2 %/an moyenne entre 2017 et 2022.

Le volume d'investissement proposé est adapté au PPI de la collectivité (42,8 M d'€ sur 2018-2022)

- Ce scénario montre que, pour garantir la solvabilité (et un niveau d'épargne égal à 10 % des recettes réelles de fonctionnement), il convient de produire un **effort de redressement de l'épargne de 0.8 M d'€** minimum à horizon 2022 par rapport à un scénario au fil de l'eau.

2. **Le second scénario** est construit sur l'hypothèse d'une croissance des dépenses de fonctionnement (hors AC) de +1.2 % en moyenne par an sur la période 2017-2022.

- Ce scénario appelle une **réduction des dépenses de fonctionnement de 1 M d'€** par rapport au fil de l'eau. Ceci représente une division quasi par deux du rythme de croissance des dépenses au fil de l'eau, déjà fortement contraintes.

3. **Le troisième scénario** fait l'hypothèse selon laquelle l'ensemble des contraintes posées au niveau national serait respecté (norme de croissance des dépenses de fonctionnement et désendettement (à partir de 2018)).

¹ Collectivités dont les dépenses de fonctionnement inscrites au compte administratif 2016 du budget principal représentent plus de 60 millions d'euros.

- Outre la réduction du rythme de croissance des dépenses de fonctionnement, **une nécessaire baisse de l'investissement** d'un niveau de 42.8 Md'€ à un niveau de 31.8 M d'€ serait alors nécessaire sur la période 2018-2022.

Ainsi, tous ces scénarios de prospective financière mettent en évidence la nécessité de tenir la section de fonctionnement.

L'Agglomération est confrontée à une situation financière contrainte, et devra redresser son épargne, pour assurer sa seule solvabilité à moyen terme.

Il est rappelé que l'agglomération a subi les effets de la sortie de deux communes en 2017, se traduisant par une perte de produit fiscal de près de 2,5 M d'€ (base 2016).

Dans ce contexte, une réflexion sur le pacte fiscal et financier a été engagée, via la réalisation d'un diagnostic financier du territoire (communes et agglomération) et, sur cette base, la définition de pistes de réflexion visant à équilibrer les dynamiques financières des acteurs publics du territoire.

Ces pistes de réflexion, présentées lors de la conférence des maires le 12 mars, se sont orientées dans plusieurs directions : la poursuite de la recherche d'économies sur les dépenses de fonctionnement et la recherche de nouvelles marges de manœuvre. A cet effet, différents scénarios basés sur la solidarité (DSC, compétence SDIS, ...) et la fiscalité ont été présentés aux maires.

Pour 2018, il est proposé d'agir sur le levier fiscal, avec :

- une progression de la taxe sur le foncier bâti, en portant le taux de cette taxe de 0,502 % en 2017 à 1 % en 2018, soit un niveau proche de celui constaté en moyenne, au niveau national, sur les communautés d'agglomération en 2017 (1,11%).

- une diminution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de façon à ce que le produit ne s'éloigne pas du coût du service. Cette taxe passerait ainsi de 6.22% en 2017 à 5.97 % en 2018.

Le produit supplémentaire global attendu s'établit à 244 000 €, soit inférieur aux efforts nécessaires à la solvabilité de l'Agglomération à court terme. L'Agglomération s'engage ainsi à poursuivre la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement.

Ainsi, le projet de budget primitif pour 2018 qui vous est proposé a-t-il été établi sur des bases très rigoureuses afin de contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement à + 0,2 %.

Il traduit également une ambition forte avec la hausse de l'investissement, porté à un montant de 10, 82 M d'€, soit une hausse de plus de 4 M d'€ par rapport au BP 2017.

La réflexion sur le volet de la solidarité et des compétences, engagée dans le cadre du pacte, devra également être poursuivie.

II- Budget primitif 2018 : présentation synthétique

Le budget principal 2018 traduit la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement, pour à la fois contribuer à assurer la solvabilité de l'Agglo et tenter de répondre à la norme de croissance des dépenses de fonctionnement fixée par l'Etat (+ 1,2%/ an hors Attribution de Compensation).

Aussi, le budget proposé est le suivant :

DEPENSES REELLES	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018 /BP 2017 en euros	BP 2018/ BP 2017 en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 009 173	5 715 434	-293 739	-4,9%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	13 563 978	13 840 806	276 828	2,0%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	13 972 000	14 031 960	59 960	0,4%
022 DEPENSES IMPREVUES	100 000	100 000	0	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 828 886	8 927 019	98 133	1,1%
66 CHARGES FINANCIERES	267 200	236 200	-31 000	-11,6%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 200	7 700	-5 500	-41,7%
68 PROVISIONS	100 000	100 000		
Total Dépenses	42 854 437	42 959 119	104 682	0,2%

RECETTES REELLES	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018 /BP 2017 en euros	BP 2018/ BP 2017 en %
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	437 010	434 125	-2 885	-0,7%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIV	5 464 323	5 622 830	158 507	2,9%
73 IMPOTS ET TAXES	29 051 554	29 675 098	623 544	2,1%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	9 377 890	9 765 926	388 036	4,1%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	46 000	71 696	25 696	55,9%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	503 731	485 731	-18 000	-3,6%
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	100 000	100 000		
Total Recettes	44 980 508	46 155 406	1 174 898	2,6%

EPARGNE	2 126 071	3 196 288
----------------	------------------	------------------

Il prévoit ainsi :

- **une progression des dépenses de fonctionnement limitée à + 0.2 %, de BP à BP**
- **une progression des recettes estimée à + 2.6 %, de BP à BP**
- **une épargne qui se fixerait au niveau de 3,196 Millions d'euros**

Le budget 2018 traduit un effort conséquent pour contenir les dépenses, qui, de budget à budget, progressent à un rythme conforme, et même inférieur à la norme de croissance fixée par l'Etat (avec + 0,4 % hors AC).

Les dépenses de fonctionnement intègrent les crédits nécessaires aux projets nouveaux, avec notamment :

- **la mise en place de la GEMAPI**, pour un montant total de 352 342 €, qui pèse sur les dépenses, même si son financement sera assuré par la mise en place de la taxe GEMAPI, décidée par le conseil communautaire le 24 janvier dernier.
- **La gestion du Nautille**, qui, avec la perspective de fermeture pour travaux, présente un coût supplémentaire pour la collectivité estimé à + 46,2 K€ en 2018 par rapport à 2017.
- **La participation de l'Agglo aux projets de développement** du territoire portés en partenariat, et notamment au projet de futur port de plaisance, projet conduit par le syndicat mixte du Bordelan (+ 44 500 €).

Notons également la mise en place d'études visant l'optimisation du fonctionnement des services de la collectivité, et notamment :

- Audit pour amélioration de l'organisation des services Petite enfance (40 000 €)
- Etude des modes d'organisation et de financement du service de collecte et traitement des ordures ménagères (40 000 €)

Pour contenir les dépenses, il est ainsi proposé :

- la poursuite des actions d'optimisation, avec les études proposées, qui permettront de définir des pistes à conduire à court terme
- un resserrement conséquent des crédits des services
- la réduction de subventions, et notamment :
 - la réduction de la subvention à l'office de tourisme, afin de ramener ses fonds propres à un niveau adapté dans le cadre de la fusion au sein d'une entité ayant vocation à agir sur un périmètre élargi au territoire des EPCI voisins (-106 500 €)
 - la diminution de la subvention au budget annexe économie (-100 000 €), budget qui dispose de marges de manœuvre.

Enfin, il est à noter que la mise en œuvre de l'Attribution de compensation d'investissement en 2017 permet de contenir la progression des dépenses de BP à BP.

L'évolution des dépenses de fonctionnement peut être résumée comme suit :

<p>Evolution des dépenses réelles de fonctionnement par rapport au BP 2017 : + 0,2 % (+ 104 000 €) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Principaux projets nouveaux : 442 500 € <ul style="list-style-type: none"> - GEMAPI : 352 000 € - Gestion Nautile : + 46 000 € - Participation projet (Bordelan) : + 44 500 € ✓ Progression de la masse salariale : + 277 000 € (+2%) ✓ Baisse de crédits : - 615 500 €

En investissement, le budget prévoit notamment le lancement des principales opérations d'investissement du mandat, avec :

- l'engagement de la rénovation du Nautile : 4 704 000 € TTC
- l'engagement des travaux de la Halte Fluviale : 612 000 €

Les dépenses d'équipement sous opération s'établissent à 10 892 420 € (6 522 631 € au BP 2017).

NB : Les travaux du Nautile sont inscrits au budget pour leur montant hors taxe, la collectivité ayant obligation d'assujettir ce service au régime de droit commun de TVA (récupération de la TVA hors budget). Le montant de travaux, exprimé HT, s'établit à 3 920 000 €.

Les dépenses réelles totales d'investissement (y compris subventions d'investissement et remboursement de la dette) s'élèvent à **18 583 138 €**.

Les recettes réelles d'investissement sont estimées à 6 518 458 €, dont 1 115 958 € au titre des subventions.

Le besoin de financement de la section d'investissement se fixe ainsi à 12 064 680 €.

Il est pour partie couvert par l'épargne (3 196 288 €), laissant un besoin de financement total de l'exercice de **8 868 392 €**.

1- Recettes réelles d'investissement hors emprunts :	
FCTVA	810 000
Subventions	1 115 958
Produits des cessions	400 000
Autres recettes (solde opération des Grillons)	329 000
Ventes d'actions (transformation SAMDIV)	74 500
TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT (hors emprunts)	2 729 458
Ouverture de crédits pour rappel dette revolving	3 789 000
TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT (hors emprunts nouveaux)	6 518 458
2-Dépenses réelles d'investissement	
Remboursement de la dette	2 216 000
<i>dont remboursement anticipé (1061 000 €)</i>	
Ouverture de crédits pour rbt dette revolving (infra annuel)	3 789 000
Transformations SAMDIV (achats d'actions)	242 500
Subventions versées	800 000
AC d'investissement	443 218
Imprévus	200 000
Dépenses d'équipement sous opération	10 892 420
ss total Dépenses d'équipement (y c imprévus):	12 335 638
TOTAL DES DEPENSES d'INVESTISSEMENT	18 583 138
SOLDE INVESTISSEMENT	-12 064 680

EPARGNE BRUTE	3 196 288
----------------------	------------------

BESOIN DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE	-8 868 392
--------------------------------------------	-------------------

Le besoin de financement de l'exercice 2018 étant pour partie seulement couvert par le résultat de 2017, l'équilibre du budget appelle un emprunt de 1 703 436 € :

BESOIN DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE	-8 868 392
--------------------------------------------	-------------------

Résultat de l'exercice 2017 (après couverture des reports)	7 164 956
-------------------------------------------------------------	-----------

EMPRUNT NOUVEAU 2018	1 703 436
-----------------------------	------------------

Ainsi, avec l'engagement des principales opérations du mandat, le fonds de roulement serait mobilisé et l'exercice 2018 se traduira par le recours à l'emprunt.

Notons cependant que l'Agglo a procédé en février 2018 à un remboursement anticipé de la dette pour un montant de 1 060 000 €. Elle procédera par ailleurs en 2018 à des remboursements au fil de l'eau à hauteur de 1,155 M d'€.

Aussi, compte tenu de ces mouvements, la dette sera diminuée, passant de 11 167 373 € fin 2017 à 10 731 798 € fin 2018.

III- La section de fonctionnement :

III-1-Les dépenses totales de fonctionnement : 53 728 662,11 €

3-1-1-Dépenses réelles de fonctionnement : 42 959 119 € (+ 0.2 % par rapport au BP 2017)

DEPENSES REELLES	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018 /BP 2017 en euros	BP 2018/ BP 2017 en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 009 173	5 715 434	-293 739	-4,9%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	13 563 978	13 840 806	276 828	2,0%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	13 972 000	14 031 960	59 960	0,4%
022 DEPENSES IMPREVUES	100 000	100 000	0	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 828 886	8 927 019	98 133	1,1%
66 CHARGES FINANCIERES	267 200	236 200	-31 000	-11,6%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 200	7 700	-5 500	-41,7%
68 PROVISIONS	100 000	100 000		
Total Dépenses	42 854 437	42 959 119	104 682	0,2%

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 5 715 434 €

Ce poste de dépenses enregistre une diminution de -293 739 €, soit -4.9 % par rapport au BP 2017.

L'évolution traduit notamment :

- Un resserrement global des crédits ouverts. Il est à noter que **l'exécution budgétaire 2018 appellera un pilotage serré pour tenir les objectifs fixés.**
- Un redéploiement de crédits d'études liés à l'achèvement de certains projets, qui permet de libérer des crédits pour poursuivre l'optimisation de l'organisation des services (audit des services de la Petite Enfance, étude de l'organisation du service de collecte et traitement des ordures ménagères)
- Enfin, le changement de mode de gestion de diverses actions (gestion du Nautile par exemple) entraîne une évolution de la structure des dépenses; des dépenses étant basculées sur un poste de participation, et inscrites au chapitre des « autres charges de gestion courante».

Chapitre 12 : Les charges de personnel : 13 840 806 € : + 2 % par rapport au BP 2017.

Ce poste de dépense représente une part importante des dépenses de fonctionnement de l'Agglo (40 % des dépenses contre 30 % pour la moyenne des communautés d'agglomération) et fait l'objet d'une attention particulière.

La progression proposée représente + 2.1 % par rapport au réalisé 2017.

Dans le cadre des économies proposées, les créations de postes initialement prévues - à savoir 1 poste de développeur économique et 1 poste d'éducateur de jeunes enfants, responsable du relais d'assistantes maternelles itinérant (RAMI) – sont gelées.

De même, une attention particulière sera apportée pour maîtriser les enveloppes de remplacement.

Le régime indemnitaire (RIFSEEP) fera l'objet d'un examen en vue de la présentation d'une délibération lors d'un prochain conseil communautaire.

Le budget intègre également l'effet report de la création d'un poste d'ingénieur grands projets recruté fin 2017.

Il est précisé que les réorganisations des services opérées en 2017 ont permis une maîtrise de l'évolution des effectifs, avec la suppression de 4 postes.

L'effet des mesures gouvernementales 2016/2017 (parcours PPCR, augmentation de la valeur du point) est également pris en compte au BP 2018.

Le versement de l'indemnité compensatrice de la CSG (augmentation + 1.7 %) au 1^{er} janvier 2018 devrait être compensé par une diminution des cotisations maladie.

L'Agglo poursuivra également, en 2018, le travail engagé pour contenir la masse salariale, avec :

- Une adaptation régulière de l'organisation pour une meilleure efficacité.
- L'anticipation de chaque départ, en continuant à examiner systématiquement toutes les demandes de remplacement liées à ces départs afin de contenir la progression de la masse salariale et à adapter les profils aux nouveaux besoins, avec une analyse fine afin de déterminer les actions à mener (remplacements poste pour poste, transformation pour s'adapter à l'évolution des missions ou suppression). En cas de remplacement, priorité sera donnée aux agents en situation de reclassement médical ou de redéploiement.
- Un examen particulièrement attentif des demandes de remplacements des arrêts maladie et maternité au cas par cas, selon les critères de continuité absolue du service, de normes d'encadrement et de face à face avec les usagers.
- Une plus grande mobilisation des directions opérationnelles dans le pilotage de la masse salariale, à partir d'outils de suivi partagé des dépenses RH. Toutes les directions devront contribuer à l'effort collectif.

Chapitre 014 : les atténuations de produits : 14 031 960 €

Ce poste comprend principalement les versements des attributions de compensation aux communes, ainsi que le FPIC.

Il est rappelé que le FPIC a connu une forte progression en 2017, se fixant à un total de 805 936 € (+ 315 572 € par rapport à 2016). Pour 2018, une progression de 4 % est anticipée, portant les crédits ouverts à 840 000 €.

La mise en place d'une attribution de compensation d'investissement en 2017 permet de stabiliser la progression de ce poste de budget à budget (+ 0.4 %).

	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2017/ BP 2018 en euros	évolution BP 2018 BP - 2017 en %
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	13 390 000	13 172 160,00	-217 840,0	-1,6%
FPIC	567 000	840 000,00	273 000,0	48,1%
REVERSEMENTS (Taxe de séjour reversée au Département)	15 000	15 800,00	800,0	5,3%
RESTIT. AU TITRE DU DEGREV. SR CONTR. DIREC	0	4 000,00	4 000,0	
Total	13 972 000	14 031 960,00	59 960,0	0,4%

Chapitre 65 - Les autres charges de gestion courante : 8 927 019 € (+ 1,1 % par rapport au BP 2017)

Ce chapitre intègre principalement les subventions et participations versées par l'Agglo.

Il enregistre une progression suite à la prise de la compétence GEMAPI, pour laquelle l'estimation des dépenses est de 352 342 €, ainsi qu'en raison de la période de travaux au Nautile, entraînant une progression de la participation versée au délégataire de service public.

Comme indiqué en introduction, il a également fait l'objet d'arbitrages, avec notamment la réduction de la subvention au budget annexe économie (-100 000 €) et à l'office de Tourisme (-106 500 €).

Les subventions et participations proposées sont ainsi les suivantes :

Libellé	Budget Primitif 2017	Total budgété 2017 (BP plus DM)	BP 2018
SUBVENTIONS - PARTICIPATIONS DIVERS ORGANISMES	5 994 218	5 949 680	6 137 140
<i>Schéma d'organisation Touristique du beaujolais</i>	56 474	56 474	56 740
<i>SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS</i>	118 892	118 892	119 422
<i>Syndicat Mixte Geopark</i>	52 015	52 015	52 260
<i>Participation Agence Economique</i>		0	5 000
<i>CHAMBRE d'AGRICULTURE DEVELOPPEMENT RURAL</i>	10 340	22 780	10 000
<i>Plan beaujolais- Convention de co financement pour le plan de relance économique du vignoble Beaujolais-Région</i>	0	18 000	18 000
<i>SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS - Village accueil</i>		11 102	
<i>SYNDICAT MIXTE DU BORDELAN</i>	5 500	5 400	50 000
<i>Syndicat Rhodanien développement du cable</i>	3 000	1 600	0
<i>Participation Landes du beaujolais</i>		4 900	4 900
<i>PARTICIPATION POLE METROPOLITAIN</i>	127 300	127 300	119 618
<i>Département (convention expérimentales de mutualisation EPCI Département (agence de développement touristique du Rhône)</i>		0	3 000
<i>EPTB Saône Doub</i>		0	7 300
<i>SYNDICAT MIXTE DES RIVIERES (SMRB)</i>	78 000	78 000	324 000
<i>Syndicat Mixte Bassin Versant d'Azergues</i>		0	7 400
<i>SYNDICAT INTERCOMMUNAL AMENAGEMENT HYDRAULIQUE</i>	47 000	47 000	0
<i>COMMUNE DE VILLEFRANCHE (créneaux Piscine St Exupéry pour les scolaires)</i>	24 500	24 500	24 500
<i>Commune de Jassans - Festival musiques danses et saveur du monde</i>	0	1 000	
<i>SUBVENTION CC Saône Beaujolais pour multi accueil ODENAS, et CC Pierres Dorées pour les P'tits Bouchons</i>	7 265	7 265	25 000
<i>SUBVENTION BUDGET ANNEXE ECONOMIE</i>	400 000	400 000	300 000
<i>SYNDICAT TRANSPORT (SYTRAL)</i>	2 152 200	2 091 720	2 100 000
<i>SYNDICATS TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES</i>	2 911 732	2 881 732	2 910 000

Libellé	Budget 2017	Total budgété 2017 (BP plus DM)	BP 2018
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	2 413 709	2 412 709	2 384 115
<i>CIAS (AVANCE DE TRESORERIE)</i>	45 000	45 000	45 000
<i>PACT RHONE</i>	10 200	10 200	14 175
<i>CONTRAT DE VILLE</i>	479 153	479 153	497 153
<i>Office du Tourisme</i>	256 500	256 500	150 000
<i>Les Concerts de l'Auditorium</i>	17 000	17 000	17 000
<i>Centre culturel (Festival des nouvelles voix)</i>	120 000	120 000	120 000
<i>L'AUTRE CINEMA</i>	8 500	8 500	8 500
<i>CCAB (Festiplanètes)</i>	0		25 000
<i>HIPPOTOUFER (Festival des Dindes Folles)</i>	0		2 500
<i>Association musicale intercommunale</i>	12 000	12 000	14 583
<i>Epicerie Culturelle</i>			2 000
<i>Provision culture</i>	3 000	1 000	
<i>L'ombre des mots</i>		1 000	
<i>OPUS 92 et CORDES EN CALADES</i>	21 400	21 400	
CULTURE	181 900	180 900	189 583
<i>Mission Locale CAVBS</i>	56 779	56 779	57 575
<i>reseau entreprendre</i>			4 000
<i>Initiative Beaujolais</i>	19 000	19 000	15 000
<i>Le Transit (Loyers)</i>	8 664	8 664	8 664
<i>Village d'accueil</i>	10 000	10 000	1 500
<i>Aderly</i>	37 000	37 000	15 000
ECONOMIE	131 443	131 443	101 739
<i>Récréa- LE NAUTILE</i>	519 000	519 000	614 506
<i>TCAV - Ass délégataire de tennis</i>	4 377	4 377	2 025
<i>BEAUJOLAIS RUNNERS</i>	30 000	30 000	30 000
SPORT	553 377	553 377	646 531
<i>AGIVR IME Les Grillons</i>	4 378	4 378	4 050
<i>CAT Anne Marie Bedin</i>	873	873	
<i>AGIVR Camps en beaujolais</i>	2 599	2 599	2 403
<i>ARCAV - LE CEP</i>	53 500	53 500	35 825
<i>ARCAV - HIPPOCAMPE Accueil de jour</i>	15 000	15 000	15 000
SOCIAL	76 350	76 350	57 278
<i>Crèche La Villa Suzanne</i>	156 000	156 000	156 000
<i>Crèche L'Ile aux enfants</i>	302 000	302 000	302 000
<i>Crèche Les P'tits Loups</i>	119 656	119 656	119 656
PETITE ENFANCE	577 656	577 656	577 656
<i>Logement (AS des propriétaires de Belleroche)</i>	70 000	70 000	93 000
<i>Enveloppe provision</i>	32 130	32 130	12 000
TOTAL	8 407 927	8 362 389	8 521 255

Chapitre 66 : les charges financières : 236 200 €

Il est rappelé que l'Agglo a remboursé par anticipation, en février 2018, un emprunt pour un total de 1 060 000 €, ce qui contribue à limiter la charge d'intérêts sur 2018.

Chapitre 67 : charges exceptionnelles : 7 700 €

Ce chapitre enregistre essentiellement les crédits ouverts pour des éventuelles annulations de titres.

Chapitre 68 : dotations et provisions : 100 000 €

Dans la continuité des années passées, il est proposé la mise en place de provisions pour risques et charges en 2018, pour pallier notamment à la prise en charge de non valeurs et à d'éventuels risques.

3-1-2-Les dépenses d'ordre budgétaire : 10 769 543,11 €

Il est rappelé que les opérations d'ordre sont globalement équilibrées en dépenses et recettes.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement correspondent aux dotations aux amortissements (2 520 100 €) ainsi qu'au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (8 249 443,11 €). Elles trouvent leur exacte contrepartie en recettes d'ordre de la section d'investissement.

	BP 2017	BP 2018
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 689 345,90	8 249 443,11
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 600 000,00	2 520 100,00
DEPENSES d'Ordre de fonctionnement	10 289 345,90	10 769 543,11

III-2-Les recettes totales de fonctionnement : 46 563 706 €. S'ajoute le résultat 2017 repris en fonctionnement (7 164 956,11 €), soit un total de 53 728 662,11 €.

III-2-1- Recettes réelles de fonctionnement : 46 155 406 € (+ 2.6 % par rapport au BP 2017)

RECETTES REELLES	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018 /BP 2017 en euros	BP 2018/ BP 2017 en %
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	437 010	434 125	-2 885	-0,7%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	5 464 323	5 622 830	158 507	2,9%
73 IMPOTS ET TAXES	29 051 554	29 675 098	623 544	2,1%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	9 377 890	9 765 926	388 036	4,1%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	46 000	71 696	25 696	55,9%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	503 731	485 731	-18 000	-3,6%
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	100 000	100 000		
Total Recettes	44 980 508	46 155 406	1 174 898	2,6%

Chapitre 70 : les produits des services et du domaine : 5 622 830 € (+ 2.9 %/BP 2017)

L'ensemble des recettes des services est prévu à la hausse, à l'exception des recettes associées au secteur de la collecte et des Ordures Ménagères, compte tenu de la suppression de la redevance spéciale intervenue en 2017². Les produits de la petite enfance sont également en légère baisse³.

Ce poste évolue également sous l'effet de la progression des recettes de refacturations des frais de personnel des budgets annexes, après le renfort opéré sur ces secteurs en 2017, renfort nécessaire pour mettre en œuvre les projets d'envergure prévus notamment dans les secteurs de l'eau et l'assainissement.

Nature	BP 2017	BP 2018	Variation BP 2018/BP 2017 en euros	Variation BP 2018/BP 2017 en %
70311 CONCESSION DANS LES CIMETIERES	46 700,00	70 000,00	23 300	49,9%
70312 REDEVANCES FUNERAIRES	1 300,00	1 500,00	200	15,4%
70612 REDEVANCE /PRESTATIONS D'ENLEVEMENT DES ORDURES	65 000,00	39 500,00	-25 500	-39,2%
7062 REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARAC. CULTURE	282 500,00	297 000,00	14 500	5,1%
7066 -7067 REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES A CARACT. SOCIAL- PETITE ENFANCE	3 765 897,00	3 743 380,00	-22 517	-0,6%
70841 RBT FRAIS DE PERSONNEL BUDG. ANNEX	1 197 426,00	1 338 200,00	140 774	11,8%
70875 SERVICE COMMUN DROIT DES SOLS	95 000,00	100 000,00	5 000	5,3%
70878 PAR D'AUTRES REDEVABLES (loyers personnel)	10 500,00	33 250,00	22 750	216,7%
Total Fonctionnement	5 464 323,00	5 622 830,00	158 507	2,9%

Chapitre 73 : impôts et taxes : 29 675 098 € (+2.1 % par rapport au BP 2017)

Comme indiqué précédemment, il est proposé de porter le taux du foncier bâti de 0.502 % en 2017 à 1,00 % en 2018, représentant un produit supplémentaire de 465 000 €.

Dans le même temps, il est proposé de diminuer le taux de la TEOM de 6.22% à 5.97 %, pour adapter le produit de la taxe au coût du service (- 221 000 €).

La GEMAPI amènera quant à elle un produit supplémentaire de 352 000 €, équivalent à la dépense attendue.

Aussi, la progression des impôts et taxes est estimée à +2.1 % par rapport au BP 2017, mais +1.4 % par rapport au CA 2017, sachant que des rôles supplémentaires conséquents ont été enregistrés sur 2017 (404 000 €), conséquence du travail engagé sur les bases.

La prévision reste relativement prudente sur ce poste de recettes, notamment dans un contexte marqué par le départ du siège social de l'entreprise Blédina, comptant parmi les principaux contributeurs du territoire en terme de CVAE.

² Suppression qui n'avait pas été intégrée au BP 2017.

³ Suite à la sortie de la structure des P'tits Bouchons, pour laquelle étaient prévues des recettes au BP 2017 (recettes concernant 2016, perçues et ainsi prévues en n+1).

	BP 2017	Réalisé 2017	BP 2018	BP 2018/ Bp 2017	BP 2018/CA 2017	BP 2018/ CA 2017
73111 TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	15 009 000	14 805 313	15 540 586	0%	5,0%	5,0%
73112 COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	6 209 000	6 023 408	6 043 759	-3%	0,3%	0,3%
73113 TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	1 203 000	1 406 716	1 220 000	-2%	-13,3%	-13,3%
73114 IMPOSITION FORFAIT. SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU	347 000	355 945	350 000	-1%	-1,7%	-1,7%
7318 AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES (ROLES SUPPLEMENTAIRES)		404 221				
7321 FISCALITE REVERSEE (AC NEGATIVES)	28 374					
73221 FNGIR	672 180	672 180	672 000		0,0%	0,0%
7331 TAXE D'ENLEVEMENT DES OORDUMES MENAGERES	5 433 000	5 418 997	5 338 411	2%	-1,5%	-1,5%
7346 TAXE PR LA GESTION DES MILIEUX AQUA. ET PREV. DES			352 342			
7362 TAXES DE SEJOUR	150 000	173 371	158 000	5%	-8,9%	-8,9%
Total Impôts et taxes	29 051 554	29 260 151	29 675 098	1,2%	1,4%	1,4%

Chapitre 74 : Les dotations et participations : 9 765 926 € (+ 4.1% par rapport au BP 2017)

-Les dotations de l'Etat :

En 2017, les dotations se sont avérées supérieures à la prévision, compte tenu à la fois de la revalorisation de la valeur de point appliquée par l'Etat pour le calcul des dotations des intercommunalités, et d'une sous-estimation suite aux sorties des communes de Liergues et Saint Georges.

On enregistre ainsi une progression de cette recette de budget à budget.

Les dotations de l'Etat, malgré une stabilité prévue au niveau national, enregistreront cependant une baisse par rapport au réalisé 2017, en raison des évolutions individuelles et écrêtements qui seront appliqués aux dotations 2018 :

	BP 2017	Réalisé 2017	BP 2018	Variation BP 2018/ CA 2017
DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	660 000	897 436	760 000	-15%
DOTATION DE COMPENSAT. GROUP. DE COMMUNES	6 650 000	7 154 287	7 011 201	-2%
Total DOTATIONS DE L'ETAT	7 310 000	8 051 723	7 771 201	-3%

Les autres compensations de l'Etat sont orientées à la baisse (-16.4 % / BP 2017, -18,9 %/ CA 2017), certaines de ces compensations servant de variables d'ajustement de l'enveloppe nationale (DCRP, dotation unique..) :

	BP 2017	Réalisé 2017	BP 2018	Variation BP 2018/ CA 2017	BP 2018/ CA 2017
748313 DOTAT. DE COMPENS. DE LA REFORME DE LA TAXE PROF.	511 692	532 975	441 560	-14%	-17,2%
748314 DOTAT. UNIQUE DES COMPENS. SPECIFIQUES A TAXE PROF	81 000	23 681	0	-100%	-100,0%
74833 ETAT - COMPENS. DE LA CONTRIB. ECO. TERR. (CVAE ET	1 958	1 012	1 000	-49%	-1,2%
74834 ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	4 350	3 330	3 000	-31%	-9,9%
74835 ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITATION	338 000	405 656	338 000	0%	-16,7%
Sous Total	937 000	966 654	783 560	-16,4%	-18,9%

Les subventions des partenaires (département, ..) avec une prévision de 1, 146 millions, enregistrent une progression de 1.4 % par rapport au Budget primitif 2017.

	BP 2017	Réalisé 2017	BP 2018	BP 2018/ Bp 2017	BP 2018/ CA 2017
ADMINISTRATION GENERALE	139 890	112 801	118 360	-15%	4,9%
CONTRAT DE VILLE	66 245	63 329	30 142	-54%	-52,4%
DIRECTION AFFAIRES CULTURELLES	269 755	230 800	264 083	-2%	14,4%
GRH	0	13 886	8 580		-38,2%
AGES DE LA VIE	35 000	217 180	26 000	-26%	-88,0%
SERVICES TECHNIQUES	620 000	761 751	699 000	13%	-8,2%
Sous total	1 130 890	1 399 747	1 146 165	1,4%	-18,1%

Elles baissent néanmoins par rapport à 2017, cet exercice ayant enregistré des recettes exceptionnelles (retard d'encaissement d'une subvention du Département relative à la Petite enfance notamment (197 000 €)).

Chapitre 77 : produits exceptionnels : 485 731 €

Ce chapitre enregistre un reversement du syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) d'un montant prévisionnel de 482 000 €.

Chapitre 78 : reprise sur provisions : 100 000 €

Ce chapitre enregistre les reprises sur les provisions effectuées les années passées, reprises sur provisions qui n'ont plus lieu d'être au vu de l'extinction du risque ou à l'inverse en cas de risque avéré.

III-2-2- Recettes d'ordre budgétaire : 408 300 €

Ces recettes correspondent à l'amortissement des subventions d'investissement reçues, et trouvent leur exacte contrepartie en dépenses d'ordre d'investissement.

Les recettes de fonctionnement sont enfin augmentées de la reprise du résultat de clôture de 2017 : 7 164 956,11 €.

IV -La section d'investissement

IV-1 -Les recettes totales d'investissement : 19 071 438 €. S'ajoutent les résultats et reports de 2017 (3 512 101,30 €), soit un total de 22 583 539,30 €.

IV.1.1- Les recettes réelles d'investissement : 8 221 894 €

Recettes réelles d'investissement	BP 2017	BP 2018
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	560 000	400 000
FCTVA (DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES)	1 100 000	810 000
TRANSF. SAMDIV (ventes d'actions)	0	74 500
SOLDE SUR OPERATIONS GRILLONS		329 000
SUBVENTIONS d'INVESTISSEMENT	355 548	1 115 958
Ouverture crédits pour emprunts revolving	5 223 180	3 789 000
EMPRUNT NOUVEAU		1 703 436
Total Recettes réelles d'investissement	7 238 728	8 221 894

Ces recettes sont composées comme suit pour 2018 :

- **Produits des cessions d'immobilisation: 400 000 €**

- **FCTA : 810 000 €**

- **Transformation de la SAMDIV : 74 500 €**

Le projet de transformation de la SAMDIV en Société publique Locale appellera le rachat des actions des actionnaires privés ainsi qu'une recapitalisation nécessaire pour atteindre un niveau de capital social fixé à 231 000 €. Une fois cette étape effectuée, l'agglomération vendra des actions aux communes membres pour un total de 74 500 €.

- **Solde sur opération de la ZAC des Grillons : 329 000 €**

L'exercice 2018 devrait voir aboutir l'achèvement de la commercialisation de la ZAC des Grillons, opération conduite par la SAMDIV. Le solde de l'opération, après réalisation des dernières cessions, sera reversé à l'Agglo, pour un total estimé à 329 000 €⁴.

- **Subventions d'investissement : 1 115 958 €**

Ce chapitre comprend notamment la participation de la Région sur la réhabilitation du Nautile (725 000 €), les aménagements numériques des musées (50 000 €) et l'aménagement du tennis (72 445 €), prévue dans le cadre du Contrat Ambition Région. Sont également prévus les soutiens de l'Agence de l'Eau et du Département pour l'étude pour la définition du schéma directeur d'assainissement (eaux pluviales) (115 931 €).

- **Dette et emprunts :**

✓ **Ouverture de crédits pour gestion de la trésorerie : 3 789 000 €**

Les crédits ouverts correspondent uniquement aux crédits nécessaires à la gestion infra annuelle de la trésorerie. Il est rappelé que l'Agglomération dispose d'emprunts revolving qui permettent de gérer la trésorerie par des remboursements et des rappels en cours d'année. Ces crédits sont ainsi ouverts à la fois en dépenses et en recettes d'investissement.

✓ **Emprunt nouveau : 1 703 436 €**

IV.1.2- Les recettes d'ordre d'investissement : 10 849 543,11€

Ces recettes correspondent aux dépenses d'ordre de fonctionnement (virement de la section de fonctionnement (8 249 443,11 €) et dotations aux amortissements de l'exercice (2 520 000€)), auxquels s'ajoutent les dépenses d'ordre d'investissement pour traitement des opérations patrimoniales (80 000 €) (dépenses et recettes d'ordre d'investissement).

	BP 2017	BP 2018
recettes d'ordre		
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 689 345,90	8 249 443,11
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 600 000,00	2 520 100,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	80 000,00	80 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement	10 369 345,90	10 849 543,11

Résultats et reports de l'exercice 2017 : les reports et reprise de résultat de l'exercice 2017 sont intégrés au budget primitif, avec :

⁴ Pour mémo, l'Agglo a participé à l'opération, sur les années passées, à hauteur de 622 205 €.

	BP 2017	BP 2018
REPORT DE L'EXERCICE PASSE	291 406,26	235 483,40
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	2 273 684,20	36 478,95
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	1 166 798,49	3 240 138,95
TOTAL des recettes de l'exercice passé	3 731 888,95	3 512 101,30

Le total des recettes d'investissement s'établit ainsi à 22 583 539,30 €.

IV-.2- Les dépenses d'investissement : 19 071 438 €. S'ajoutent les reports de l'exercice 2017 (3 512 101,30 €), soit un total de 22 583 539,30 €.

IV-2.2 Les dépenses réelles d'investissement : 18 583 138 €

Dépenses réelles d'investissement	BP 2017	BP 2018
Rbt des EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	6 369 180	6 005 000
<i>dont dette en cours</i>	1 146 000	1 155 000
<i>dont Rbt anticipé</i>		1 061 000
<i>dont ouverture crédits pour emprunts revolving</i>	5 223 180	3 789 000
TRANSF. SAMDIV		242 500
DEPENSES D'EQUIPEMENT :	8 282 089	12 335 638
<i>Dont :</i>		
<i>TRAVAUX SOUS OPERATIONS</i>	6 522 631	10 892 420
<i>DEPENSES IMPREVUES</i>	300 000	200 000
<i>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES</i>	1 459 458	1 243 218
Total Dépenses réelles d'investissement	14 651 269	18 583 138

Ces dépenses sont proposées comme suit pour 2018 :

-Emprunts et dette assimilées : 6 005 000 €

Ce poste comprend les crédits ouverts pour la gestion de la trésorerie (3 789 000 €, permettant le remboursement puis le rappel des emprunts revolving et la gestion de la trésorerie infra annuelle), ainsi que le remboursement du capital de la dette, estimé à 1 155 000 €.

S'ajoute un remboursement anticipé de dette intervenu en février 2018, à hauteur de 1 061 000 €.

-Transformation de la SAMDIV en SPL : 242 500 €

Le rachat des actions des actionnaires privés et la recapitalisation de la société est estimée à 242 500 €. Il est rappelé qu'est également prévu le produit de la vente d'actions aux communes membres pour 74 500 €.

-Dépenses d'équipement : 12 335 638 € (y compris dépenses imprévues)

Sont prévus au budget les crédits suivants :

- ✓ Subventions et participations : 1 243 218 €, soit :
 - Subvention versée au budget annexe STEP : 800 000 €
 - Attribution de compensation en investissement : 443 218 €
- ✓ Dépenses imprévues : 200 000 €, qui permettront de dégager des moyens sur des projets ou besoins non identifiés en début d'année.
- ✓ Dépenses d'équipement sous opération : 10 892 420 €

Les dépenses d'investissement proposées sous opérations sont les suivantes :

Pour
Information

Opérations	BP 2017	BP 2018	Report 2017
Action eco/ tourisme			
1479 ETUDE AVE MARIA	766 981,00	30 000,00	153 299,24
1515 HALTE FLUVIALE	193 000,00	612 000,00	293 970,00
1805 ETUDES DE COMMERCE	0,00	20 000,00	0,00
Culture			
1429 MUSEE CLAUDE BERNARD	47 000,00	140 500,00	2 240,48
1432 AMENAGEMENT CLOITRE SALLES CCBV	22 000,00	23 500,00	10 594,93
1435 POLE OENOLOGIQUE VAUX CCBV	0,00	6 320,00	13 680,00
1512 TRAVAUX JASSANS MUSIQUE	10 000,00	0,00	0,00
1702 TRAVAUX CONSERVATOIRE	0,00	33 500,00	3 429,86
1405 INSTRUMENTS ET MATERIEL MUSICAL	62 000,00	35 000,00	16 802,91
Sport et Jeunesse			
14100 TRAVAUX NAUTILE	200 000,00	3 920 000,00	583 590,48
14100 subv. Materiel Nautile		186 000,00	
1455 TENNIS LACENAS	0,00	10 000,00	0,00
1470 GYMNASSE A SEGUIN TOITURE ET ISOLATION	0,00	0,00	6 960,00
1493 GYMNASSE SALLE DE HAND LIMAS	0,00	7 200,00	0,00
1517 PALAIS SPORTS TRAVAUX D'AMELIORATION	240 000,00	475 000,00	22 780,00
1522 TENNIS DE VILLEFRANCHE	300 000,00	120 000,00	0,00
1611 RUGBY TRAVAUX	0,00	33 000,00	17 608,08
1707 STADE DE FOOT	0,00	7 200,00	2 669,05
1801 BOULODROME CLOS DE MILLY	0,00	30 000,00	0,00
1102 TVX MISE EN ACCESSIBILITE PMR	0,00	0,00	61 743,11
Famille			
1482 CRECHE INTERCOMMUNALE	40 000,00	87 900,00	2 180,40
1606 TRAVAUX RESIDENCE LE CEP	20 000,00	105 000,00	11 880,00
1102 TVX MISE EN ACCESSIBILITE PMR	0,00	0,00	6 011,60
Etudes et travaux hydrauliques			
1524 EP SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	100 000,00	150 000,00	10 440,00
1526 BASSIN DE MONTMELAS	120 000,00	120 000,00	600,00
1113 BASSIN LE MARVERAND ARNAS	144 000,00	0,00	13 746,00
1306 SYSTEME D'ALERTE MORGON	120 000,00	0,00	0,00
1496 DEVOIEMENT DU MORGON	20 000,00	0,00	0,00
1443 ZONE ECRETEMENT CRUES SALERIN HAM TALLEBARDE BLACE	0,00	23 000,00	64 264,09
1612 TRAVAUX D'EROSION	75 000,00	75 000,00	24 466,80
1613 TRAVAUX SUR BERGES	15 000,00	15 000,00	0,00
Mobilité - Déplacement			
1409 ETUDES DEPLACEMENTS	75 000,00	70 000,00	79 158,00
1410 AMÉNAGEMENTS CYCLABLES	100 000,00	40 000,00	260 580,00
1412 SCHEMA DIRECTEUR VELO	50 000,00	40 000,00	52 815,40
1413 PLAN DEPLACEMENT INTER ENTREPRISES	10 000,00	0,00	0,00
1415 COVOITURAGE	15 000,00	75 000,00	20 688,00
1501 TCU TRANSPORTS URBAINS	50 000,00	10 000,00	0,00
1513 ELECTROMOBILITE	20 000,00	30 000,00	0,00
Urbanisme et Habitat			
1449 PLAN LOCAL DE L'HABITAT (PLH)	300 000,00	300 000,00	114 100,00
1450 PROGRAMME D INTERET GENERAL (PIG)	150 000,00	150 000,00	1 000,00
1481 PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)	200 000,00	282 000,00	57 469,45
1514 RENOUVELLEMENT URBAIN BELLEROCHE	340 060,00	120 000,00	194 817,40
1701 TERRAIN GLEIZE EPORA	377 000,00	377 000,00	0,00

Pour
Information

Opérations	BP 2017	BP 2018	Report 2017
Ordures Ménagères			
1478 ACHATS BACS OM	57 000,00	90 000,00	31 591,20
1488 ACHAT VÉHICULES	182 000,00	216 000,00	187 893,60
1607 TRAVAUX DECHETERIE	6 560,00	15 000,00	0,00
1703 EXTENSION LOCAL OM	30 000,00	300 000,00	4 800,00
1802 TRAVAUX SUR VOIRIE OM		30 000,00	0,00
1508 DECHETERIE	12 000,00	0,00	0,00
1462 SYSTEME CONTROLE DECHETERIE	1 730,00	0,00	0,00
Developpement durable- Climat			
1617 AGENDA 21	20 000,00	20 000,00	12 330,00
1483 PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL (PCET)	25 000,00	25 000,00	43 040,00
Voirie			
1803 VOIRIE 2018		800 000,00	0,00
1706 VOIRIE 2017	720 000,00		530 771,91
1603 VOIRIE 2016			12 465,10
Administration générale			
1509 AIRE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	200 000,00	500 000,00	53 490,00
1420 TRAVAUX CIMETIERE	295 100,00	17 000,00	0,00
1605 VESTIAIRES ET HANGAR CIMETIERE	210 000,00	243 000,00	28 860,31
1705 SIEGE AGGLO	35 000,00	197 000,00	35 000,00
1601 TRAVAUX BUREAUX 3È ETAGE	0,00	50 000,00	0,00
1102 TVX MISE EN ACCESSIBILITE PMR	153 000,00	76 500,00	1 907,33
1408 SYSTEME D INFORMATION GEOGRAPHIQUE	30 000,00	10 000,00	28 868,23
1428 SIGNALTIQUE JALONNEMENT	6 000,00	10 000,00	0,00
MOBILIER, MATERIEL , INFORMATIQUE. DES SERVICES	357 200,00	533 800,00	161 498,14
Total Investissement	6 522 631,00	10 892 420,00	3 236 101,10

IV-2.2 Les dépenses d'ordre d'investissement : 488 300 €

Chapitre	BP 2017	BP 2018
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	540 000,00	408 300,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	80 000,00	80 000,00
Total	620 000,00	488 300,00

Conclusion :

Le budget proposé traduit un effort important dans un contexte financier particulièrement complexe et contraint pour l'Agglomération.

La croissance des dépenses de fonctionnement est limitée à + 0.2 % par rapport au BP 2017, soit à un niveau inférieur à la norme de dépense cible fixée par l'Etat au niveau national pour les collectivités locales.

Dans ce contexte difficile pour l'Agglo, il rappelle que le budget intègre une évolution de la fiscalité, avec une hausse du foncier bâti (de 0.502 % à 1 %) et une baisse de la TEOM (de 6.22 % à 5.97 %).

Compte tenu de la croissance des recettes de fonctionnement, l'épargne attendue s'établit à 3,196 M d'€.

Dans le même temps, l'agglomération engage les principales opérations du mandat, avec notamment, sur le budget principal, les travaux pour la rénovation du Nautile et la construction de la Halte fluviale.

Ainsi, il est anticipé une consommation des fonds propres, et la mobilisation d'un emprunt à hauteur de 1,703 M d'€.

Cependant, compte tenu notamment d'un remboursement anticipé de la dette prévu cette année, l'encours de la dette enregistrera une baisse en fin d'exercice.

ANNEXES

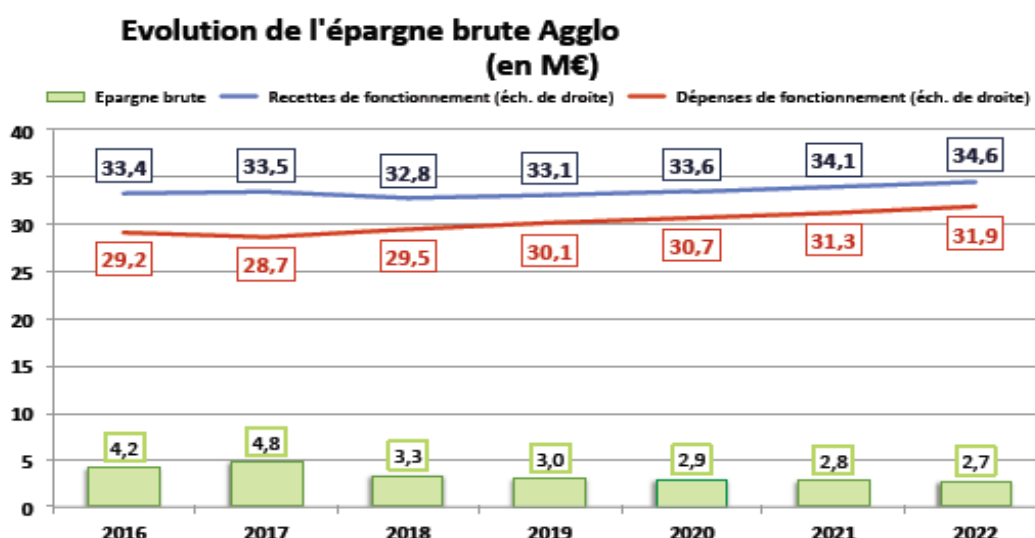
Scénario 1 : Fil de l'eau

Hypothèses :

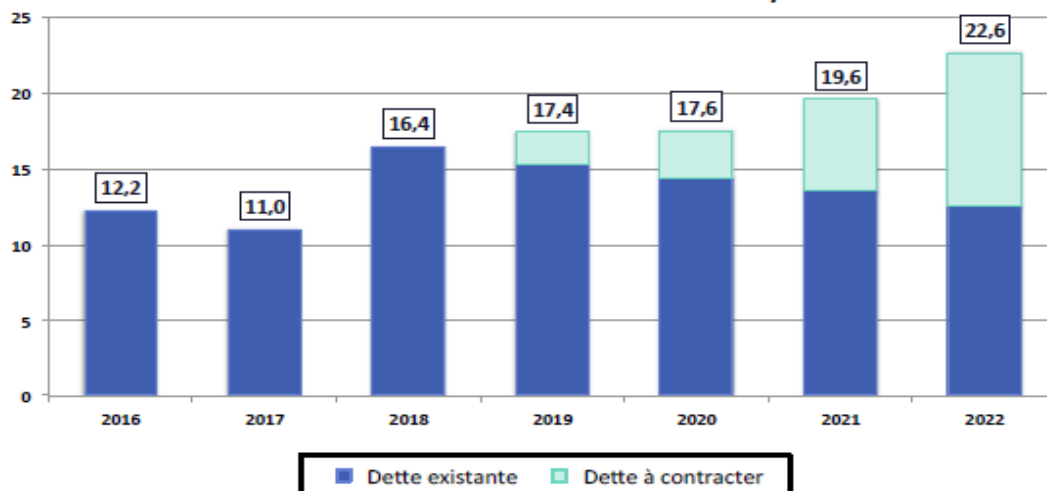
- Evolution des dépenses de gestion à +2 % / an en moyenne entre 2017 et 2022, soit + 0.60 M d'€ en moyenne en volume par an (0,9 M d'€ en 2018).
- Evolution des recettes à +0.7 %/an entre 2017 et 2022 (1,3% entre 2018 et 2022)
- Soit une réduction de l'épargne et un recours accru à l'emprunt.

Dans ce scénario, la cible d'épargne récurrente supplémentaire nécessaire atteindrait 0.8 M € à horizon 2022.

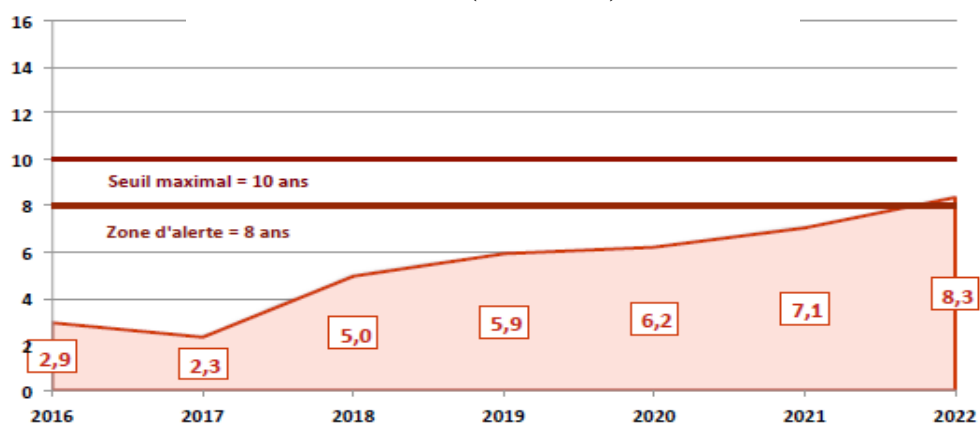
42.8 Millions d'euros de dépenses d'investissement sur la période.



Dette retraitée et consolidée de la CAVBS au 31/12 en M€



Evolution de la capacité de désendettement Agglo
CAVBS (en années)



Scénario 2 : respect de la norme de dépense de fonctionnement

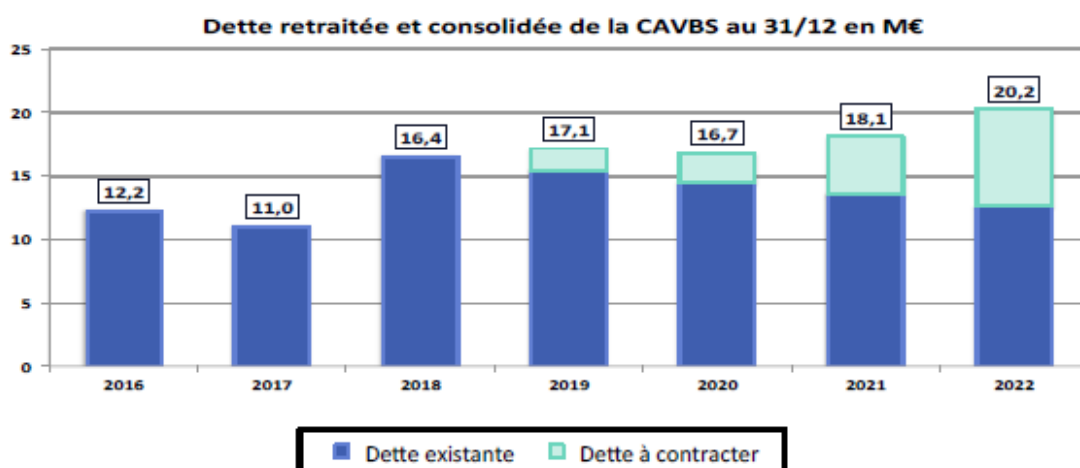
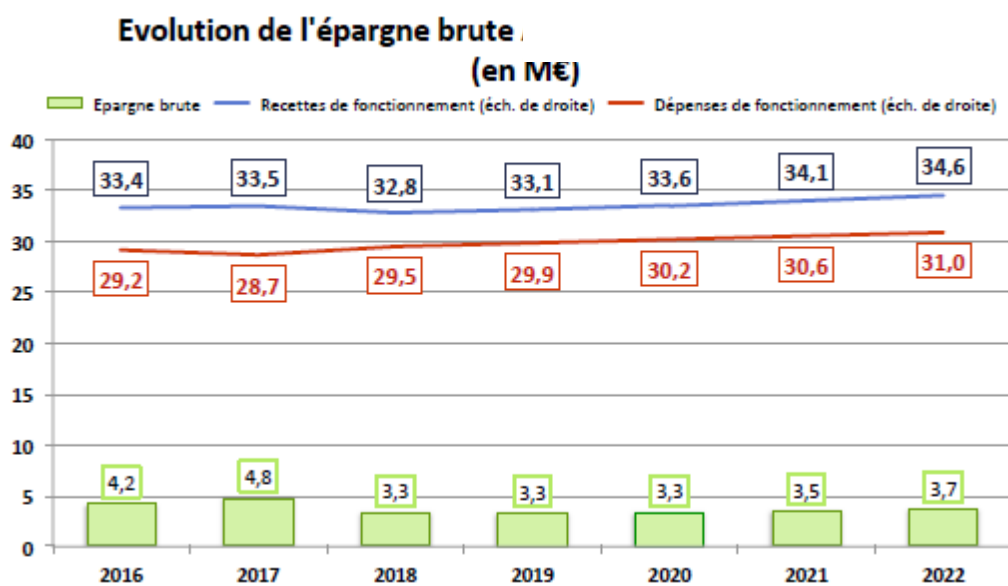
Evolution des dépenses de gestion de +1.2 % / an en moyenne entre 2017 et 2022, soit une croissance moyenne des dépenses limitées à + 0.43 M d'€ par an.

Dans ce cas, près d'un million d'euros sont dégagés en fin de période par rapport au fil de l'eau sur la seule tendance d'évolution des dépenses.

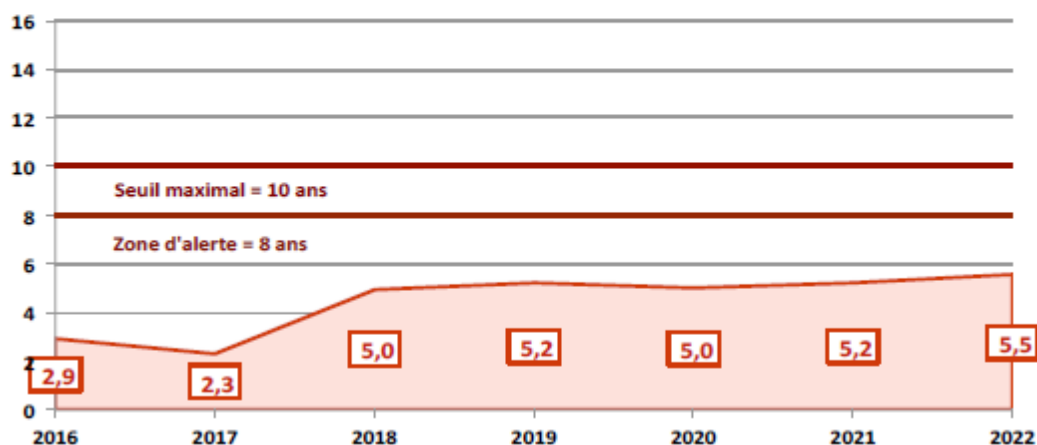
Evolution des recettes à +0,7 %/an entre 2017 et 2022 (1,3 % sur 2018-2022).

Soit une stabilisation de l'épargne sur la période à 10,5 % environ.

42.8 Millions d'euros de dépenses d'investissement sur la période.



Evolution de la capacité de désendettement Agglo CAVBS (en années)



Scénario 3 : respect de la norme de croissance des dépenses de fonctionnement et de la norme de désendettement (à compter de 2018)

Evolution des dépenses de gestion de +1.2 % / an en moyenne entre 2017 et 2022, soit + 0.43 M d'€ par an en moyenne.

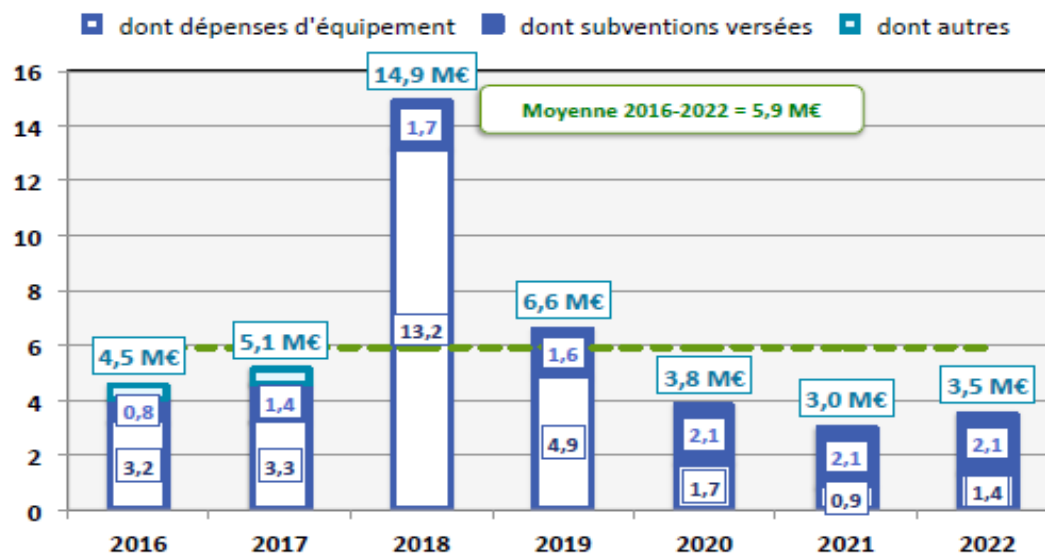
Evolution des recettes : +0.7 %/an entre 2017 et 2022 (1,3 % sur 2018 - 2022).

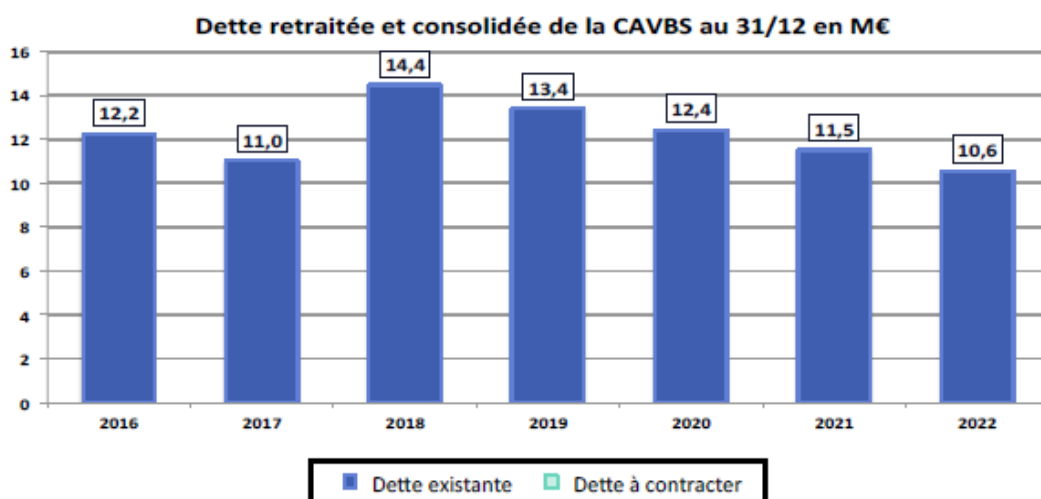
Soit une stabilisation sur la période de l'épargne à un taux de 10,5 % environ.

La cible d'épargne est atteinte comme dans le scénario 2 (près d'un million d'euros sont dégagés en fin de période par rapport au fil de l'eau sur la seule tendance d'évolution des dépenses).

Pour réduire l'encours de la dette de 32 % à horizon 2022 (à compter de 2018), les dépenses d'investissement consenties passent de 42,8 M d'€ à 31.8 Millions d'euros sur la période 2018-2022.

Investissements réalisés sur la période 2016 - 2022 (M€)





2.4.1.2. Vote du budget primitif 2018 – budget annexe eau

Il est précisé que par délibération en date du 30 mars 2017, la collectivité a fait le choix d’assujettir le budget annexe EAU au régime de TVA de droit commun, ce à compter du 1^{er} mai 2017.

La collectivité peut ainsi récupérer la TVA ayant grevée les dépenses de fonctionnement. Concernant les dépenses d’investissement, elle procède depuis cette date également à une récupération de la TVA selon le droit commun, plutôt que via le FCVTA ou par transfert de droit à déduction au délégataire de service public.

Ce changement est intervenu en cours d’année 2017. Aussi, les crédits de dépenses ouverts au budget primitif 2017 sont exprimés TTC, et exprimés HT en 2018.

Cette disposition n’a pas d’incidence sur les recettes, prévues sans TVA dans un régime comme dans l’autre.

Le budget annexe eau s’élève globalement à 16 691 945,85 € (y compris reports 2017 et reprise de résultat), dont 6 611 592,34 € en fonctionnement et 10 080 353,51 € en investissement.

I - Section de fonctionnement :

Recettes d'exploitation	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Variation BP 2018 /BP 2017	variation BP/BP en %
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 900 000,00	2 011 912,22	1 950 000,00	50 000,00	2,6%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	18 513,00	32 391,50	18 000,00	-513,00	-2,8%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	40 000,00	0,00	40 000,00	0,00	0,0%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 958 513,00	2 044 303,72	2 008 000,00	49 487,00	2,5%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	40 000,00	34 325,50	46 550,00		
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	3 318 195,39	3 318 195,39	4 557 042,34		
Total Recettes de Fonctionnement	5 316 708,39	5 396 824,61	6 611 592,34		

Depenses d'exploitation	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Variation BP 2018 /BP 2017 en euros	variation BP/BP en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	128 250	99 818,45	69 550,00	-58 700,00	-45,8%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	134 319	132 819,00	160 250,00	25 931,00	19,3%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 000	4 706,00	0,00	-5 000,00	-100,0%
66 CHARGES FINANCIERES	24 000	17 075,02	19 000,00	-5 000,00	-20,8%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 000	0,00	5 800,00	-5 200,00	-47,3%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	302 569	254 418,47	254 600,00	-47 969,00	-15,9%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 614 139,39	0,00	5 994 492,34		
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	400 000	327 893,34	362 500,00		
Total Dépenses de Fonctionnement	5 316 708,39	582 311,81	6 611 592,34		

I - La section d'exploitation

I-1 Les recettes d'exploitation : 2 054 550 €. S'ajoute le résultat reporté de 2017 (4 557 042,34 €), soit un total de 6 611 592,34 €.

Les recettes réelles d'exploitation : 2 008 000 € (+2.5 % par rapport au BP 2017)

Produits des services : les redevances perçues par la collectivité sont estimées à 1 950 000 €, en progression de 2,6 %.

Dotations, subventions et participations (chapitre 74) : L'agence de l'eau contribue à la prise en charge des frais de personnel à hauteur de 18 000 €.

Produits exceptionnels : la renégociation des contrats de DSP a permis d'obtenir un financement supplémentaire de 40 000 € auprès de Veolia, pour la couverture des frais de contrôle de la délégation.

Les opérations d'ordre budgétaire : 46 550 €

Ces recettes correspondent à l'amortissement des subventions d'investissement reçues (40 000€), et trouvent leur exacte contrepartie en dépenses d'investissement

Les recettes comprennent la reprise du résultat 2017 en fonctionnement : 4 557 042,34€.

I-2 Les dépenses d'exploitation : 6 611 592,34 €

Les dépenses réelles d'exploitation (254 600 €) enregistrent une baisse par rapport au BP 2016 (47 969 €, -15,9%), avec :

- charges de personnel : le réexamen de l'affectation des personnels sur les budgets annexes conduit à porter l'effectif de 1.9 ETP à 3.15 ETP en 2017. L'effectif n'est pas modifié sur 2018. Le budget prévisionnel 2017 n'intégrait cependant pas les charges sur une année pleine, compte tenu de deux recrutements à intervenir en cours d'année. Ces postes aujourd'hui pourvus sont prévus sur une année complète, expliquant la progression de la masse salariale de BP à BP (+19.3 %).

- charges à caractère général : 69 550 €, en baisse de -58 700 € par rapport au BP 2017. Ces charges, exprimées hors taxes en 2018, concernent essentiellement frais de fonctionnement du service et les taxes foncières. Appréhendée sur une même base (HT), la baisse s'établit à -37 325 €,

correspondant à la baisse des crédits ouverts pour la relance du contrat de DSP, à intervenir à compter de 2019 sur le périmètre de l'ex CAVIL (-36 000 €).

- intérêts de la dette : 19 000 €
- autres charges de gestion courante : la dépense prévue en 2017 concernait la participation à l'EPTB Saône (5 000 €). Elle a été basculée sur le budget principal et augmentée suite à la mise en place de la compétence GEMAPI.
- charges exceptionnelles : le crédit ouvert permet de faire face à d'éventuelles annulations de titres sur exercice antérieur.

Les opérations d'ordre budgétaire : 6 356 992,34 €

Il est rappelé que les opérations d'ordre sont globalement équilibrées en dépenses et recettes. Les dépenses d'ordre de fonctionnement correspondent aux dotations aux amortissements (362 500 €) ainsi qu'au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (5 994 592,34 €).

L'épargne prévisionnelle de l'exercice 2018 (recettes moins dépenses réelles d'exploitation) s'établit à 1 753 400 € en 2018, contre 1 655 944 € prévu au BP 2017, en hausse de 97 456 €.

II - Section d'investissement

Recettes d'investissement	BP 2017	CA 2017	BP 2018
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 172 000,00	531 060,10	3 390 850,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	1 034 215,00	0,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 000 000,00	179 643,64	
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 172 000,00	1 744 918,74	3 390 850,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 614 139,39	0,00	5 994 492,34
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	400 000,00	327 893,34	362 500,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 000 000,00	66 535,73	
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	257 470,46
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	352 262,21	352 262,21	75 040,71
REPORTS DE L'EXERCICE PASSE	114 352,91		0,00
Total Recettes d' Investissement	8 652 754,51	2 491 610,02	10 080 353,51

Dépenses d'investissement	BP 2017	CA 2017	BP 2018
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	100 000,00	92 959,51	205 000,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL	1 086 026,34	0,00	2 106 792,34
Opération d'équipement	5 978 000,00	2 222 748,57	7 389 500,00
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	7 164 026,34	2 315 708,08	9 701 292,34
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	40 000,00	34 325,50	46 550,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 000 000,00	66 535,73	
REPORTS DE L'EXERCICE PASSE	448 728,17		332 511,17
Total dépenses d'Investissement	8 652 754,51	2 416 569,31	10 080 353,51

II-1 Les recettes d'investissement : 9 747 842,34€. S'ajoutent les résultats 2017 (332 511,17 €), soit un total de 10 080 353,51 €.

Les recettes réelles d'investissement : 3 390 850 €

Les recettes sont constituées notamment des **subventions d'investissement** prévues dans le cadre du contrat d'agglomération ainsi que celles attendues du département pour la réhabilitation de la station de potabilisation : 3 370 000 € (voir détail ci-dessous).

La **récupération de la TVA** (chapitre 27), via le fermier, (1 000 000 € au BP 2017) est supprimée en 2018, compte tenu du régime de récupération directe de la TVA par la collectivité (opération non budgétaire).

Les opérations d'ordre budgétaire : 6 356 992,34 €

Les recettes d'ordre correspondent aux dotations aux amortissements (362 500 €) ainsi qu'au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (5 994 492,34 €).

Les recettes comprennent la reprise du résultat d'investissement 2017 (7 504,71 €) et du résultat de fonctionnement 2017 capitalisé (257 470,46 €) : 332 511,17 €.

II-2 Les dépenses d'investissement : 9 747 842,34 €. S'ajoutent les reports 2017 (332 511,17 €), soit un total de 10 080 353,51 €.

Outre le remboursement du capital de la dette (205 000 €), en progression suite à la mobilisation d'un emprunt à taux zéro sur 10 ans en 2017, il est prévu un montant de dépenses d'équipement sous opération de 7 389 500 € HT, en forte progression par rapport au BP 2017 (4 981 667 HT), avec la poursuite de l'opération de réhabilitation de l'usine d'eau potable :

Opération	BP 2018	Reports 2017
2314001 RESEAU DE SURVEILLANCE PZ	50 000	77 635,00
2314008 EA USINE EAU POTABLE	6 322 800	29 563,70
2315003 SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE	0	0,00
2315004 TRAVAUX CANALISATION SIEOV	0	6 065,98
2316001 TRAVAUX CANALISATION EAU POTABLE EX CAVIL	542 000	30 665,10
2316002 TRAVAUX CANALISATION EAU POTABLE EX SIEOV	417 000	150 156,39
2316003 ETUDES NEGOCIATION FONCIERE PPR	16 000	5 125,00
2317001 HARMONISATION REGLEMENTS EAU EX CAVIL ET EX SIEOV	0	0,00
2317002 ANALYSE DE RISQUE SUR RESEAU EAU POTABLE	41 700	33 300,00
Total Investissement	7 389 500	332 511,17

Recettes :

Opération	BP 2018
2314008 EA USINE EAU POTABLE	3 370 000,00
2317002 ANALYSE DE RISQUE SUR RESEAU EAU POTABLE	20 850,00

Il est également prévu un volume de crédit pour investissement hors opération d'un montant total de 2 106 792 € (provision).

Les dépenses d'ordre budgétaire : 46 500 €

Les dépenses d'ordre correspondent aux amortissements de subventions reçues (46 500 €). Elles trouvent leur exacte contrepartie en recettes d'ordre de fonctionnement.

Les reports 2017 d'investissement sont également repris au budget 2018 (332 511,17 €).

Les opérations (réelles) de l'exercice 2018 (hors résultats et reports 2017) se traduisent par un besoin de financement de – 4 557 042,34 €. Il est couvert par le résultat de clôture de 2017 :

	BP 2018
BESOIN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	-6 310 442,34
EPARGNE BRUTE	1 753 400,00
besoin de financement de l'exercice	-4 557 042,34
Résultats cumulés passés (après couverture des reports)	4 557 042,34
Solde	0,00

Ainsi, compte tenu de la reprise des résultats passés, le budget n'appelle pas de mobilisation d'emprunts nouveaux en 2018.

2.4.1.3. Vote du budget primitif 2018 – budget annexe STEP

Il est précisé que par délibération en date du 30 mars 2017, la collectivité a fait le choix d'assujettir le budget annexe STEP au régime de TVA de droit commun, ce à compter du 1 er mai 2017.

La collectivité peut ainsi récupérer la TVA ayant grevée les dépenses de fonctionnement. Concernant les dépenses d'investissement, elle procède depuis cette date également à une récupération de la TVA selon le droit commun, plutôt que via le FCVTA ou par transfert de droit à déduction au délégataire de service public.

Ce changement est intervenu en cours d'année 2017. Aussi, les crédits de dépenses ouverts au budget primitif 2017 sont exprimées TTC, et exprimés HT en 2018.

Cette disposition n'a pas d'incidence sur les recettes, prévues sans TVA dans un régime comme dans l'autre.

Le budget annexe STEP s'élève globalement à 27 577 616,29 €, dont 13 549 592,39 € en fonctionnement et 14 028 023,90 € en investissement (y compris reports et résultat 2017).

I - Section d'exploitation :

Recettes d'exploitation	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Variation BP 2018/ BP 2017 en euros	Variation BP 2018/ BP 2017 en %
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS	3 024 667,00	3 214 394,08	3 150 000,00	125 333,00	4,1%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	284 537,00	93 292,98	137 800,00	-146 737,00	-51,6%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	21 263,33	0,00		
Recettes réelles de fonctionnement	3 309 204,00	3 328 950,39	3 287 800,00	-21 404,00	-0,6%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 492 000,00	1 403 322,76	1 373 500,00		
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	7 669 391,14	7 669 391,14	8 888 292,39		
Total Recettes	12 470 595,14	12 401 664,29	13 549 592,39		

Dépenses d'exploitation	BP 2017	Ca 2017	BP 2018	Variation BP 2018/ BP 2017 en euros	Variation BP 2018/ BP 2017 en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 693 660,00	1 539 897,10	1 520 300,00	-173 360,00	-10,2%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	209 283,00	209 283,00	226 800,00	17 517,00	8,4%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,0%
66 CHARGES FINANCIERES	168 500,00	160 949,82	167 500,00	-1 000,00	-0,6%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00	1 600,00	8 500,00	-1 500,00	-15,0%
Depenses réelles de fonctionnement	2 082 443,00	1 911 729,92	1 924 100,00	-158 343,00	-7,6%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9 738 152,14	0,00	10 877 792,39		
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	650 000,00	570 706,43	747 700,00		
Total Dépenses	12 470 595,14	2 482 436,35	13 549 592,39		

I.1 Les recettes d'exploitation : 4 661 300 €. S'ajoutent la reprise de résultat de l'exercice passé (8 888 292,39€), soit un total de 13 549 592,39 €

Les recettes réelles d'exploitation : 3 287 800 € (-0.6 % par rapport au BP 2017)

Chapitre 70 : 3 150 000 €, (+ 4.1 % par rapport au BP 2017), avec :

- Les redevances versées par les délégataires (2 100 000 €) : + 5%
- La contribution pour eaux pluviales versée par le budget principal au budget annexe (900 000 €) (- 2.7 %)
- Les participations des usagers pour raccordement au réseau : 150 K€ (+50K€)

Chapitre 74 : les primes d'épuration sont ajustées au niveau de la réalisation de 2017 (81 000 €), et enregistrent ainsi une baisse de budget à budget.

Sont également prévues différentes subventions attendues de l'agence de l'eau pour les actions conduites (56 800 €).

Les recettes d'ordre budgétaire : 1 373 500€

Ces recettes correspondent à l'amortissement des subventions d'investissement reçues, et trouvent leur exacte contrepartie en dépenses d'investissement.

Les recettes comprennent la reprise du résultat de 2017 affecté en fonctionnement : 8 888 292,39 €.

I.2 Les dépenses d'exploitation : 13 549 592,39 €

Les dépenses réelles d'exploitation (1 924 100 €) diminuent par rapport au BP 2017, avec :

- charges de personnel : le réexamen de l'affectation des personnels sur les budgets annexes conduit à porter l'effectif de 0.5 ETP à 4.5 ETP en 2017. Pour 2018, l'affectation du personnel a été augmentée de 0.05 ETP, soit 4.55 ETP. Le budget prévisionnel 2017 n'intégrait cependant pas les charges sur une année pleine, compte tenu d'un recrutement à intervenir en cours d'année. Ce poste aujourd'hui pourvu est prévu sur une année complète, expliquant la progression de la masse salariale de BP à BP (+ 8.4 %).
- charges à caractère général : 1 520 300 € (-10.2 % par rapport à 2017).

Elles comprennent :

- la rémunération des délégataires pour le traitement des eaux pluviales : 1 227 400 € (1 387 000 € (-11.6 %, - 159 600 €), rémunération qui évolue à la baisse sous l'effet du passage en HT (avec un tx de 10%, soit - 124 818 €), et plus marginalement des sorties de saint Georges et Liergues.

- les autres crédits augmentent globalement : 292 900 € en 2018 (HT), contre 255 50 € en 2017 (base HT), avec notamment l'inscription de crédits nécessaires à l'accompagnement de la fin du contrat de DSp sur la commune de Blacé.

- les charges financières : 167 500 €

- les charges exceptionnelles : 8 500 € : le crédit ouvert permet de faire face à d'éventuelles annulations de titres sur exercice antérieur.

Les dépenses d'ordre budgétaire : 11 625 492,39 €

Il est rappelé que les opérations d'ordre sont globalement équilibrées en dépenses et recettes. Les dépenses d'ordre de fonctionnement correspondent aux dotations aux amortissements (747 700 €) ainsi qu'au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (10 877 792,39 €).

L'épargne prévisionnelle de l'exercice 2018 (recettes moins dépenses réelles d'exploitation) s'établit à 1 363 700 €, contre 1 226 761 € prévue au BP 2017, en hausse de 136 939 € (+ 11,2%).

II - Section d'investissement :

Recettes d'investissement	BP 2017	CA 2017	BP 2018
10 FCTVA	323 815,00	135 104,92	0,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 280 000,00	824 300,00	1 095 650,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	33 000,00	0,00	0,00
recettes réelles d'investissement	1 636 815,00	959 404,92	1 095 650,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	650 000,00	570 706,43	747 700,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	33 000,00	7 050,00	0,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 738 152,14	0,00	10 877 792,39
1068 AUTRES RESERVES	1 032 131,81	1 032 131,81	1 030 935,55
Reports de l'exercice passé	398 398,05		275 945,96
Total Recettes	13 488 497,00	2 569 293,16	14 028 023,90

Dépenses d'investissement	BP 2017	CA 2017	BP 2018
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	465 000,00	460 656,01	470 000,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	7 893 967,14	0,00	9 179 342,39
Opérations d'investissement	2 174 000,00	910 803,15	1 698 300,00
Dépenses réelles d'investissement	10 532 967,14	1 371 459,16	11 347 642,39
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 492 000,00	1 403 322,76	1 373 500,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	33 000,00	7 050,00	
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	761 830,99	761 830,99	974 369,75
Reports de l'exercice passé	668 698,17		332 511,76
Total Dépenses	13 488 496,30	3 543 662,91	14 028 023,90

1- **Les recettes : 12 721 142,39 €.** S'ajoutent les reports et résultats de 2017 (1 306 881,51 €), soit un total de 14 028 023,90 €.

Les recettes réelles : 1 095 650 €

Les subventions d'investissements s'élèvent à 1 095 650 €. Elles comprennent une subvention du budget principal à hauteur de 800 000 € (nécessaire à l'équilibre de ce budget, compte tenu des projets d'investissement, notamment de rénovation de la STEP prévue sur plusieurs années pour un total de 28.2 M d'€).

Sont également prévues différentes subventions dont le détail est joint ci-dessous, pour 295 600 €.

Les recettes correspondant au FCTVA (chapitre 10) (323 815 € en 2017) et la récupération de TVA via le fermier (33 000 €), sont supprimées en 2018, compte tenu du régime de récupération directe de la TVA par la collectivité (opération non budgétaire).

Les opérations d'ordre budgétaire : 11 625 492,39 €

Les recettes d'ordre correspondent aux dotations aux amortissements (747 700 €) ainsi qu'au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (10 877 792,39 €).

Le résultat de fonctionnement 2017 capitalisé (1 030 935,55 €) ainsi que les reports de recettes d'investissement 2017 sont intégrés au budget 2018.

2- **Les dépenses d'investissement : 12 721 142,39 €.** S'ajoutent les reports et résultats de 2017 (1 306 881,51 €), soit un total de 14 028 023,90 €.

Les dépenses réelles : 11 347 642,39 €

Il est prévu un montant de dépenses d'équipement sous opération de 1 698 300 € (HT), proche de celui de l'exercice passé (1 811 667 € HT).

Le détail des opérations prévues est le suivant :

Dépenses

Pour
information

Investissement

Opération	BP 2018	reports 2017
2914004 ST REQUALIFICATION STATION EPURATION	305 000,00	0,00
2915003 TVX RESEAU ASSAINISSEMENT SDA CCBNM	0,00	44 534,00
2915005 TVX RESEAU ASSAINISSEMENT SDA ARNAS	140 000,00	0,00
2915006 TVX RESEAU ASSAINISSEMENT BLACE	40 000,00	0,00
2915007 TVX RESEAU ASSAINISSEMENT SIAV	0,00	81 132,10
2915008 TVX SDA EP JASSANS	500 000,00	0,00
2916002 TRAVAUX RESEAUX D'ASSAINISSEMENT CCBNM	0,00	134 654,41
2916004 TRAVAUX RESEAUX ASSAINISSEMENT ST JULIEN	40 000,00	18 000,00
2917001 ETUDE SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT JASSANS	83 300,00	0,00
2917002 SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT BLACE ST JULIEN	40 000,00	33 841,25
2917003 ATELIER DESHYDRATATION BOUES STEP ST ET OULLIERES	550 000,00	20 350,00
Total Investissement	1 698 300,00	332 511,76

Recettes

Pour
information

Investissement

Opération	BP 2018	reports 2017
2914004 ST REQUALIFICATION STATION EPURATION	45 000,00	0,00
2914008 ST RESEAUX SECONDAIRES EXTENSION 2011	0,00	151 000,00
2915003 TVX RESEAU ASSAINISSEMENT SDA CCBNM	0,00	97 945,96
2915006 TVX RESEAU ASSAINISSEMENT BLACE	12 000,00	27 000,00
2916004 TRAVAUX RESEAUX ASSAINISSEMENT ST JULIEN	12 000,00	0,00
2917001 ETUDE SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT JASSANS	41 650,00	0,00
2917002 SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT BLACE ST JULIEN	20 000,00	0,00
2917003 ATELIER DESHYDRATATION BOUES STEP ST ET OULLIERES	165 000,00	0,00
Total Investissement	295 650,00	275 945,96

La reprise des résultats 2017 permet par ailleurs d'inscrire une enveloppe pour investissement non affecté aux opérations à hauteur de 9 179 342,39 €.

Le remboursement de la dette s'élève à 470 000 €.

Les opérations d'ordre budgétaire : 1 373 500 €

Les recettes d'ordre correspondent aux amortissements de subventions reçues et trouvent leur exacte contrepartie en recettes d'ordre de fonctionnement.

La reprise du résultat d'investissement 2017 déficitaire : 974 369,75 €

Les opérations (réelles) de l'exercice 2018 (hors résultats et reports 2017) se traduisent par un besoin de financement de -8 888 292,39 €. Il est couvert par le résultat de clôture de 2017 :

	BP 2018
Besoin de financement de la section d'investissement	-10 251 992,39
Epargne de l'exercice	1 363 700,00
Besoin de financement de l'exercice 2018	-8 888 292,39
<i>Résultats cumulés 2017 (après couverture du solde des reports 2017)</i>	<i>8 888 292,39</i>

Ainsi, compte tenu de la reprise des résultats passés, le budget n'appelle pas de mobilisation d'emprunts nouveaux en 2018.

2.4.1.4. Vote du budget primitif 2018 – budget annexe assainissement

Le budget annexe assainissement s'élève globalement à 6 296 753,91 €, dont 2 686 677,78 € en fonctionnement et 3 610 076,13 € en investissement (y compris reports et résultat 2017).

I- Section d'exploitation :

Recettes d'exploitation	BP 2017	CA 2017	BP 2018	variation BP/ BP en euros	variation BP/ BP en %
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSE	1 927 333,00	2 155 416,47	2 150 000,00	222 667,00	11,6%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	94 000,00	59 800,00	132 600,00	38 600,00	41,1%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	27 000,00	1 378,08	10 000,00	-17 000,00	-63,0%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	45 000,00	65 346,44	41 000,00	-4 000,00	-8,9%
Recettes réelles de fonctionnement	2 093 333,00	2 281 940,99	2 333 600,00	240 267,00	11,5%

042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	107 000,00	97 107,46	70 000,00
----------------------------------------------------	------------	-----------	-----------

002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	881 083,82	881 083,82	283 077,78
Total Recettes	3 081 416,82	3 260 132,27	2 686 677,78

Dépenses d'exploitation	BP 2017	CA 2017	BP 2018	variation BP/ BP en euros	variation BP/ BP en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	558 920,00	385 390,26	732 150,00	173 230,00	31,0%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	653 062,00	622 020,66	746 500,00	93 438,00	14,3%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 000,00	4 240,00	5 000,00	0,00	0,0%
66 CHARGES FINANCIERES	3 500,00	1 526,96	2 300,00	-1 200,00	-34,3%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 000,00	2 021,83	8 000,00	1 000,00	14,3%
Dépenses réelles de fonctionnement	1 227 482,00	1 015 199,71	1 493 950,00	266 468,00	21,7%

023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 103 934,82		428 727,78
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	750 000,00	731 381,39	764 000,00

Total Dépenses	3 081 416,82	1 746 581,10	2 686 677,78
----------------	--------------	--------------	--------------

I.1-Les recettes

Les recettes réelles s'élèvent à 2 333 600 €, en progression par rapport au BP 2017 (+ 11,5%).

Les produits du service (chapitre 70) : 2 150 000 €

Ils sont constitués des redevances d'assainissement collectif (1 550 000 € (+13,5 %), de la redevance eaux pluviales versée par le budget principal (450 000 €) et des taxes de raccordement (150 000 € (+50 000 €)). Ces produits progressent de + 11,6 % par rapport au BP 2017.

Les dotations et participations : 132 600 € (+38 600 €)

L'activité bénéficie de subventions dans le cadre du contrat d'agglomération : pris en charge de 3 postes de chargés de projets, subventions sur les contrôles qualité, le bilan des stations, mise en place de guides à l'usage des promoteurs, ...).

Les produits exceptionnels : participation de Véolia : 40 000 €.

Les recettes d'ordre budgétaire : 70 000 €

Il est rappelé que les opérations d'ordre sont globalement équilibrées en dépenses et recettes. Les recettes d'ordre de fonctionnement correspondent aux amortissements des subventions d'investissement reçues.

La section de fonctionnement enregistre de la **reprise de résultat 2017** : 283 077,78 €.

I.2 - Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 1 493 950 (+21,7 % par rapport au BP 2017).

Les charges à caractère général (chapitre 011) : ce chapitre enregistre les dépenses courantes : inspections télévisées, travaux de maintenance des canalisations, changements de grilles d'avaloirs et tampons, diagnostic des réseaux, augmentant sous l'effet de l'extension du périmètre et des actions conduites (modélisation des réseaux, ...). Il progresse de 31 %, compte tenu de :

- La maintenance supplémentaire, sur des réseaux plus étendus : + 80 050 € (+31 %)
- Les études à conduire : bilan des stations, suite travaux sur le réseau de surveillance, bilans boues modélisation, ect... : + 97 500 € (48,3 %),

Les charges de personnel : 746 500 € (+14,3 %) : l'examen de l'affectation des personnels sur les budgets annexes a conduit à porter l'effectif de 8.8 ETP à 16.1 ETP en 2017 et 16.75 ETP en 2018, avec affectation sur ce secteur d'un demi- poste du chargé de projet recruté récemment.

Les charges financières : 2 300 €

Les dépenses d'ordre budgétaire : 1 192 727,78 €

Il est rappelé que les opérations d'ordre sont globalement équilibrées en dépenses et recettes. Les dépenses d'ordre de fonctionnement correspondent aux dotations aux amortissements (764 000 €) ainsi qu'au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (428 727,78 €).

L'épargne (recettes moins dépenses réelles de fonctionnement) de l'exercice 2018 se fixe ainsi à 8 39 650 €, contre 865 851 €, en baisse de 26 201 €, soit -3 % par rapport au BP 2017.

II - Section d'investissement

Recettes d'investissement	BP 2017	Réalisé 2017	BP 2018	variation BP/ BP	variation BP/BP
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	278 880,00	19 950,00	380 000,00	101 120,00	36,3%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	255 185,18	0,00	724 772,22	469 587,04	184,0%
16 1641 EMPRUNTS EN EURO	95 185,18	0,00	574 772,22	479 587,04	503,8%
16 16449 OPE. AFFERENTES A L'OPTION DE TIR. SUR LIGNE DE TR	160 000,00	0,00	150 000,00	-10 000,00	-6,3%
Recettes réelles d'investissement	534 065,18	19 950,00	1 104 772,22	570 707,04	106,9%

021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 103 934,82	0,00	428 727,78
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	750 000,00	731 381,39	764 000,00

001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	369 266,20	369 266,20	1 230 473,39

reports de l'exercice passé	82 102,74		82 102,74
-----------------------------	-----------	--	-----------

Total Investissement	2 839 368,94	1 120 597,59	3 610 076,13
----------------------	--------------	--------------	--------------

Dépenses d'investissement	BP 2017	Réalisé 2017	BP 2018	variation BP/ BP	variation BP/BP
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	220 000,00	53 464,59	200 000,00	-20 000,00	-9,1%
16 16449 OPE. AFFERENTES A L'OPTION DE TIR. SUR LIGNE DE TR	160 000,00	0,00	150 000,00	-10 000,00	-6,3%
16 1681 AUTRES EMPRUNTS	60 000,00	53 464,59	50 000,00	-10 000,00	-16,7%
Opération d'investissement	2 061 000,00	1 470 208,30	2 027 500,00	-33 500,00	-1,6%
depenses réelles d'investissement	2 281 000,00	1 523 672,89	2 227 500,00	-53 500,00	-2,3%

040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	107 000,00	97 107,46	70 000,00
----------------------------------------------------	------------	-----------	-----------

001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	83 842,17	83 842,17	584 024,93
reports de l'exercice passé	367 526,77		728 551,20

Total Investissement	2 839 368,94	1 704 622,52	3 610 076,13
----------------------	--------------	--------------	--------------

II.1 - Les recettes

Les recettes réelles d'investissement : 1 104 772,22 €

Les recettes correspondent aux subventions attendues, (agence de l'eau dans le cadre du contrat d'agglomération) ainsi qu'à l'emprunt.

Il est précisé qu'un emprunt revolving est présent dans l'encours de la dette de ce budget annexe. La souplesse de ce produit offre la possibilité de le rembourser et le rappeler en cours d'année, de façon à gérer la trésorerie.

Cette possibilité suppose d'ouvrir des crédits pour ce faire, identiques en dépenses (pour le remboursement) et en recettes (pour rappeler l'emprunt) d'investissement. Ces crédits sont ainsi prévus en dépenses et en recettes pour un montant de 150 000 €.

L'emprunt nouveau nécessaire à l'équilibre budgétaire est inscrit au budget et s'élève à 574 772,22 €.

Le budget intègre la reprise de l'excédent de fonctionnement 2017 capitalisé : 1 230 473,39 € (chapitre 10), ainsi que les reports de recettes d'investissement de 2017 : 82 102 ,74 €

Les opérations d'ordre budgétaire : 1 192 727,78 €

Les recettes d'ordre correspondent aux dotations aux amortissements (764 000 €) ainsi qu'au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (428 727,78 €).

S'ajoute le résultat de fonctionnement capitalisé : 1 230 473,39 €.

II.2- Les dépenses

Les dépenses d'investissement comprennent :

Le remboursement de la dette : 200 000 €.

Ce poste comprend le remboursement du capital de la dette (50 000 € auxquels s'ajoutent 150 000 € au titre de la gestion de l'emprunt revolving),

Les dépenses d'équipement : 2 027 500 €, proche des dépenses prévues au BP 2017 (2 061 000 €).

Les opérations d'investissement prévues pour 2018, constituées essentiellement de travaux d'entretien des réseaux, sont les suivantes :

Dépenses Investissement		<i>Pour information</i>
Opération	Bp 2018	Reports 2017
2216002 TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET DE RÉHABILITATION	1 545 000,00	200 838,16
2217001 TRAVAUX RESEAUX ASSAINISSEMENT EX SIAV	375 000,00	252 324,00
2218001 SDA BNM	50 000,00	0,00
1404 MATERIEL INFORMATIQUE	53 500,00	0,00
2216003 ACQUISITION DE MATERIEL	4 000,00	0,00
2216001 MOE AUTOSURVEILLANCE 9 SYSTEMES	0,00	258 149,04
Total Investissement	2 027 500,00	728 551,20

Recettes Investissement		<i>Pour information</i>
Opération	Bp 2018	Reports 2017
2214009 AS RESEAUX ASSAINISSEMENT 2014	0,00	34 302,74
2215005 SDA EX CAVIL	0,00	47 800,00
2216002 TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET DE RÉHABILITATION	265 000,00	0,00
2217001 TRAVAUX RESEAUX ASSAINISSEMENT EX SIAV	90 000,00	0,00
2218001 SDA BNM	25 000,00	0,00
Total Investissement	380 000,00	82 102,74

Les dépenses d'ordre budgétaire (70 000 €) correspondent aux amortissements de subventions reçues.

S'ajoutent les résultats et reports d'investissement 2017 : 1 312 576,13 €.

L'équilibre du budget annexe assainissement appelle ainsi cette année un emprunt nouveau de 574 772,22 €.

Les opérations (réelles) de l'exercice 2018 (hors résultats et reports 2017) se traduisent, compte tenu de cet emprunt, par un besoin de financement de -283 077,78 €. Il est couvert par le résultat de clôture de 2017 :

Opération	BP 2018
Besoin de financement de la section d'investissement	-1 122 727,78
Épargne de l'exercice	839 650,00
Besoin de financement de l'exercice	-283 077,78
Résultats cumulés antérieurs (après couverture du solde de	283 077,78

2.4.1.5. Vote du budget primitif 2018 – budget annexe SPANC

	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Variation BP2018- BP 2017 en %	Variation BP2018- BP 2017 en euros
Recettes d'exploitation					
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENT	22 250,00	9 822,07	22 250,00	0,00	0%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATION	7 000,00	0,00	7 000,00	0,00	
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 500,00	0,00	2 000,00	-500,00	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 500,00	3 000,00	66 000,00	58 500,00	1950%
Recettes réelles	39 250,00	12 822,07	97 250,00	58 000,00	148%

002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	70 090,24	70 090,24	37 815,91
----------------------------------------	-----------	-----------	-----------

Total Recettes	109 340,24	82 912,31	135 065,91
----------------	------------	-----------	------------

	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Variation BP2018- BP 2017 en %	Variation BP2018- BP 2017 en euros
Depenses d'exploitation					
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	21 950,00	8 935,40	8 550,00	-13 400,00	-61%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMIL	36 161,00	36 161,00	29 722,00	-6 439,00	-18%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00	0,00	3 000,00	2 900,00	2900%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	66 000,00	66 000,00	
Dépenses réelles	58 211,00	45 096,40	107 272,00	49 061,00	84%

023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	51 129,24	0,00	27 793,91
--------------------------------------------	-----------	------	-----------

Total Dépenses	109 340,24	45 096,40	135 065,91
----------------	------------	-----------	------------

Recettes d'investissement	BP 2017	Réalisé 2017	BP 2018
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	51 129,24	0,00	27 793,91
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	17 630,00	17 630,00	17 630,00
Total Recettes	68 759,24	17 630,00	45 423,91

Dépenses d'investissement	BP 2017	CA 2017	BP 2018
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	68 759,24	0,00	45 423,91
Total Dépenses	68 759,24	0,00	45 423,91

I- Section d'exploitation

Les recettes d'exploitation : 97 250 €, auxquelles d'ajoute le résultat 2017 repris en fonctionnement (37 815,91 €), soit un total de 135 065,91 €.

Les recettes sont constituées des redevances d'assainissement (22 250 €), des primes d'épuration (7 000€), de l'aide perçue de l'agence de l'eau pour la gestion durable (2 000 €), ainsi que des aides perçues de l'agence de l'eau pour les travaux de réhabilitation des points noirs réalisés par les usagers, aides qui leurs sont reversées par l'Agglomération (66 000€).

Elles comprennent également la reprise de l'excédent de fonctionnement 2017 : 37 815,91 €.

Les dépenses d'exploitation : 135 065,91 €

Charges à caractère général : 8 550 €. Outre les dépenses courantes du service, elles comprennent les rémunérations des délégataires (eau) pour la facturation des redevances d'assainissement non collectif (2 150 €).

Les charges de personnel : l'affectation juste des personnels sur les budgets annexes avait conduit à porter l'effectif de 0.50 à 0.95 ETP au budget 2017. Au vu de l'activité prévue en 2018, l'effectif a été réduit et porté à 0.75 ETP.

Les dépenses d'ordre budgétaire : 27 793.91 € (virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement)

II- Section d'investissement

Les recettes : 27 793,91 €, auxquels s'ajoutent le résultat reporté d'investissement : 17 630€, soit un total de 45 423,91 €

Elles comprennent ainsi la reprise de l'excédent d'investissement 2017 (17 630 €), et le virement de la section de fonctionnement (27 793,91 €)

Les dépenses : 45 423,91 €

Le volume des dépenses d'équipement est prévu à hauteur de 45 423,91 €

2.4.1.6. Vote du budget primitif 2018 – budget annexe crématorium

Le budget annexe du crématorium s'élève globalement à 925 474,85€, dont 153 000 € en fonctionnement et 772 474,85 € en investissement, y compris les résultats et reports 2017.

I- Section d'exploitation :

Recettes d'exploitation	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Variation de BP à BP en euros
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	152 000,00	156 099,92	152 000,00	0,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	9 660,00	0,00	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	152 000,00	165 759,92	152 000,00	0,00

042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE S	1 000,00	754,57	1 000,00
---------------------------------------------	----------	--------	----------

002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	429 761,66	429 761,66	0,00
----------------------------------------	------------	------------	------

Total Recettes	582 761,66	596 276,15	153 000,00
----------------	------------	------------	------------

Dépenses d'exploitation	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Variation de BP à BP en euros	Variations de BP à BP en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 010,00	0,00	6 010,00	0,00	0,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 960,00	5 960,00	7 954,00	1 994,00	33%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	600,00	0,00	600,00	0,00	0,00
dépenses réelles de fonctionnement	12 570,00	5 960,00	14 564,00	1 994,00	33%

023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	566 291,66	0,00	134 136,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE S	3 900,00	3 986,01	4 300,00

Total Dépenses	582 761,66	9 946,01	153 000,00
----------------	------------	----------	------------

Les recettes d'exploitation : 153 000 €

Les produits de gestion courante (152 000 €) sont constitués des redevances versées par le délégataire de service public et stabilisées par rapport au BP 2017.

Les dépenses : 153 000 €

Les dépenses réelles comprennent essentiellement quelques frais de fonctionnement (fourniture d'entretien et petit équipement), des taxes foncières, et les frais de personnel affecté.

Le virement à la section d'investissement est porté à 134 136 €.

II - Section d'investissement

Recettes d'investissement	BP 2017	Réalisé 2017	BP 2018
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	0,00	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	26 573,88	0,00	0,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	566 291,66	0,00	134 136,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE S	3 900,00	3 986,01	4 300,00
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	66 258,46	66 258,46	47 708,71
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			586 330,14
reports de l'exercice passé	636 450,12	70 244,47	0,00
Total Recettes	596 765,54	3 986,01	772 474,85

Dépenses d'investissement	BP 2017	Réalisé 2017	BP 2018
Crématorium	617 000,00	21 781,19	60 000,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS			121 278,26
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE S	1 000,00	754,57	1 000,00
reports de l'exercice passé	45 024,00	21 781,19	590 196,59
Total Dépenses	663 024,00	22 535,76	772 474,85

Les recettes : 772 474,85 €

Pour l'exercice 2018, les recettes sont composées exclusivement de recettes d'ordre, comme suit :

- Virement de la section de fonctionnement : 134 136 €
- Dotation aux amortissements : 4 300 €

Elles intègrent également la reprise du résultat d'investissement 2017 et du résultat 2017 capitalisé : 634 038,85 €

Les dépenses : 772 474,85 €

Les recettes permettent de couvrir les dépenses, et notamment les dépenses reportées de l'exercice passés (590 196,59 €) mais également de prévoir un volume d'investissement nouveau 2018 : 181 278,26 €. Ces crédits permettront, après la fin des travaux d'extension et aménagement de l'équipement engagées en 2017, de procéder à des achats de mobilier et d'entretenir le bâtiment.

Les opérations (réelles) de l'exercice 2018 (hors résultats et reports 2017) se traduisent par un besoin de financement de -43 842,26 €. Il est couvert par le résultat de clôture de 2017 :

	BP 2018
Besoin de financement de la section d'investissement	-181 278,26
Epargne de l'exercice	137 436,00
Besoin de financement de l'exercice	-43 842,26
Résultats cumulés antérieurs (après couverture des reports)	43 842,26

2.4.1.7. Vote du budget primitif 2018 – budget annexe action économique

Le budget annexe action économique s'élève globalement à 4 189 477,64 €, dont 944 900 € en fonctionnement et 3 244 577,64 € en investissement, y compris les reports et résultats de l'exercice passé.

I - Section de fonctionnement

Les recettes

Les recettes réelles sont constituées des loyers et charges perçus (492 900 €, + 4.7 % par rapport au BP 2017) et de la subvention d'équilibre versée par le budget principal (300 000 €, contre 400 000 € en 2017).

S'ajoutent les recettes d'ordre budgétaires (152 000 €), correspondant aux amortissements de subventions d'investissement reçues.

Recettes de fonctionnement	BP 2017	CA 2017	BP 2018	variation BP/ BP en euros	variation BP/BP en %
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DI	103 000,00	106 544,99	123 000,00	20 000,00	19,4%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	400 000,00	400 000,00	300 000,00	-100 000,00	-25,0%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	368 000,00	373 440,16	369 900,00	1 900,00	0,5%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00	1 453 253,65		-1 000,00	-100,0%
Recettes réelles de fonctionnement	872 000,00	2 333 238,80	792 900,00	-79 100,00	-9,1%

042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	150 000,00	145 154,83	152 000,00
----------------------------------------------------	------------	------------	------------

Total Recettes	1 022 000,00	2 478 393,63	944 900,00
----------------	--------------	--------------	------------

Les dépenses :

Dépenses de fonctionnement	BP 2017	CA 2017	BP 2018	variation BP/ BP en euros	variation BP/BP en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	307 080,00	282 912,73	326 230,00	19 150,00	6,2%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	163 741,00	163 741,00	170 300,00	6 559,00	4,0%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	25 100,00	49 091,66	27 100,00	2 000,00	8,0%
66 CHARGES FINANCIERES	17 500,00	11 945,54	11 000,00	-6 500,00	-37,1%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	0,00		-1 000,00	-100,0%
Dépenses réelles de fonctionnement	514 421,00	507 690,93	534 630,00	20 209,00	3,9%

023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	127 579,00	0,00	25 270,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	380 000,00	1 814 101,62	385 000,00

Total Dépenses	1 022 000,00	2 321 792,55	944 900,00
----------------	--------------	--------------	------------

Elles sont composées comme suit :

Charges à caractère général : 326 230 €, permettent le fonctionnement et l'entretien courant des bâtiments (électricité, entretien, taxes foncières, diagnostic, ect..), et progressent de 6.2 %.

Les charges de personnel : 170 300 € (+4 %)

Autres charges de gestion courante : subvention versée à la Maison de l'Emploi et de la formation (25 100 €), et provision pour éventuelles non valeurs (2 000 €).

Charges financières : 11 000 €

Les dépenses d'ordre budgétaire : 410 270 € (virement de la section de fonctionnement : 25 270 € et dotations aux amortissements : 385 000€)

L'épargne de l'exercice (recettes moins dépenses réelles) s'oriente à la baisse par rapport à la prévision 2017, sous l'effet de la baisse de la subvention du budget principal au budget annexe : elle passe ainsi de 357 579 € en 2017 à 258 270 € en 2018 (- 99 309 €, -28 %).

II - Section d'investissement

Les recettes : 1 688 072,87 €

S'ajoutent les reports et reprise de résultat de 2017 (1 556 504,77 €), soit un total de 3 244 977,64 €.

Recettes d'investissement	BP 2017	Réalisé 2017	BP 2018	variation BP/ BP en euros	variation BP/BP en %
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 600 000,00	0,00	230 000,00	-1 600 000,00	-100%
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	185 000,00	18 510,00	0,00	-185 000,00	-100%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 281 514,65	2 888,52	697 802,87	-1 101 014,65	-86%
1641 EMPRUNTS EN EUROS	1 081 514,65	0,00	517 302,87		
16449 OPERAT. AFFERENTES A OPTION TIRAGE SUR LIGNE TRESO	187 000,00	0,00	175 000,00		
165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	13 000,00	2 888,52	5 500,00		
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			300 000,00		
23- IMMOBILISATION EN COURS - Opération ZI Nord			50 000,00		
Recettes Réelles d'investissement	3 066 514,65	21 398,52	1 277 802,87	-3 066 514,65	-100%

021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	127 579,00	0,00	25 270,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	380 000,00	1 814 101,62	385 000,00

10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	246 915,67	246 915,67	156 601,08
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT			858 313,69
Reports de crédits de l'exercice passé	375 000,00		541 590,00

Total Recettes	4 196 009,32	2 082 415,81	3 244 577,64
----------------	--------------	--------------	--------------

Pour 2018, elles comprennent :

Chapitre 24 : Produits des cessions : 230 000 €, attendus d'une cession d'un bien situé au champ de la borne à Jassans, revendu pour partie après acquisition par l'agglomération en 2017.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : 697 802,87 €

Il est précisé qu'un emprunt revolving est présent dans l'encours de la dette de ce budget annexe. La souplesse de ce produit offre la possibilité de le rembourser et le rappeler en cours d'année, de façon à gérer la trésorerie. Mettre en œuvre cette possibilité suppose d'ouvrir des crédits pour ce faire, identiques en dépenses (pour le remboursement) et en recettes (pour rappeler l'emprunt) d'investissement. Ces crédits sont ainsi prévus en dépenses et en recettes pour un montant de 175 000 €.

Ce poste comprend également les crédits ouverts au titre des cautionnements perçus auprès des locataires de la pépinière (5 500 €), avec des reversements prévus en dépenses (pour le remboursement des cautionnements suite à départs).

Chapitre 27 : 300 000 €, correspondant au solde des opérations portées par EPORA et reversé à l'agglomération.

Chapitre 23 : immobilisation en cours : 50 000 €. Cette ouverture de crédit est nécessaire à l'annulation d'un mandat émis en 2017 sur l'opération de la ZI nord. Ce mandat sera réémis sur 2017, corrigé d'un montant de TVA initialement erroné.

Pour 2018, un emprunt est nécessaire à l'équilibre du budget, pour un montant de 517 302,87 €.

Les recettes d'ordre budgétaire d'investissement correspondent aux dépenses d'ordre de fonctionnement : (virement de la section de fonctionnement : 25 270 € et dotations aux amortissements : 385 000€)

L'exercice reprend les restes à réaliser de 2017 (subvention de l'Etat et de la région sur l'opération Ontex : 541 590 €), le résultat d'investissement de l'exercice 2017 (156 601,08 €) et le résultat de fonctionnement capitalisé (858 313,69 €).

Les dépenses : 911 200 €.

S'ajoute la reprise des reports de l'exercice 2017 (2 333 377,64 €), soit un total de 3 244 577,64 €.

Outre le remboursement du capital de la dette 105 0000 €, les crédits ouverts pour la gestion de l'emprunt revolving (175 000 €) et le remboursement des cautionnements (13 000 €), il est proposé un volume d'investissement de **466 200 €**.

Les dépenses d'ordre budgétaire correspondent aux recettes d'ordre de fonctionnement : 152 000 € (amortissement des subventions reçues)

Reports de l'exercice passé : 2 333 377,64 €.

Chapitre	BP 2017	Réalisé 2017	BP 2018	variation BP/ BP en euros	variation BP/BP en %
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	390 000,00	186 997,23	293 000,00	-97 000,00	-24,9%
1641 Emprunts	190 000,00	180 726,67	105 000,00	-85 000,00	-44,7%
16449 OPERAT. AFFERENTES A OPTION TIRAGE SUR LIGNE TRESO	187 000,00	0,00	175 000,00	-12 000,00	-6,4%
165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	13 000,00	6 270,56	13 000,00	0,00	0,0%
Opérations d'investissement	2 910 140,00	478 649,01	466 200,00	-2 443 940,00	-84,0%
Dépenses Réelles d'investissement	3 300 140,00	665 646,24	759 200,00	-2 540 940,00	-77,0%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTI	150 000,00	145 154,83	152 000,00		
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	413 301,05	413 301,05			
Reports de crédits de l'exercice passé	332 568,27		2 333 377,64		
Total Dépenses	4 196 009,32	1 224 102,12	3 244 577,64		

Les opérations d'équipement proposées sont en baisse par rapport à 2017 (466 200 € contre 2 910 140 €). Il est également rappelé que 50 000 € de crédits ouverts sur l'opération de la ZI nord (Ontex) le sont pour corriger une écriture 2017, et ne sont donc pas des crédits destinés à un investissement nouveau sur 2018.

Il est rappelé que la rénovation du bâtiment abritant l'ancien siège d'Ontex, destinée à améliorer et augmenter les capacités d'accueil de la pépinière d'entreprises, a été engagée sur l'exercice 2017.

Pour 2018, il est prévu la finalisation de ce projet avec l'aménagement des deux étages supérieurs estimés à 280 000 € HT, et divers crédits pour entretien et équipement des bâtiments existants :

Les opérations prévues au budget 2018 sont ainsi les suivantes :

Opération	BP 2017	BP 2018	Pour information reports de crédits
102 MDEF	0,00	0	0,00
105 CREACITE	79 500,00	66 000	14 073,70
107 GMS	20 000,00	20 000	7 000,00
110 E CITE	20 000,00	20 000	0,00
111 ZI NORD*	2 740 640,00	330 000	2 027 253,94
112 CHAMPS DE LA BORNE	0,00	20 200	284 900,00
2516001 SIGNALETIQUE ECONOMIE	10 000,00	10 000	150,00
Total Investissement	2 910 140,00	466 200	2 333 377,64

* dont 50 000 € pour reprise d'écriture 2017.

L'emprunt prévu au budget 2018 (517 302,87 €) permet ainsi de financer les opérations prévues en 2018, et de couvrir le résultat de clôture négatif de 2017 :

	BP 2018
Besoin de financement de la section d'investissement (y c recettes de cessions)	518 602,87
Epargne de l'exercice	258 270,00
Besoin de financement de l'exercice	776 872,87
Résultats cumulés antérieurs (après couverture)	-776 872,87

A l'issue de la présentation, Monsieur le Président souhaite revenir sur le budget principal. Ce budget est équilibré et est basé sur la poursuite de la recherche d'économies en fonctionnement, sur une mobilisation modérée du levier fiscal et un investissement qui représente, sur l'ensemble des budgets, un montant de 20 millions d'euros.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

Monsieur Oriol tient à revenir sur le gel du recrutement du poste de développeur économique. Il trouve que cette décision est un peu contradictoire et qu'il n'est pas opportun de faire des économies sur ce poste car il est censé ramener de la richesse sur le territoire. Il aimerait savoir si cette décision de suspension de ce recrutement est ou non définitive.

Monsieur le Président répond que c'est une demande des élus de poser comme règle que l'augmentation des dépenses de personnel n'excède pas 2%. Au moment du rapport sur les orientations budgétaires, l'augmentation des dépenses de personnel était de 3%. Des choix en matière de recrutement doivent être faits. Le recrutement de ce développeur n'est pas annulé mais mis en suspens pour l'instant. Un travail sur ces questions de personnel va être fait au mois d'avril au sein de la conférence des maires et du bureau exécutif. Des décisions devront être prises sur le régime indemnitaire des agents, sur les charges importantes liées au remplacement des agents absents et sur les recrutements.

Madame Fournet félicite Monsieur le Président car le budget présenté est vertueux en limitant les dépenses de fonctionnement notamment de personnel et en optimisant les recettes. L'augmentation de 2% des dépenses de personnel ne couvre même pas l'évolution due au GVT. Elle demande s'il était obligatoire de faire jouer le levier fiscal. Les temps sont durs pour tout le monde. Est-ce que ce n'est pas un mauvais signal donné à la population ?

Monsieur le Président répond en rappelant que deux communes ont quitté l'agglomération au 1^{er} janvier 2017. De plus, entre le CA de 2016 et celui de 2017, l'agglomération a perdu 1 518 000 euros de fiscalité. Il évoque également le départ du siège social de Blédina qui a entraîné un manque à gagner pour l'agglomération sur un plan fiscal d'environ 250 000 euros. La décision a donc été prise, et il tient à remercier l'ensemble des maires de l'avoir soutenue, d'actionner le levier fiscal.

Monsieur Romanet-Chancrin tient à exprimer sa position. Comme Monsieur le Président l'a dit dans ses propos introductifs, les discussions au sein de la conférence des maires et du bureau ont été riches et soutenues. La commune d'Arnas a été parmi celles qui ont souhaité que la recherche d'économies de fonctionnement soit érigée en priorité et en particulier sur la réduction des charges de personnel. Il souhaitait également que l'augmentation de la fiscalité soit strictement proportionnelle à la compensation de la perte de recettes liée à la baisse de la TEOM. Il tient à saluer la construction du budget car un premier pas a été fait dans la réduction des dépenses même s'il y a encore beaucoup de travail à faire sur les dépenses elles-mêmes mais également sur les compétences. Les représentants de la commune d'Arnas saluent

le travail effectué et voteront donc ce budget 2018 même s'ils estiment que la seule compensation de la TEOM aurait été suffisante.

Monsieur le Président dit qu'il comprend cette position mais elle n'est pas tenable car l'augmentation de la fiscalité à seulement permis de prélever 240 000 euros supplémentaires. Il pense qu'il va être quasiment impossible de faire 1 million d'euros d'économies de fonctionnement sur les trois prochaines années avec les recettes actuelles sauf à rendre moins de services publics et il dit n'être pas favorable à cette solution. De plus, il dit que l'agglomération a des taux de fiscalité très bas en comparaison des EPCI voisins. La fiscalité est trop basse est donc un jour, il faudra faire porter la réflexion sur son évolution.

Monsieur de Longevialle tient également à se féliciter de l'évolution qu'a connue ce projet de budget ces dernières semaines. Il est le résultat de nombreux échanges entre les élus. Il tient également à souligner le souhait constant de recherches d'économies et la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Au titre de la commune de Gleizé, il émet néanmoins des réserves par rapport à l'utilisation du levier fiscal car les élus s'étaient engagés dans ce mandat à ne pas faire appel à la fiscalité. Au-delà de ce budget 2018, il faudra relâcher le levier fiscal car il y a d'autres possibilités pour trouver des marges de manœuvre financières pour l'agglomération. Il appelle de ses vœux que la mutualisation qui est en chantier, puisse permettre tant aux communes qu'à l'agglomération de faire des économies sur les charges de personnel. Il rappelle un principe qui prévaut à l'organisation des collectivités territoriales et qui veut que les EPCI soient au service des communes. Cela doit se traduire par la maîtrise des budgets communautaire et municipaux.

Monsieur le Président souhaite que les budgets des 19 communes soient aussi vertueux que celui de l'agglomération.

Monsieur Ravier dit qu'il partage en partie ce qui vient d'être exprimé. Il dit qu'il faut mettre l'accent sur les points positifs et notamment sur l'effort qui a été fait en matière de maîtrise des dépenses de personnel entre le rapport d'orientation budgétaire et le projet de budget présenté ce soir. Il dit qu'il faut maintenant s'interroger sur deux choses. Il faut tout d'abord poser la question de savoir si les élus veulent construire une agglomération de services, en prenant en charge d'autres compétences que celles actuellement en gestion et dans ce cas, cela remet en question le pacte fiscal et financier, ou construire une agglomération d'investissements axés sur ses compétences principales que sont notamment le développement économique et l'aménagement du territoire. Il pense que l'agglomération doit se recentrer sur ses compétences prioritaires et engager une revue de compétences sans remettre bien entendu en cause celles qui ont déjà été transférées. Il préconise de revoir la façon dont se nouent les partenariats avec les associations car si l'objectif est de faire de l'agglomération une collectivité d'investissements, il faudrait arrêter de développer l'intervention dans ces domaines car elle ne pourra pas tenir un niveau de fonctionnement fort et des investissements importants. Ensuite, il dit qu'il y a également des incitations financières de l'Etat à ce que les intercommunalités s'agrandissent. Les territoires vont de nouveau muter dans les années à venir. Il serait donc intéressant que les élus soient de nouveau offensifs sur le périmètre de l'agglomération et sur la manière de collaborer de façon différente avec les EPCI voisins et cela afin de repartir sur des stratégies de développement communes car les tailles intermédiaires des EPCI actuelles, montrent leur limite en termes de gouvernance.

Monsieur Barry demande quel est l'apport du pôle métropolitain pour l'agglomération au regard des 120 000 euros versés.

Monsieur le Président dit que le retour pour l'agglomération du travail qui est fait au pôle métropolitain n'est pour l'instant pas mesurable. Si le territoire de l'agglomération veut exister, continuer à avoir l'attractivité qui est la sienne aujourd'hui, il faut qu'il soit en lien avec la Métropole et les autres EPCI voisins de même taille. Si des agglomérations comme Mâcon et Bourg en Bresse cherchent à entrer dans le pôle métropolitain c'est bien la preuve

qu'il y a un intérêt pour les territoires. Il partage ce qui a été dit par Monsieur Ravier. La chance de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône est d'avoir une ville centre attractive. Les communes de la première couronne urbaine et les communes rurales prennent également toute leur importance dans cette agglomération. Ce premier mandat a été consacré à construire les fondations de cette intercommunalité. Maintenant, il reste à peine deux ans pour les finaliser et ensuite il faudra construire l'avenir. Aujourd'hui ce territoire est attractif avec un résultat positif dans les déplacements domicile/travail.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres questions, interrogations ou interventions. En l'absence d'autres questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide :

- *à l'unanimité (2 abstentions) d'approuver le budget primitif principal 2018.*
- *à l'unanimité d'adopter le budget primitif annexe eau 2018.*
- *à l'unanimité d'adopter le budget primitif annexe STEP 2018.*
- *à l'unanimité d'adopter le budget primitif annexe assainissement 2018.*
- *à l'unanimité d'adopter le budget primitif annexe SPANC 2018.*
- *à l'unanimité d'adopter le budget primitif annexe du crématorium 2018.*
- *à l'unanimité d'adopter le budget primitif annexe Affaires économiques 2018.*

2.4.2. Budget primitif 2018 – vote des taux d'imposition 2018

Il est exposé que l'agglomération perçoit un panier fiscal composé :

- de la taxe d'habitation,
- de la taxe foncière,
- de la cotisation foncière des entreprises « CFE »,
- une part de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises « CVAE »,
- une part de l'Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau « IFER »,
- de la taxe sur les surfaces commerciales « TASCOM »,
- de la dotation de compensation liées à la réforme de la taxe professionnelle « DCRTP »,
- du fonds national de garantie de ressources « FNGIR »,

En raison de la fusion au 1^{er} janvier 2014, la DGFIP a recalculé les taux de la nouvelle Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône en agglomérant la fiscalité des anciennes structures.

Afin d'éviter les transferts fiscaux trop brutaux, il a été décidé que l'intégration fiscale des taux sera réalisée de façon progressive, avec lissage.

L'agglomération a subi les effets de la sorties de deux communes en 2017, se traduisant par une perte de produit fiscal de près de 2.5 M d'€ (base 2016).

L'agglomération est aujourd'hui confrontée à une situation financière très contrainte.

Afin d'assurer sa solvabilité à court/ moyen terme, elle se voit dans l'obligation de faire progresser sa fiscalité, tout en poursuivant le travail de recherche d'économie, ainsi que la réflexion engagée au niveau du territoire sur les thèmes de la solidarité et des compétences.

Aussi, pour l'année 2018, il est proposé de porter le taux du foncier bâti à un niveau de 1 %.

Il est proposé de reconduire les taux 2017 de CFE, TH, TNB.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions. En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à la majorité (1 vote contre - 1 abstention) de voter les taux suivants pour l'année 2018 :

<i>Taux Cotisation foncière des entreprises :</i>	<i>22,16 %</i>
<i>Taux Taxe d'habitation :</i>	<i>7,56%</i>
<i>Taux Taxe foncière bâti :</i>	<i>1,00 %</i>
<i>Taux Taxe foncière non bâti :</i>	<i>4,61 %</i>

2.4.3. Budget primitif 2018 – vote des taux de TEOM

Il est rappelé au Conseil de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône les dispositions des articles 1636 B sexies et 1609 quater du Code général des impôts.

Ces dispositions autorisent les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), à voter des taux de taxe différents par commune ou parties de communes afin de faciliter l'harmonisation du mode de financement du service d'enlèvement et de traitement des déchets ménagers.

Afin de prendre en compte les différents taux de TEOM préexistants dans les trois communautés qui fusionnent et les quatre communes qui s'y rattachent, le Conseil de la communauté a décidé de mettre en place en 2014 une harmonisation progressive des taux. Cette hypothèse est basée sur un taux moyen pondéré unique de 6,22% sur l'ensemble du territoire en 2014, pour une période d'unification de 10 ans (2023).

Pour 2018, afin de rapprocher la taxe au plus près des coûts constatés, il est proposé de porter le taux moyen pondéré à 5.97 % au lieu de 6.22 %, sans modifier les termes du lissage.

Monsieur Duthel propose ainsi au Conseil Communautaire de voter les taux suivants dans chacune des zones :

- **taux de 3,07 %** dans la zone n° 1 composée des communes suivantes (2,49 % en 2017)
 - Cogny
 - Denicé
 - Lacenas
 - Montmelas
 - Rivolet
 - Saint Cyr le Chatoux

- **taux de 6,68 %** dans la zone n° 2, dont le périmètre est composé des communes suivantes (6,82 % en 2017) :
 - Blacé
 - Le Perréon
 - Salles Arbussonnas
 - Saint Etienne-des-Oullières
 - Saint Julien
 - Vaux en Beaujolais

- **taux de 4,96 %** dans la zone n° 5 composée des parties de communes suivantes :
 - Arnas, Gleize, Limas et Villefranche-sur Saône (4,76 % en 2017)

- **taux de 5,72 %** dans la zone n° 4 composée des parties de communes suivantes :
 - Arnas, Gleize, Limas et Villefranche-sur Saône (5,67 % en 2017)

- **taux de 6,85 %** dans la zone n° 3 composée des parties de communes suivantes :
 - Gleize Limas et Villefranche-sur Saône (7, 03 % en 2017)

- **taux de 8,31 %** dans la zone n° 6 composée des communes suivantes (8,78 % en 2017) :
 - Jarnioux
 - Ville sur Jarnioux
- la zone n° 7 composée de la commune de Liergues a été supprimée en 2017
- **taux de 8,10 %** dans la zone n° 9 (RA) composée de la partie de commune suivante :
 - Jassans Riottier (8,53 % en 2017)
- **taux de 8,54 %** dans la zone n° 8 (P) composée de la partie de commune suivante :
 - Jassans Riottier (9,05% en 2017)

*Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.
En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.
Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver ces différents taux pour 2018 et de charger Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.*

2.4.4. Budget primitif 2018 – Subvention d'investissement 2018 du budget principal au budget annexe STEP

L'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que l'EPCI peut prendre en charge dans son budget propre des dépenses des services publics industriels et commerciaux lorsque :

- les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;
- le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
- la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs

D'ici à 2027, les opérations relatives à la réalisation d'investissement en matière de recueillement et de stockage des eaux usées et pluviales vont nécessiter d'importants travaux estimés à plusieurs dizaines de millions d'euros.

L'investissement ne saurait être réalisé sans une augmentation excessive des tarifs de l'assainissement.

*Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.
En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.
Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le versement d'une subvention d'investissement par le budget principal au budget annexe STEP, d'un montant de 800 000 € pour 2018 et d'amortir cette subvention au budget principal sur une durée de 5 ans.*

2.4.5. Budget primitif 2018 – Subvention d'équilibre 2018 du budget principal au budget annexe action économique

L'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que l'EPCI peut prendre en charge dans son budget propre des dépenses des services publics industriels et commerciaux lorsque :

- les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;
- le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'utilisateurs, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
- la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs ;

Il est rappelé que l'activité économique s'accroît fortement avec l'opération d'e-cité et la requalification de la zone industrielle nord.

De plus, le budget Grands Moulins a été repris par le budget des affaires économiques, qui a également intégré l'opération de la confiserie en 2015.

Ces opérations conduisent à l'intégration de charges d'amortissement et de remboursement de dette importantes. Aussi, ces opérations ne pourraient être réalisées sans une hausse excessive des tarifs du budget affaires économiques.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver le versement d'une subvention d'équilibre par le budget principal au budget annexe action économique, d'un montant de 300 000 € pour 2018.

2.4.6. Budget primitif 2018 – Ouverture d'une AP/ CP - Budget principal : Rénovation du Nautile

L'agglomération a décidé de la rénovation du centre aquatique du Nautile, rénovation qui débutera au plus tôt à compter d'octobre 2018, et pour laquelle la durée des travaux est estimée à 7 mois.

Ainsi, cette opération se déroulera sur les exercices budgétaires 2018 et 2019.

Aussi, il est proposé d'ouvrir une autorisation de programme pour ces travaux.

Cette autorisation de programme permet en effet d'engager la dépense pour l'ensemble des crédits de paiements ouverts (suite à la passation du marché de travaux à intervenir prochainement), mais de n'inscrire au budget de l'exercice que les crédits nécessaires à l'exécution de l'opération sur l'année considérée (crédits de paiement). Elle permettra également de poursuivre les paiements, dans la limite des crédits de paiement ouverts, avant le vote le budget 2019, assurant ainsi la continuité de la réalisation de l'opération.

Il est précisé que l'autorisation de programme ci-dessous présentée n'intègre que le montant prévisionnel des travaux, et une provision pour études complémentaires de 100 000 €. La maîtrise d'œuvre et l'assistance à maîtrise d'ouvrage afférentes au projet ont été engagées sur le budget 2017 pour un total de 413 290 € HT.

	total AP CP HT	Crédits de paiement HT	Crédits de paiement HT
		2018	2019
Travaux et Etudes Nautile (hors maîtrise d'œuvre)	4 603 333	3 920 000	683 333

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions. En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote. Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver l'ouverture de l'autorisation de programme pour le Nautile comme ci-dessus présentée.

2.4.7. Budget primitif 2018 – Ouverture d'une AP/ CP - Budget principal : rénovation urbaine du quartier de Belleruche

L'agglomération s'est engagée dans un projet de rénovation urbaine sur le quartier de Belleruche, ayant fait l'objet d'une convention de préfiguration avec l'ANRU, faisant intervenir différents partenaires.

Cette opération se déroulera sur les exercices budgétaires 2018 et 2019.

Le projet de rénovation urbaine de Belleruche engagera la collectivité dans le temps, notamment par la signature d'une convention à intervenir prochainement pour la démolition de la barre des Cygnes, selon le calendrier prévisionnel suivant :

Total AP TTC	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement 2020
1 620 000	120 000	750 000	750 000

L'année 2018 comprend des crédits pour études (conception urbaine, identité visuelle,...), et les crédits prévisionnels pour les projets connus à ce jour pour les années suivantes (démolition de la barre des cygnes).

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions. En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote. Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver l'ouverture de l'autorisation de programme pour la rénovation urbaine du quartier de Belleruche, comme ci-dessus présentée.

2.4.8. Budget primitif 2018 – Révision des AP/CP – Budget STEP

Considérant que l'opération de requalification de la station d'épuration, inscrite au plan pluriannuel d'investissement de la CAVBS, interviendra sur plusieurs années, il a été procédé à l'ouverture d'autorisations de programme pour la gestion de cette opération.

Il convient de réviser la programmation des crédits de paiement proposés sur l'opération Bassin et requalification STEP.

Le montant total de l'AP n'est pas modifié. Le phasage de l'ouverture des crédits de paiements est modifié avec des crédits plus importants sur les trois dernières années, au vu du calendrier du projet.

Il est précisé que suite à l'assujettissement du budget annexe STEP à la TVA, le montant total de l'AP est exprimé non plus TTC, mais en HT. Il passe ainsi de 33 818 972 € TTC à 28 183 278 € HT.

TOTAL AP HT	Réalizations antérieures (HT)				Total réalisations antérieures (HT)	Crédits de paiement	Crédits de paiement	Crédits de paiement	Crédits de paiement
	2014	2015	2016	2017		2018	2019	2020	2021
28 183 278	104 936	111 030	8 280	167 365	391 611	305 000,00	9 162 222	9 162 222	9 162 222

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions. En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote. Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver la révision de l'autorisation de programme, comme ci-dessus présentée.

2.4.9. Budget primitif 2018 – Révision des AP/CP – Budget eau

Considérant que l'opération de rénovation de l'usine de Potabilisation (UDEP), prévue au plan pluriannuel d'investissement de la CAVBS, interviendra sur plusieurs années, il a été procédé à l'ouverture d'une autorisation de programme pour la gestion de cette opération.

Il convient de réviser la programmation des crédits de paiement proposés sur cette opération.

Au vu des travaux conduits par la maîtrise d'œuvre du projet, il est proposé d'augmenter l'AP totale d'un montant de 1 046 419,97 € HT pour la porter à un total de 9 088 964 €.

De même, la programmation des travaux conduit à augmenter la période de programmation sur une année, soit jusqu'en 2020.

La révision est ainsi proposée comme suit :

	Total AP HT	Réalizations antérieures HT				Total réalisation 2014-2017	Crédit de paiement	Crédit de paiement	Crédit de paiement
		2014	2015	2016	2017		2018	2019	2020
Opération Usine eau Potable	9 088 964,22	19 162,11	122 476,54	60 310,61	1085 614,96	1 287 564,22	6 322 800	1 350 800	127 800

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions. En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote. Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver la révision de l'autorisation de programme, comme ci-dessus présentée.

2.4.10. Budget primitif 2018 – Fixation des durées d’amortissement des biens du budget annexe action économique - complément

Le conseil communautaire s’est prononcé le 7 janvier 2014 sur la durée d’amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles du budget annexe action économique.

Compte tenu de l’évolution de l’activité, avec notamment, l’acquisition et l’aménagement d’un nouveau bâtiment ayant vocation à accueillir le futur pôle numérique situé sur la ZI nord à Arnas, aujourd’hui objet de travaux, il est proposé d’actualiser cette délibération en ajoutant :

LIBELLE	compte	Durée d’amortissement
Pôle numérique (e cité)	2132	20 ans

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'adopter le complément à la délibération n° 14/033 du 7 janvier 2014, en décidant d'amortir le pôle numérique sur une durée de 20 ans.

- III - RESSOURCES HUMAINES

3.1. Approbation du tableau des effectifs 2018

Il appartient à l’organe délibérant de la CAVBS, sur proposition de Monsieur le Président, de déterminer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des besoins et impératifs de fonctionnement des services, il est proposé d’approuver le tableau des effectifs 2018 comme suit :

I/ Etat des emplois permanents

Cadre d’emplois	Emploi	Effectif budget	Dont TNC	Pourvu	Observations
Direction Générale des services					
Administrateur	Directeur général des services	1	0	1	Emploi fonctionnel de direction
Adjoint administratif	Assistant administratif	1	0	1	
Cabinet du Président					
Rédacteur	Assistant administratif	1	0	1	
Finances					
Attaché	Directeur de service	1	0	1	
Attaché	Adjoint au directeur	1	0	1	Poste supprimé au 01/04/2018
Attaché	Analyste financier	1	0	1	
Rédacteur	Responsable cellule comptable	2	0	1	Transformation d’un poste d’adjoint en rédacteur 04/2018

Adjoint administratif	Agent comptable	4	0	4	
Ressources Humaines					
Attaché	Directeur de service	1	0	1	
Rédacteur	Gestionnaire RH	2	0	2	
Rédacteur	Chargé de formation	1	0	1	
Educateur activités physiques et sport.	Conseiller de prévention	1		1	
Adjoint administratif	Assistant RH	4	0	4	
Affaires économiques					
Attaché	Chargé de mission	1	0	1	CDI droit public
Attaché	Développeur économique	1	0	0	Création de poste 04/2018
Rédacteur	Assistant administratif	1	0	1	
Droits des sols					
Attaché	Responsable PLUIH	1	0	1	
Rédacteur	Instructeur droit des sols	2	0	2	
Administration Générale – Aménagement et cohésion sociale					
Attaché	Directeur de service	1	0	1	
Rédacteur	Responsable administration générale	1	0	1	
Rédacteur	Responsable marchés publics	1	0	1	
Adjoint administratif	Chargé d'accueil	1	0	1	
Adjoint administratif	Assistant administratif	3	0	1	
Adjoint technique	Agent d'entretien	2	2	2	1 TNC à 28/35 1 TNC à 17.5/35
Ingénieur	Responsable mobilité et développement durable	1	0	1	
Politique de la Ville					
Attaché	Chef de projet	1	0	1	CDI droit public
Adjoint administratif	Secrétaire	1	0	1	
Communication					
Attaché	Directeur de service	1	0	1	
Adjoint administratif	Assistant administratif	2		2	1 redéploiement interne
Informatique					
Technicien	Technicien informatique	2	0	1	
Direction des services techniques					
Ingénieur en chef	Directeur de service	1	0	1	
Ingénieur	Ingénieur Grands projets	1	0	1	

Rédacteur	Assistant administratif	1	0	1	
Adjoint administratif	Secrétaire	2	0	2	
Qualité des eaux					
Ingénieur	Responsable service	1	0	1	
Technicien	Technicien SQE	3	0	3	2 non titulaires
Technicien	Chargé modélisation	1	0	1	Non titulaire
Etudes et travaux					
Ingénieur	Responsable service	1	0	1	
Technicien	Technicien travaux	5	0	5	3 non titulaires
SIG					
Attaché	Responsable service	1	0	1	
Technicien	Technicien SIG	1	0	1	
Bâtiments					
Ingénieur	Responsable service	1	0	1	
Technicien	Conducteur travaux	3	0	3	1 non titulaire
Adjoint technique	Agent de maintenance	4	0	4	
Assainissement					
Adjoint technique	Chef d'équipe	1	0	1	
Adjoint technique	Agent exploitation	7	0	7	
Adjoint technique	Technicien SPANC	1	0	1	
Technicien	Technicien assainiss.	1	0	1	1 non titulaire
Collecte sélective					
Technicien	Responsable service	1	0	1	
Agent de maitrise	Gestionnaire conteneurs	1	0	1	
Adjoint technique	Ambassadeur du tri	2	0	2	
Adjoint technique	Agent de maintenance	1	0	1	
Adjoint technique	Agent d'entretien	1	0	1	
Environnement					
Ingénieur	Responsable service	1	0	1	
Technicien	Chef d'équipe	1	0	1	
Adjoint technique	Agent prévention collecte	1	0	1	Transformation d'un poste d'agent de maitrise en adjoint technique
Adjoint technique	Agent de collecte	24	0	24	
Direction Ages de la Vie					
Attaché	Directeur de service	1	0	1	
Educateur jeunes enfants	Adjoint direction	1	0	1	

Adjoint administratif	Assistant administratif	2	0	2	
Cimetière paysager					
Agent de maîtrise	Responsable de site	1	0	1	
Adjoint technique	Agent de maintenance	3		3	
Foyer logement Le Cep					
Adjoint administratif	Assistant administratif	2	0	1	
Adjoint technique	Agent de maintenance	1	0	1	
Agent social	Agent de restauration	1	0	1	

Sports					
Adjoint technique	Responsable de site	1	0	1	
Adjoint technique	Agent entretien équipement sportif	6	0	6	
Adjoint d'animation	Agent entretien équipement sportif	1	0	1	1 redéploiement interne

Structures petite enfance					
----------------------------------	--	--	--	--	--

Les Diablotins					
Puéricultrice	Directrice EAJE	1	0	1	
Adjoint administratif	Secrétaire	1	1	1	TNC 17.5/35
Educateur j.enfants	Educateur jeunes enfants	1	0	1	
Auxiliaire puériculture	Auxiliaire de puériculture	6	1	6	1 TNC 17.5/35 1 non titulaire
ATSEM	Auxiliaire de crèche	1	0	1	
Adjoint technique	Agent Entretien/cuisinière	1	0	1	

Espace Trois Pommes					
----------------------------	--	--	--	--	--

Puéricultrice	Directrice EAJE	1	0	1	1 non titulaire
Adjoint administratif	Secrétaire	1	1	1	TNC 17.5/35
Educateur j.enfants	Educateur jeunes enfants	1	0	1	
Auxiliaire puériculture	Auxiliaire de puériculture	6	1	6	1 TNC 17.5/35 1 non titulaire
Adjoint technique	Agent d'entretien/auxiliaire de crèche	2	0	2	

Le Manège Enchanté					
---------------------------	--	--	--	--	--

Puéricultrice	Directrice EAJE	1	0	1	
Adjoint administratif	Secrétaire	1	1	1	TNC 18.5/35
Educateur j.enfants	Educateur jeunes enfants	2	0	2	
Auxiliaire puériculture	Auxiliaire de puériculture	8	0	8	1 TNC 17.5/35
Agent de maîtrise	Cuisinière	1	0	1	
Adjoint technique	Agent d'entretien	2	1	2	1 à 17.5/35

La Souris Verte					
Puéricultrice cadre de santé	Directrice EAJE	1	0	1	
Adjoint administratif	Secrétaire	1	1	1	TNC 24.5/35
Educateur j.enfants	Educateur jeunes enfants	2	0	2	
Auxiliaire puériculture	Auxiliaire de puériculture	6	0	6	
Adjoint technique	Agent d'entretien/auxiliaire de crèche	6	1	6	1 à 32.5/35
es Mini-Pousses					
Puéricultrice	Directrice EAJE	1	0	1	
Adjoint administratif	Secrétaire	1	1	1	TNC 28/35
Educateur j.enfants	Educateur jeunes enfants	3	1	3	1 TNC 22.5/35
Auxiliaire puériculture	Auxiliaire de puériculture	6	0	6	
Agent social	Auxiliaire de crèche	1	0	1	
Adjoint technique	Agent d'entretien/auxiliaire de crèche	5	0	5	
La Maison Cachou					
Puéricultrice	Directrice EAJE	1	0	1	
Adjoint administratif	Secrétaire	1	1	1	TNC 17.5/35
Educateur j.enfants	Educateur jeunes enfants	2	0	2	
Auxiliaire puériculture	Auxiliaire de puériculture	7	1	7	1 TNC 31.5/35
Agent social	Auxiliaire de crèche	1	1	1	TNC 28/35
Adjoint technique	Agent d'entretien/auxiliaire de crèche	4	2	4	2 TNC 30/35
Le Verger					
Puéricultrice	Directrice EAJE	1	0	1	
Adjoint administratif	Secrétaire	1	1	1	TNC 17.5/35
Educateur j.enfants	Educateur jeunes enfants	2	0	2	
Auxiliaire puériculture	Auxiliaire de puériculture		0	7	
Adjoint technique	Agent d'entretien/auxiliaire de crèche	6	1	6	1 TNC 29.5/35
Les Copains d'Abord					
Educateur J.Enfants	Directrice	1	0	1	
Educateur j.enfants	Educateur jeunes enfants	1	1	1	1 TNC 17.5/35
Auxiliaire puériculture	Auxiliaire de puériculture	1	0	1	
Adjoint technique	Agent d'entretien/auxiliaire	1	0	1	

	de crèche				
Les P'tits Gones					
Educateur J.Enfants	Directrice	1	0	1	
Educateur j.enfants	Educateur jeunes enfants	1	1	1	1 TNC 17.5/35
Auxiliaire puériculture	Auxiliaire de puériculture	1	0	1	
Agent social	Auxiliaire de crèche	1	1	1	TNC 28/35
Adjoint technique	Agent d'entretien	1	0	1	

CULTURE					
Musées					
Assistant conservation	Directrice des musées	1	0	1	
Adjoint patrimoine	Médiatrice	1	0	1	
Adjoint patrimoine	Agent d'accueil Prieuré	1	0	1	
Adjoint patrimoine	Agent d'accueil C.Bernard	1	0	1	Emploi saisonnier art.3 2° al. loi 26-01-84
Conservatoire à Rayonnement Intercommunal					
Professeur enseignement artist.	Directeur	1	0	1	
Professeur enseignement artist.	Directeur adjoint	1	0	1	
Rédacteur	Assistante administrative	1	0	1	
Adjoint administratif	Secrétaire	3	1	3	1 TNC 28/35
Adjoint technique	Régisseur	1	0	1	
Adjoint technique	Agent d'entretien	2	2	2	2 TNC 17.5/35
Professeur enseignement artist	Enseignant	12	4	12	1 TNC 8/16 1 TNC 9.5/16 1 TNC 12.75/16 1 TNC 14/16
Assistant enseignement artist	Enseignant	40	23	40	12 non titulaires 1 TNC 2/20 3 TNC 5/20 2 TNC 5.5/20 1 TNC 6.25/20 3 TNC 7/20 1 TNC 8.25/20 1 TNC 8.5/20 1 TNC 10.5/20 1 TNC 11.25/20 1 TNC 12/20 2 TNC 12.5/20 1 TNC 13/20 1 TNC 15.5/20 2 TNC 16/20 1 TNC 16.75/20 1 TNC 18/20

Créations de postes

L'approbation du tableau des effectifs s'accompagne des modifications suivantes :

Transformations de postes

Service des Finances : transformation d'un poste d'adjoint administratif (catégorie C) en un poste de rédacteur (catégorie B). Cette transformation fait suite à la suppression du poste d'attaché adjoint de direction au 01/04/2018.

Service Environnement : transformation d'un poste d'agent de maîtrise en un poste d'adjoint technique. Cette transformation fait suite à une réaffectation d'un agent en situation de reclassement.

Suppressions de postes permanents

Il est proposé la suppression des postes suivants à l'état des effectifs à compter du 1^{er} avril 2018 (cf. avis du CTP du 26 février 2018)

Emploi	Grade	Nombre
Vaguemestre	Adjoint administratif	1
Responsable équipement sportif	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1
Chef d'équipe assainissement	Technicien	1
Adjoint direction des Finances	Attaché	1

Cadres d'emplois et grades

Filière	Cat	Cadre d'emplois	Grade initial	Grades d'avancement
ADM	A	Administrateur	Administrateur	Administrateur hors classe Administrateur général
	A	Attaché	Attaché	Attaché principal Directeur (en voie d'extinction) Attaché hors classe
	B	Rédacteur	Rédacteur	Rédacteur principal 2 ^e classe Rédacteur principal 1 ^e classe
	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif	Adjoint principal 2 ^e classe Adjoint principal 1 ^e classe
TECH	A	Ingénieur en chef	Ingénieur en chef	Ingénieur en chef hors classe Ingénieur général
	A	Ingénieur	Ingénieur	Ingénieur principal Ingénieur hors classe
	B	Technicien	Technicien	Technicien principal 2 ^e classe Technicien principal 1 ^e classe
	C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal
	C	Adjoint technique	Adjoint technique	Adjoint principal 2 ^e classe Adjoint principal 1 ^e classe
ANIM	B	Animateur	Animateur	Animateur principal 2 ^e classe Animateur principal 1 ^e classe
	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	Adjoint principal 2 ^e classe Adjoint principal 1 ^e classe
CULT	A	Professeur AE	Professeur AE classe normale	Professeur AE hors classe
	B	Assistant AE	Assistant AE	Assistant principal 2 ^e classe Assistant principal 1 ^e classe
	B	Assistant	Assistant de	Assistant principal 2 ^e classe

		conservation	conservation	Assistant principal 1 ^e classe
	C	Adjoint patrimoine	Adjoint patrimoine	Adjoint principal 2 ^e classe Adjoint principal 1 ^e classe
SPORT	B	Educateur APS	Educateur APS	Educateur principal 2 ^e classe Educateur principal 1 ^e classe
MEDIC SOC	A	Puéricultrice cadre de santé	Puéricultrice cadre de santé	Puéricultrice cadre supérieure de santé
	A	Puéricultrice	Puéricultrice classe normale	Puéricultrice classe supérieure Puéricultrice hors classe
	B	Educateur J.Enfants	Educateur	Educateur principal
	C	Auxiliaire puériculture	Auxiliaire puériculture principal 2 ^e classe	Auxiliaire puériculture principal 1 ^{ère} classe
	C	ATSEM	ATSEM principal 2 ^e classe	ATSEM principal 1 ^{ère} classe
	C	Agent social	Agent social	Agent social principal 2 ^e classe Agent social principal 1 ^e classe

II/ Etat des emplois non permanents

Emploi	Grade	Nombre	Nature du contrat
Directeur de cabinet	Collaborateur de cabinet	1	Contrat article 110 loi du 26/01/1984
Gestionnaire des baux	SANS	1	Contrat de droit privé
Assistante maternelle	SANS	7	Contrat de droit privé
Apprenti	SANS	1	Contrat de droit privé
Bibliothécaire	Assistant conservation	1	Contrat unique d'insertion (jusqu'au 01/05/2018)
Agent polyvalent	Adjoint technique	10	Article 3-1 et 3-2 loi du 26/01/1984
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture	10	Article 3-1 et 3-2 loi du 26/01/1984
Auxiliaire de crèche	Agent social	2	Article 3-1 et 3-2 loi du 26/01/1984
Assistant administratif	Adjoint administratif	2	Article 3-1 et 3-2 loi du 26/01/1984
Agent d'accueil musées	Adjoint du patrimoine	1	Article 3-1 et 3-2 loi du 26/01/1984
Enseignant musical	Assistant d'enseignement artistique	2	Article 3-1 et 3-2 loi du 26/01/1984

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours (chapitre globalisé 012).

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs comme présenté dans le rapport ci-dessus.

- IV – URBANISME

4.1.1. Approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme applicable sur la commune de Cogny

Le présent rapport a pour objet d'approuver :

- la modification n°1 du PLU applicable sur la commune de Cogny.

Par arrêté n°2017/1024 en date du 7 novembre 2017, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération a prescrit une enquête publique qui s'est déroulée du 4 décembre 2017 au 11 janvier 2018 inclus soit 39 jours. Préalablement, Monsieur Régis Maire avait été désigné par le Président du tribunal administratif en tant que Président de la commission d'enquête et Madame Karine Buffat-Piquet et Mme Véronique Brillant avaient été désignées par le Président du tribunal administratif en tant que membre de la commission d'enquête.

Ces modifications s'inscrivent dans la continuité des objectifs du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) des PLU. Ainsi, les orientations des PADD ne sont pas modifiées.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a été saisie le 18 décembre 2017 pour une demande d'examen au cas par cas pour déterminer si le dossier de modification n°1 du PLU applicable sur la commune de Cogny est soumis à une évaluation environnementale. Par décision du 12 février 2018, la MRAE a notifié à la Communauté d'Agglomération que le dossier n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Dans les 19 communes membres ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération un registre et un dossier ont été mis à disposition du public pour lui permettre de prendre connaissance des projets de modification.

La commission d'enquête a examiné les 63 observations consignées sur les registres papier, le registre numérique et par lettre postale.

La commission d'enquête a rendu un avis pour chaque dossier le 23 février 2018.

Pour le PLU applicable à la commune de **Cogny**, la commission d'enquête a émis un avis favorable assorti d'une réserve et d'une recommandation :

- **Réserve:**

- Le périmètre modifié de l'OAP de Régnny devra être intégré au document OAP en cohérence avec le projet modifié.

L'OAP a été modifiée pour intégrer le périmètre de projet modifié.

- **Recommandation:**

- La demande de changement de destination pour le bâtiment à usage artisanal devra être justifiée et en conséquence la demande relevant des observations du public (Madame BESSY) devra être analysée.

La notice de présentation a été complétée afin de mieux justifier le changement de destination.

La demande de Mme Bessy pourra être étudiée lors de la prochaine évolution du PLU applicable sur la commune de Cogny.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver la modification n°1 du PLU applicable sur la commune de Cogny et de préciser que la présente délibération :

- *Sera transmise à Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône*
- *Fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la CAVBS et dans les mairies d'Arnas, Gleizé, Limas et Villefranche-sur-Saône, Blacé, Saint-Etienne-les Oullières, Denicé, Cogny, Le Perréon, Salles-Arbuissonnas, Saint-Julien, Lacenas, Montmelas-Saint-Sorlins, Rivolet, Saint-Cyr-le-Chatoux, Jarnioux, Ville-sur-Jarnioux, Vaux-en-Beaujolais, Jassans-Riotiter ainsi que d'une mention dans un journal diffusé dans le département et sera publié au recueil des actes administratifs, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme.*
- *Sera tenue à la disposition du public ainsi que le dossier de modification approuvé au siège administratif de la CAVBS et dans les mairies d'Arnas, Gleizé, Limas et Villefranche-sur-Saône, Blacé, Saint-Etienne-les Oullières, Denicé, Cogny, Le Perréon, Salles-Arbuissonnas, Saint-Julien, Lacenas, Montmelas-Saint-Sorlins, Rivolet, Saint-Cyr-le-Chatoux, Jarnioux, Ville-sur-Jarnioux, Vaux-en-Beaujolais, Jassans-Riotiter.*

4.1.2. Approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme applicable sur la commune de Jarnioux

Le présent rapport a pour objet d'approuver :

- la modification n°1 du PLU applicable sur la commune de Jarnioux.

Par arrêté n°2017/1024 en date du 7 novembre 2017, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération a prescrit une enquête publique qui s'est déroulée du 4 décembre 2017 au 11 janvier 2018 inclus soit 39 jours. Préalablement, Monsieur Régis Maire avait été désigné par le Président du tribunal administratif en tant que Président de la commission d'enquête et Madame Karine Buffat-Piquet et Mme Véronique Brillant avaient été désignées par le Président du tribunal administratif en tant que membre de la commission d'enquête.

Ces modifications s'inscrivent dans la continuité des objectifs du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) des PLU. Ainsi, les orientations des PADD ne sont pas modifiées.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a été saisie le 18 décembre 2017 pour une demande d'examen au cas par cas pour déterminer le dossier de modification n°1 du PLU applicable sur la commune de Jarnioux est soumis à une évaluation environnementale. Par décision du 12 février 2018, la MRAE a notifié à la Communauté d'Agglomération que le dossier n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Dans les 19 communes membres ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération un registre et un dossier ont été mis à disposition du public pour lui permettre de prendre connaissance des projets de modification.

La commission d'enquête a examiné les 63 observations consignées sur les registres papier, le registre numérique et par lettre postale.

La commission d'enquête a rendu un avis pour chaque dossier le 23 février 2018.

Pour le PLU applicable à la commune de **Jarnioux**, la commission d'enquête a émis un avis favorable sans réserve.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver la modification n°1 du PLU applicable sur la commune de Jarnioux et de préciser que la présente délibération :

- *Sera transmise à Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône*

- *Fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la CAVBS et dans les mairies d'Arnas, Gleizé, Limas et Villefranche-sur-Saône, Blacé, Saint-Etienne-les Oullières, Denicé, Cogny, Le Perréon, Salles-Arbuissonnas, Saint-Julien, Lacenas, Montmelas-Saint-Sorlins, Rivolet, Saint-Cyr-le-Chatoux, Jarnioux, Ville-sur-Jarnioux, Vaux-en-Beaujolais, Jassans-Riotiter ainsi que d'une mention dans un journal diffusé dans le département et sera publié au recueil des actes administratifs, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme.*
- *Sera tenue à la disposition du public ainsi que le dossier de modification approuvé au siège administratif de la CAVBS et dans les mairies d'Arnas, Gleizé, Limas et Villefranche-sur-Saône, Blacé, Saint-Etienne-les Oullières, Denicé, Cogny, Le Perréon, Salles-Arbuissonnas, Saint-Julien, Lacenas, Montmelas-Saint-Sorlins, Rivolet, Saint-Cyr-le-Chatoux, Jarnioux, Ville-sur-Jarnioux, Vaux-en-Beaujolais, Jassans-Riotiter.*

4.1.3. Approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme applicable sur la commune de Rivolet

Le présent rapport a pour objet d'approuver :

- la modification n°1 du PLU applicable sur la commune de Rivolet.

Par arrêté n°2017/1024 en date du 7 novembre 2017, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération a prescrit une enquête publique qui s'est déroulée du 4 décembre 2017 au 11 janvier 2018 inclus soit 39 jours. Préalablement, Monsieur Régis Maire avait été désigné par le Président du tribunal administratif en tant que Président de la commission d'enquête et Madame Karine Buffat-Piquet et Mme Véronique Brillant avaient été désignées par le Président du tribunal administratif en tant que membre de la commission d'enquête.

Ces modifications s'inscrivent dans la continuité des objectifs du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) des PLU. Ainsi, les orientations des PADD ne sont pas modifiées.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a été saisie le 18 décembre 2017 pour une demande d'examen au cas par cas pour déterminer si le dossier de modification n°1 du PLU applicable sur la commune de Rivolet est soumis à une évaluation environnementale. Par décision du 15 février 2018, la MRAE a notifié à la Communauté d'Agglomération que le dossier n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Dans les 19 communes membres ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération un registre et un dossier ont été mis à disposition du public pour lui permettre de prendre connaissance des projets de modification.

La commission d'enquête a examiné les 63 observations consignées sur les registres papier, le registre numérique et par lettre postale.

La commission d'enquête a rendu un avis pour chaque dossier le 23 février 2018.

Pour le PLU applicable à la commune de **Rivolet**, la commission d'enquête a émis un avis favorable assorti d'une réserve et 3 recommandations :

- **Réserve:**
 - Changement de destination d'anciens bâtiments agricoles. La production totale de nouvelles habitations au niveau communal, compris par ces changements de destination et après en avoir vérifié les capacités des infrastructures publiques (protection incendie), devra rester compatible avec les préconisations du SCOT.

Une justification a été ajoutée dans la notice de présentation du projet.

- **Recommandations:**

- Vérifier la cohérence des changements de destination à vocation habitation en adéquation avec la production globale de logements communale prévue, en compatibilité avec le SCOT,

Une justification a été ajoutée dans la notice de présentation du projet.

- Analyser les possibilités de défense incendie et d'assainissement des bâtis faisant l'objet d'une demande de changement de destination;

Les possibilités de défense incendie et d'assainissement sont décrites dans la notice de présentation du projet.

- Justifier les arguments fondant chaque proposition de changement de destination.

Une fiche synthétique par bâtiment désigné est disponible dans la notice de présentation du projet.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver la modification n°1 du PLU applicable sur la commune de Rivolet et de préciser que la présente délibération :

- *Sera transmise à Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône*
- *Fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la CAVBS et dans les mairies d'Arnas, Gleizé, Limas et Villefranche-sur-Saône, Blacé, Saint-Etienne-les Oullières, Denicé, Cogny, Le Perréon, Salles-Arbuissonnas, Saint-Julien, Lacenas, Montmelas-Saint-Sorlins, Rivolet, Saint-Cyr-le-Chatoux, Jarnioux, Ville-sur-Jarnioux, Vaux-en-Beaujolais, Jassans-Riotiter ainsi que d'une mention dans un journal diffusé dans le département et sera publié au recueil des actes administratifs, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme.*
- *Sera tenue à la disposition du public ainsi que le dossier de modification approuvé au siège administratif de la CAVBS et dans les mairies d'Arnas, Gleizé, Limas et Villefranche-sur-Saône, Blacé, Saint-Etienne-les Oullières, Denicé, Cogny, Le Perréon, Salles-Arbuissonnas, Saint-Julien, Lacenas, Montmelas-Saint-Sorlins, Rivolet, Saint-Cyr-le-Chatoux, Jarnioux, Ville-sur-Jarnioux, Vaux-en-Beaujolais, Jassans-Riotiter.*

4.1.4. Approbation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme applicable sur les communes d'Arnas, Gleizé, Limas et Villefranche-sur-Saône

Le présent rapport a pour objet d'approuver :

- la modification n°2 du PLUh applicable sur les communes d'Arnas, Gleizé, Limas et Villefranche-sur-Saône.

Par arrêté n°2017/1024 en date du 7 novembre 2017, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération a prescrit une enquête publique qui s'est déroulée du 4 décembre 2017 au 11 janvier 2018 inclus soit 39 jours. Préalablement, Monsieur Régis Maire avait été désigné par le Président du tribunal administratif en tant que Président de la commission d'enquête et Madame Karine Buffat-Piquet et Mme Véronique Brillant avaient été désignées par le Président du tribunal administratif en tant que membre de la commission d'enquête.

Ces modifications s'inscrivent dans la continuité des objectifs du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) des PLU. Ainsi, les orientations des PADD ne sont pas modifiées.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a été saisie le 18 décembre 2017 pour une demande d'examen au cas par cas pour déterminer si le dossier de modification n°2 du PLUh applicable sur les communes d'Arnas, Gleizé, Limas et Villefranche-sur-Saône est soumis à une

évaluation environnementale. Par décisions du 12 février 2018, la MRAE a notifié à la Communauté d'Agglomération que le dossier n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Dans les 19 communes membres ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération un registre et un dossier ont été mis à disposition du public pour lui permettre de prendre connaissance des projets de modification.

La commission d'enquête a examiné les 63 observations consignées sur les registres papier, le registre numérique et par lettre postale.

La commission d'enquête a rendu un avis pour chaque dossier le 23 février 2018.

Pour le PLU applicable aux communes **d'Arnas, Gleizé, Limas et Villefranche sur Saône**, la commission d'enquête a émis un avis favorable assorti de 3 réserves et d'une recommandation :

- **Réserves:**

- OAP Claude Bernard : En raison des enjeux sur le périmètre de l'OAP liés à la position à l'interface entre le centre-ville commerçant historique et le faubourg du Nord ainsi que ses fonctions d'espace public, le maintien de la capacité de stationnement public devra être affirmé dans l'OAP;

L'OAP a été complétée afin de préciser que la capacité de stationnement ne devra pas être significativement réduite.

- Des précisions sont apportées aux définitions. Une distorsion entre la notice et le point du règlement modifié est observée dans la définition « bureau », dans certaines versions du document soumis au public. Conformément à la volonté de la CAVBS, le règlement modifié devra citer dans la définition « bureau » les activités culturelles (et non culturelles);

Le règlement a été corrigé en conséquence.

- La pièce 3. Orientations d'Aménagement et de programmation se compose au recto de la page de garde d'un plan général des OAP sur lequel devront être ajoutés les périmètres de l'OA commerces dits centre-ville et pôles de proximité.
Le document graphique pièces 4.2.a, 4.2.b, 4.2.c devra figurer les périmètres de l'OA commerces dits centre-ville et pôles de proximité en respect de la légende de ces documents et afin d'apporter la clarté et la lisibilité nécessaires des documents.

Le dossier a été corrigé en conséquence.

- **Recommandation:**

- Emplacement réservé 50 sur Arnas : L'emplacement réservé 50 sur Arnas est localisé en zone A. La construction d'un groupe scolaire semble potentiellement envisageable, dans un contexte où la commune projette un nouveau groupe scolaire. Malgré l'inscription de l'emplacement réservé antérieurement à la présente modification, la commission d'enquête recommande d'étudier les enjeux environnementaux sur cette emprise, proportionnellement au projet envisagé.

Toutes les études liées aux projets communaux de ZAC sur Arnas seront menées en intégrant les enjeux environnementaux et agricoles.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver la modification n°2 du PLU applicable sur les communes d'Arnas, Gleizé, Limas et Villefranche-sur-Saône et de préciser que la présente délibération :

- *Sera transmise à Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône*
- *Fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la CAVBS et dans les mairies d'Arnas, Gleizé, Limas et Villefranche-sur-Saône, Blacé, Saint-Etienne-les Oullières, Denicé, Cogny, Le Perréon, Salles-Arbuissonnas, Saint-Julien, Lacenas, Montmelas-Saint-Sorlins, Rivolet, Saint-Cyr-le-Chatoux, Jarnioux, Ville-sur-Jarnioux, Vaux-en-Beaujolais, Jassans-Riotiter ainsi que d'une mention dans un journal diffusé dans le département et sera publié au recueil des actes administratifs, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme.*
- *Sera tenue à la disposition du public ainsi que le dossier de modification approuvé au siège administratif de la CAVBS et dans les mairies d'Arnas, Gleizé, Limas et Villefranche-sur-Saône, Blacé, Saint-Etienne-les Oullières, Denicé, Cogny, Le Perréon, Salles-Arbuissonnas, Saint-Julien, Lacenas, Montmelas-Saint-Sorlins, Rivolet, Saint-Cyr-le-Chatoux, Jarnioux, Ville-sur-Jarnioux, Vaux-en-Beaujolais, Jassans-Riotiter.*

4.1.5. Approbation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme applicable sur la commune de Denicé

Le présent rapport a pour objet d'approuver :

- la modification n°2 du PLU applicable sur la commune de Denicé.

Par arrêté n°2017/1024 en date du 7 novembre 2017, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération a prescrit une enquête publique qui s'est déroulée du 4 décembre 2017 au 11 janvier 2018 inclus soit 39 jours. Préalablement, Monsieur Régis Maire avait été désigné par le Président du tribunal administratif en tant que Président de la commission d'enquête et Madame Karine Buffat-Piquet et Mme Véronique Brillant avaient été désignées par le Président du tribunal administratif en tant que membre de la commission d'enquête.

Ces modifications s'inscrivent dans la continuité des objectifs du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) des PLU. Ainsi, les orientations des PADD ne sont pas modifiées.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a été saisie le 18 décembre 2017 pour une demande d'examen au cas par cas pour déterminer si le dossier de modification n°2 du PLU applicable sur la commune de Denicé est soumis à une évaluation environnementale. Par décision du 15 février 2018, la MRAE a notifié à la Communauté d'Agglomération que le dossier n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Dans les 19 communes membres ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération un registre et un dossier ont été mis à disposition du public pour lui permettre de prendre connaissance des projets de modification.

La commission d'enquête a examiné les 63 observations consignées sur les registres papier, le registre numérique et par lettre postale.

La commission d'enquête a rendu un avis pour chaque dossier le 23 février 2018.

Pour le PLU applicable à la commune de **Denicé**, la commission d'enquête a émis un avis favorable sans réserve.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions. En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver la modification n°2 du PLU applicable sur la commune de Denicé et de préciser que la présente délibération :

- *Sera transmise à Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône*
- *Fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la CAVBS et dans les mairies d'Arnas, Gleizé, Limas et Villefranche-sur-Saône, Blacé, Saint-Etienne-les Oullières, Denicé, Cogny, Le Perréon, Salles-Arbuissonnas, Saint-Julien, Lacenas, Montmelas-Saint-Sorlins, Rivolet, Saint-Cyr-le-Chatoux, Jarnioux, Ville-sur-Jarnioux, Vaux-en-Beaujolais, Jassans-Riotiter ainsi que d'une mention dans un journal diffusé dans le département et sera publié au recueil des actes administratifs, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme.*
- *Sera tenue à la disposition du public ainsi que le dossier de modification approuvé au siège administratif de la CAVBS et dans les mairies d'Arnas, Gleizé, Limas et Villefranche-sur-Saône, Blacé, Saint-Etienne-les Oullières, Denicé, Cogny, Le Perréon, Salles-Arbuissonnas, Saint-Julien, Lacenas, Montmelas-Saint-Sorlins, Rivolet, Saint-Cyr-le-Chatoux, Jarnioux, Ville-sur-Jarnioux, Vaux-en-Beaujolais, Jassans-Riotiter.*

4.1.6. Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme applicable sur la commune de Lacenas

Le présent rapport a pour objet d'approuver :

- la modification n°2 du PLU applicable sur la commune de Lacenas.

Par arrêté n°2017/1024 en date du 7 novembre 2017, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération a prescrit une enquête publique qui s'est déroulée du 4 décembre 2017 au 11 janvier 2018 inclus soit 39 jours. Préalablement, Monsieur Régis Maire avait été désigné par le Président du tribunal administratif en tant que Président de la commission d'enquête et Madame Karine Buffat-Piquet et Mme Véronique Brillant avaient été désignées par le Président du tribunal administratif en tant que membre de la commission d'enquête.

Ces modifications s'inscrivent dans la continuité des objectifs du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) des PLU. Ainsi, les orientations des PADD ne sont pas modifiées.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a été saisie le 18 décembre 2017 pour une demande d'examen au cas par cas pour déterminer si le dossier de modification n°2 du PLU applicable sur la commune de Lacenas est soumis à une évaluation environnementale. Par décision du 15 février 2018, la MRAE a notifié à la Communauté d'Agglomération que le dossier n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Dans les 19 communes membres ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération un registre et un dossier ont été mis à disposition du public pour lui permettre de prendre connaissance des projets de modification.

La commission d'enquête a examiné les 63 observations consignées sur les registres papier, le registre numérique et par lettre postale.

La commission d'enquête a rendu un avis pour chaque dossier le 23 février 2018.

Pour le PLU applicable à la commune de **Lacenas**, la commission d'enquête a émis un avis favorable assorti de 2 réserves et 3 recommandations :

- **Réserves:**
 - Changement de destination d'anciens bâtiments agricoles : La production totale de nouvelles habitations au niveau communal, compris par ces changements de destination et après en avoir vérifié les capacités des

infrastructures publiques (protection incendie), devra rester compatible avec les préconisations du SCOT.;

Une justification a été ajoutée dans la notice de présentation du projet.

- Dans le contexte paysager de Lacenas et des pierres dorées, la commission d'enquête demande l'ajout suivant dans l'article 11 du règlement : que l'usage des couleurs claires et blanches soit admis «*dans la mesure où la qualité des paysages n'est pas dégradée*».

Le règlement a été corrigé afin de prendre en compte la réserve de la commission.

- **Recommandations:**

- Vérifier la cohérence des changements de destination à vocation habitation en adéquation avec la production globale de logements communale prévue, en compatibilité avec le SCOT ;

Une analyse a été ajoutée dans la notice de présentation.

- Analyser les possibilités de défense incendie et d'assainissement des bâtis faisant l'objet d'une demande de changement de destination ;

Les bâtiments désignés répondent aux trois critères définis par la commune dans son rapport de présentation pour inventorier les bâtiments autorisés à changer de destination :

- *la valeur patrimoniale, et les caractéristiques architecturales, historiques et culturelles : sont exclus les cas de bâtiments provisoires, sommaires, en parpaings, métalliques, en briques creuses et plâtrières,*
- *l'intérêt agricole : le changement de destination ne doit pas entraîner des risques de nuisances ou des contraintes au développement d'une exploitation agricole,*
- *l'insertion urbaine (voirie, réseaux, assainissement...) : l'unité foncière doit être desservie à proximité des réseaux d'eau et d'électricité. La nouvelle destination ne doit pas entraîner un renforcement excessif des réseaux existants notamment en ce qui concerne la voirie, l'assainissement et l'eau potable.*

- Justifier les arguments fondant chaque proposition de changement de destination.

Chaque proposition de changement de destination fait l'objet d'une justification dans la notice.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver la modification n°2 du PLU applicable sur la commune de Lacenas et de préciser que la présente délibération :

- **Sera transmise à Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône**
- **Fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la CAVBS et dans les mairies d'Arnas, Gleizé, Limas et Villefranche-sur-Saône, Blacé, Saint-Etienne-les Oullières, Denicé, Cogny, Le Perréon, Salles-Arbuissonnas, Saint-Julien, Lacenas, Montmelas-Saint-Sorlins, Rivolet, Saint-Cyr-le-Chatoux, Jarnioux, Ville-sur-Jarnioux, Vaux-en-Beaujolais, Jassans-Riotiter ainsi que d'une mention dans un journal diffusé dans le département et sera publié au recueil des actes administratifs, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme.**
- **Sera tenue à la disposition du public ainsi que le dossier de modification approuvé au siège administratif de la CAVBS et dans les mairies d'Arnas, Gleizé, Limas et Villefranche-sur-Saône, Blacé, Saint-Etienne-les Oullières, Denicé, Cogny, Le Perréon, Salles-Arbuissonnas, Saint-Julien, Lacenas, Montmelas-Saint-Sorlins, Rivolet, Saint-Cyr-le-Chatoux, Jarnioux, Ville-sur-Jarnioux, Vaux-en-Beaujolais, Jassans-Riotiter.**

4.1.7. Approbation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme applicable sur la commune de Saint-Etienne-des-Oullières

Le présent rapport a pour objet d'approuver :

- la modification n°2 du PLU applicable sur la commune de Saint-Etienne-des-Oullières.

Par arrêté n°2017/1024 en date du 7 novembre 2017, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération a prescrit une enquête publique qui s'est déroulée du 4 décembre 2017 au 11 janvier 2018 inclus soit 39 jours. Préalablement, Monsieur Régis Maire avait été désigné par le Président du tribunal administratif en tant que Président de la commission d'enquête et Madame Karine Buffat-Piquet et Mme Véronique Brillant avaient été désignées par le Président du tribunal administratif en tant que membre de la commission d'enquête.

Ces modifications s'inscrivent dans la continuité des objectifs du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) des PLU. Ainsi, les orientations des PADD ne sont pas modifiées.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a été saisie le 18 décembre 2017 pour une demande d'examen au cas par cas pour déterminer si le dossier de modification n°2 du PLU applicable sur la commune de Saint-Etienne-des-Oullières est soumis à une évaluation environnementale. Par décision du 12 février 2018, la MRAE a notifié à la Communauté d'Agglomération que le dossier n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Dans les 19 communes membres ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération un registre et un dossier ont été mis à disposition du public pour lui permettre de prendre connaissance des projets de modification.

La commission d'enquête a examiné les 63 observations consignées sur les registres papier, le registre numérique et par lettre postale.

La commission d'enquête a rendu un avis pour chaque dossier le 23 février 2018.

Pour le PLU applicable à la commune de **Saint-Etienne-des-Oullières**, la commission d'enquête a émis un avis favorable sans réserve.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver la modification n°2 du PLU applicable sur la commune de Saint-Etienne-des-Oullières et de préciser que la présente délibération :

- *Sera transmise à Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône*
- *Fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la CAVBS et dans les mairies d'Arnas, Gleizé, Limas et Villefranche-sur-Saône, Blacé, Saint-Etienne-les Oullières, Denicé, Cogny, Le Perréon, Salles-Arbuissonnas, Saint-Julien, Lacenas, Montmelas-Saint-Sorlins, Rivolet, Saint-Cyr-le-Chatoux, Jarnioux, Ville-sur-Jarnioux, Vaux-en-Beaujolais, Jassans-Riotiter ainsi que d'une mention dans un journal diffusé dans le département et sera publié au recueil des actes administratifs, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme.*
- *Sera tenue à la disposition du public ainsi que le dossier de modification approuvé au siège administratif de la CAVBS et dans les mairies d'Arnas, Gleizé, Limas et Villefranche-sur-Saône, Blacé, Saint-Etienne-les Oullières, Denicé, Cogny, Le Perréon, Salles-Arbuissonnas, Saint-Julien, Lacenas, Montmelas-Saint-Sorlins, Rivolet, Saint-Cyr-le-Chatoux, Jarnioux, Ville-sur-Jarnioux, Vaux-en-Beaujolais, Jassans-Riotiter.*

4.1.8. Approbation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme applicable sur la commune de Saint-Julien

Le présent rapport a pour objet d'approuver :

- la modification n°2 du PLU applicable sur la commune de Saint-Julien.

Par arrêté n°2017/1024 en date du 7 novembre 2017, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération a prescrit une enquête publique qui s'est déroulé du 4 décembre 2017 au 11 janvier 2018 inclus soit 39 jours. Préalablement, Monsieur Régis Maire avait été désigné par le Président du tribunal administratif en tant que Président de la commission d'enquête et Madame Karine Buffat-Piquet et Mme Véronique Brillant avaient été désignées par le Président du tribunal administratif en tant que membre de la commission d'enquête.

Ces modifications s'inscrivent dans la continuité des objectifs du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) des PLU. Ainsi, les orientations des PADD ne sont pas modifiées.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a été saisie le 18 décembre 2017 pour une demande d'examen au cas par cas pour déterminer si le dossier de modification n°2 du PLU applicable sur la commune de Saint-Julien est soumis à une évaluation environnementale. Par décision du 15 février 2018, la MRAE a notifié à la Communauté d'Agglomération que le dossier est soumis à évaluation environnementale.

Dans les 19 communes membres ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération un registre et un dossier ont été mis à disposition du public pour lui permettre de prendre connaissance des projets de modification.

La commission d'enquête a examiné les 63 observations consignées sur les registres papier, le registre numérique et par lettre postale.

La commission d'enquête a rendu un avis pour chaque dossier le 23 février 2018.

Pour le PLU applicable à la commune de **Saint-Julien**, la commission d'enquête a émis un avis défavorable au motif que le dossier ne comporte pas d'évaluation environnementale relative à la mise en place d'un emplacement réservé ayant vocation à accueillir la construction d'une digue pour prévenir les risques d'inondation de la rivière « le Marverand » et la création d'un bassin d'écrêtement pour les inondations (emplacement réservé R6).

- *L'emplacement réservé R6 est supprimé du dossier de modification n°2 du PLU applicable sur la commune de Saint Julien.*

Dans son rapport, la commission d'enquête a également considéré que la demande de changement de destination de 4 bâtiments agricoles pour usage artisanal (3 bâtis) ou d'habitation (1 bâti) ne présente pas précisément les possibilités de défense incendie et d'assainissement, et ne justifie pas de la cohérence des changements de destination à vocation habitation en adéquation avec la production globale de logements communale prévue, en compatibilité avec le SCOT et considérant qu'il est difficile d'apprécier les arguments fondant chaque proposition de changement de destination (objectif, problématiques et ambitions locales),

- *Une justification a été ajoutée dans la notice de présentation du projet.*

**Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.
En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver la modification n°2 du PLU applicable sur la commune de Saint-Julien et de préciser que la présente délibération :

- *Sera transmise à Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône*
- *Fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la CAVBS et dans les mairies d'Arnas, Gleizé, Limas et Villefranche-sur-Saône, Blacé, Saint-Etienne-les Oullières, Denicé, Cogny, Le Perréon, Salles-Arbuissonnas, Saint-Julien, Lacenas, Montmelas-Saint-Sorlins, Rivolet, Saint-Cyr-le-Chatoux, Jarnioux, Ville-sur-Jarnioux, Vaux-en-Beaujolais, Jassans-Riotiter ainsi que d'une mention dans un journal diffusé dans le département et sera publié au recueil des actes administratifs, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme.*
- *Sera tenue à la disposition du public ainsi que le dossier de modification approuvé au siège administratif de la CAVBS et dans les mairies d'Arnas, Gleizé, Limas et Villefranche-sur-Saône, Blacé, Saint-Etienne-les Oullières, Denicé, Cogny, Le Perréon, Salles-Arbuissonnas, Saint-Julien, Lacenas, Montmelas-Saint-Sorlins, Rivolet, Saint-Cyr-le-Chatoux, Jarnioux, Ville-sur-Jarnioux, Vaux-en-Beaujolais, Jassans-Riotiter.*

4.1.9. Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme applicable sur la commune de Jassans-Riottier

Le présent rapport a pour objet d'approuver :

- la modification n°1 du PLU applicable sur la commune de Jassans-Riottier.

Par arrêté n°2017/1024 en date du 7 novembre 2017, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération a prescrit une enquête publique qui s'est déroulée du 4 décembre 2017 au 11 janvier 2018 inclus soit 39 jours. Préalablement, Monsieur Régis Maire avait été désigné par le Président du tribunal administratif en tant que Président de la commission d'enquête et Madame Karine Buffat-Piquet et Mme Véronique Brillant avaient été désignées par le Président du tribunal administratif en tant que membre de la commission d'enquête.

Ces modifications s'inscrivent dans la continuité des objectifs du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) des PLU. Ainsi, les orientations des PADD ne sont pas modifiées.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a été saisie le 18 décembre 2017 pour une demande d'examen au cas par cas pour déterminer si le dossier de modification n°1 du PLU applicable sur la commune de Jassans-Riottier est soumis à une évaluation environnementale. Par décision du 15 février 2018, la MRAE a notifié à la Communauté d'Agglomération que le dossier n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Dans les 19 communes membres ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération un registre et un dossier ont été mis à disposition du public pour lui permettre de prendre connaissance des projets de modification.

La commission d'enquête a examiné les 63 observations consignées sur les registres papier, le registre numérique et par lettre postale.

La commission d'enquête a rendu un avis pour chaque dossier le 23 février 2018.

Pour le PLU applicable à la commune de **Jassans-Riottier**, la commission d'enquête a émis un avis favorable assorti de 2 réserves et 3 recommandations :

- **Réserves:**
 - Nouvelle zone UB : exclure les parcelles 218 à 220 pour les réintégrer en UA compte tenu de leurs caractéristiques et fonctionnalités.

La carte de zonage a été corrigée en conséquence.

- L'article 12 – stationnement commerces, ne devra s'appliquer, en zone UA, qu'aux surfaces commerciales au-delà d'un certain seuil qui restera à préciser.
- **Recommandations:**
 - Au Guignard : il serait opportun de spécifier à l'OAP une perspective à partir de l'Avenue de Bellevue en lieu et place de la liaison piétonne supprimée.
 - L'article 13 – Espaces libres et plantations, pourrait aussi se décliner en zone Ux en imposant un taux minimum d'espaces végétalisés,
 - Spécifier un accès unique de la zone de La Grande Borne à partir de la Rue de la Liberté.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité (1 abstention) d'approuver la modification °1 du PLU applicable sur la commune de Jassans-Riottier et de préciser que la présente délibération :

- *Sera transmise à Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône*
- *Fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la CAVBS et dans les mairies d'Arnas, Gleizé, Limas et Villefranche-sur-Saône, Blacé, Saint-Etienne-les Oullières, Denicé, Cogny, Le Perréon, Salles-Arbuissonnas, Saint-Julien, Lacenas, Montmelas-Saint-Sorlins, Rivolet, Saint-Cyr-le-Chatoux, Jarnioux, Ville-sur-Jarnioux, Vaux-en-Beaujolais, Jassans-Riotiter ainsi que d'une mention dans un journal diffusé dans le département et sera publié au recueil des actes administratifs, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme.*
- *Sera tenue à la disposition du public ainsi que le dossier de modification approuvé au siège administratif de la CAVBS et dans les mairies d'Arnas, Gleizé, Limas et Villefranche-sur-Saône, Blacé, Saint-Etienne-les Oullières, Denicé, Cogny, Le Perréon, Salles-Arbuissonnas, Saint-Julien, Lacenas, Montmelas-Saint-Sorlins, Rivolet, Saint-Cyr-le-Chatoux, Jarnioux, Ville-sur-Jarnioux, Vaux-en-Beaujolais, Jassans-Riotiter.*

4.1.10. Modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme applicable sur la commune de Blacé

Le présent rapport a pour objet d'approuver :

- la modification n°5 du PLU applicable sur la commune de Blacé.

Par arrêté n°2017/1024 en date du 7 novembre 2017, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération a prescrit une enquête publique qui s'est déroulée du 4 décembre 2017 au 11 janvier 2018 inclus soit 39 jours. Préalablement, Monsieur Régis Maire avait été désigné par le Président du tribunal administratif en tant que Président de la commission d'enquête et Madame Karine Buffat-Piquet et Mme Véronique Brillant avaient été désignées par le Président du tribunal administratif en tant que membre de la commission d'enquête.

Ces modifications s'inscrivent dans la continuité des objectifs du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU. Ainsi, les orientations des PADD ne sont pas modifiées.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a été saisie le 18 décembre 2017 pour une demande d'examen au cas par cas pour déterminer si le dossier de modification n°5 du PLU applicable sur la commune de Blacé est soumis à une évaluation environnementale. Par décision du 16 février 2018, la MRAE a notifié à la Communauté d'Agglomération que le dossier n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Dans les 19 communes membres ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération un registre et un dossier ont été mis à disposition du public pour lui permettre de prendre connaissance des projets de modification.

La commission d'enquête a examiné les 63 observations consignées sur les registres papier, le registre numérique et par lettre postale.

La commission d'enquête a rendu un avis pour chaque dossier le 23 février 2018.

Pour le PLU applicable à la commune de **Blacé**, la commission d'enquête a émis un avis favorable assorti de 4 réserves et 7 recommandations :

- **Réserves:**

- Vierres : création d'un secteur Ae pour pérenniser une exploitation agricole : si la création de cette zone Ae ne fait pas de doute au regard de l'exploitation agricole existante et permet d'importantes réserves foncières pour cette activité, elle ne saurait permettre la construction d'une nouvelle habitation pavillonnaire sans lien de celle-ci. Dès lors, le nouveau zonage Ae devra adapter son périmètre à la limite parcellaire des parcelles 1547 et 1548

Le secteur Ae a été réduit afin de tenir compte de la remarque de la commission d'enquête. Le secteur Ae maintenu se situe en continuité du cuvage existant. L'éventuelle construction d'une nouvelle habitation sera soumise à une autorisation d'urbanisme et devra démontrer son caractère nécessaire à l'exploitation agricole.

- Nord Est du bourg : création d'un secteur Ae pour pérenniser une exploitation agricole : la notice explicative du projet, la localisation proche du centre-bourg de cette zone spécifique Ae de l'ordre de 1500 m², comme une visite des lieux ne permettent pas de mettre en évidence la moindre justification et crédibilité à cette proposition. Avis défavorable à cette création.

La création d'un secteur Ae au Nord-Est du Bourg est nécessaire pour permettre l'implantation d'un hangar et ainsi assurer la pérennisation d'une exploitation agricole qui n'a pas d'autre solution foncière. Ce secteur sera donc maintenu.

- Changement de destination d'anciens bâtiments agricoles : La production totale de nouvelles habitations au niveau communal, compris par ces changements de destination et après en avoir vérifié les capacités des infrastructures publiques (protection incendie), devra rester compatible avec les préconisations du SCOT.

Une justification étayée a été ajoutée dans la notice de présentation du projet.

- Parking pour le cimetière : D'une part, le déplacement de la réserve actuelle n'est pas argumenté. Comme la DDT le souligne la nouvelle localisation en zone Nep n'est pas pertinente et ne peut être retenue. Dès lors, et faute de maintenir la localisation actuelle sur la vigne en culture, cet équipement public devrait pouvoir trouver sa place de le long et de l'autre côté du cimetière, toujours en zone AP mais actuellement en friche.

Afin de tenir compte des remarques de la commission d'enquête, le projet de déplacement de la localisation de l'emplacement réservé R5 est supprimé. L'emplacement réservé R5 est réinscrit dans sa localisation initiale.

- **Recommandations:**

- Chevière : création zone Ae pour extension du cuvage : étendre la nouvelle zone Ae sur l'exploitation actuelle située en Urr1.

Il n'est pas possible de déclasser un secteur en zone U dans le cadre d'une modification. La zone Ae sera donc maintenue dans le périmètre actuel.

- Gay : création secteur Ae pour pérenniser une exploitation : limiter la nouvelle zone Ae au nord de la route de Montmelas pour conserver la qualité paysagère de l'entrée de l'urbanisation.

Le périmètre du secteur Ae au Gay est maintenu afin de permettre la transmission de l'exploitation.

- Blaceret, Route de Salles : création zone Ae pour conforter et installer une exploitation agricole sur une partie de la parcelle A 781 – Demandes du public n°27 et 32 –PELANDA – compte tenu du contexte et de la localisation retenue.

La demande de M PELANDA de création d'une zone Ae est accordée. Cette démarche a été accompagnée d'une étude des risques sur le secteur qui autorise le classement en zone Ae.

- Vérifier la cohérence des changements de destination à vocation habitation en adéquation avec la production globale de logements communale prévue, en compatibilité avec le SCOT

Une justification a été ajoutée dans la notice de présentation du projet.

- Analyser les possibilités de défense incendie et d'assainissement des bâtis faisant l'objet d'une demande de changement de destination

L'étude de la défense incendie et de l'assainissement seront à étudier en fonction des projets.

- S'interroger sur la pertinence du changement de destination 8 Route de Bellevue par rapport à l'intérêt général de sécurité que pourrait apporter l'élargissement de voirie

La commune n'a pas de projet d'élargissement de la voirie sur ce secteur. La possibilité de changement de destination est donc maintenue.

- Justifier les arguments fondant chaque proposition de changement de destination et en conséquence analyser les demandes relevant des observations du public.

Les demandes de changement de destination proposées pourront être étudiées lors d'une prochaine évolution du PLU.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver la modification n°5 du PLU applicable sur la commune de Blacé et de préciser que la présente délibération :

- ***Sera transmise à Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône***
- ***Fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la CAVBS et dans les mairies d'Arnas, Gleizé, Limas et Villefranche-sur-Saône, Blacé, Saint-Etienne-les Oullières, Denicé, Cogny, Le Perréon, Salles-Arbuissonnas, Saint-Julien, Lacenas, Montmelas-Saint-Sorlins, Rivolet, Saint-Cyr-le-Chatoux, Jarnioux, Ville-sur-Jarnioux, Vaux-en-Beaujolais, Jassans-Riotiter ainsi que d'une mention dans un journal diffusé dans le département et sera publié au recueil des actes administratifs, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme.***
- ***Sera tenue à la disposition du public ainsi que le dossier de modification approuvé au siège administratif de la CAVBS et dans les mairies d'Arnas, Gleizé, Limas et Villefranche-sur-Saône, Blacé, Saint-Etienne-les Oullières, Denicé, Cogny, Le Perréon, Salles-Arbuissonnas, Saint-Julien, Lacenas, Montmelas-Saint-Sorlins, Rivolet, Saint-Cyr-le-Chatoux, Jarnioux, Ville-sur-Jarnioux, Vaux-en-Beaujolais, Jassans-Riotiter.***

- V - PETITE ENFANCE

5.1. Convention d'objectifs avec l'association caladoise de garde d'enfants en structure collective « l'île aux enfants »

L'association caladoise de garde d'enfants en structure collective « l'île aux enfants » gère le multi accueil petite enfance, « l'île aux enfants » de 66 places situé rue Bointon à Villefranche sur Saône, et ce conformément à ses statuts.

La convention prévoit que l'association s'engage à respecter plusieurs objectifs qui concourent à la réalisation effective de missions d'intérêt public local :

- Assurer le fonctionnement de 66 places d'accueil collectif dont 60 places d'accueil régulier et 6 places d'accueil occasionnel pour les enfants des familles domiciliées sur le territoire de l'agglomération,
- Animer la structure et élaborer un projet d'établissement comprenant en particulier un projet éducatif et social et un règlement de fonctionnement conformément aux décrets du 1^{er} aout 2000, du 20 juillet 2007 et du 7 juin 2010 relatifs aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique et aux orientations données par la caisse d'allocation familiale et la CAVBS,
- Optimiser les places d'accueil et maintenir le taux de fréquentation à un taux d'occupation financier minimum de 70%,
- Maintenir les locaux mis à disposition, 231 rue Bointon à Villefranche sur Saône en bon état
- Participer à la commission d'admission pour l'attribution des places en accueil régulier commune à l'ensemble des établissements d'accueil du jeune enfant de la CAVBS.

La convention est conclue pour une durée d'un an et l'agglomération s'engage à verser une subvention d'un montant de 302 000 €.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'accepter les termes de la convention à intervenir avec l'association caladoise de garde d'enfants en structure collective « l'île aux enfants » et d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention pour l'année 2018.

5.2. Convention d'objectifs avec l'association Les p'tits loups du Nizerand Morgon

L'association les p'tits loups du Nizerand Morgon gère un multi accueil petite enfance, « maison petite enfance les p'tits loups » de 24 places situé le Bourg à Cogny, et ce conformément à ses statuts.

La convention prévoit que l'association s'engage à respecter plusieurs objectifs qui concourent à la réalisation effective de missions d'intérêt public local :

- Assurer le fonctionnement en gestion parentale de 24 places d'accueil collectif pour les enfants des familles domiciliées sur le territoire de l'agglomération,
- Animer la structure et élaborer un projet d'établissement comprenant en particulier un projet éducatif et social et un règlement de fonctionnement conformément aux décrets du 1^{er} aout 2000, du 20 juillet 2007 et du 7 juin 2010 relatifs aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique et aux orientations données par la Caisse d'Allocation Familiale et la CAVBS,

- Optimiser les places d'accueil et maintenir le taux de fréquentation à un taux d'occupation financier minimum de 70%,
- Maintenir les locaux mis à disposition, le Bourg à Cogny en bon état,
- Participer à la commission d'admission pour l'attribution des places en accueil régulier commune à l'ensemble des établissements d'accueil du jeune enfant de la CAVBS.

La convention est conclue pour une durée d'un an et l'agglomération s'engage à verser une subvention d'un montant de 119 656 €.

*Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.
En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.
Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'accepter les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'association Les p'tits loups du Nizerand Morgon et d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention pour l'année 2018.*

5.3. Convention d'objectifs avec l'association société lyonnaise pour l'enfance et l'adolescence

L'association société lyonnaise pour l'enfance et l'adolescence (SLEA) gère le multi accueil petite enfance, « la villa Suzanne » de 24 places situé rue du Collège à Villefranche sur Saône, et ce conformément à ses statuts.

La convention prévoit que l'association s'engage à respecter plusieurs objectifs qui concourent à la réalisation effective de missions d'intérêt public local :

- Assurer le fonctionnement de 24 places d'accueil collectif pour les enfants des familles domiciliées sur le territoire de l'agglomération,
- Animer la structure et élaborer un projet d'établissement comprenant en particulier un projet éducatif et social et un règlement de fonctionnement conformément aux décrets du 1^{er} aout 2000, du 20 juillet 2007 et du 7 juin 2010 relatifs aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique et aux orientations données par la caisse d'allocation familiale et la CAVBS,
- Optimiser les places d'accueil et maintenir le taux de fréquentation à un taux d'occupation financier minimum de 70%,
- Participer à la commission d'admission pour l'attribution des places en accueil régulier commune à l'ensemble des établissements d'accueil du jeune enfant de la CAVBS.

La convention est conclue pour l'année 2018 et l'agglomération s'engage à verser une subvention annuelle d'un montant de 156 000 €.

*Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.
En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.
Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'accepter les termes de la convention à intervenir avec l'association lyonnaise pour l'enfance et l'adolescence et d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention pour l'année 2018.*

- VI – CULTURE

6.1. Autorisation donnée au Président de signer une convention à intervenir entre la commune de Salles-Arbuissonnas et la CAVBS pour la gestion des bâtiments du Prieuré

La commune de Salles-Arbuissonnas en Beaujolais possède un cloître roman du XII^e siècle encore bien conservé, une salle capitulaire, un parloir, et une église romane. Outre ces bâtiments médiévaux, elle dispose également d'un chapitre noble de chanoinesses comtesses datant de la deuxième moitié du XVIII^e siècle. La qualité architecturale du site, son bon état de conservation, et son histoire exceptionnelle, en font un atout majeur pour le développement du patrimoine, de la culture, et du tourisme sur le territoire. Le 16 janvier 2007, la commune de Salles-Arbuissonnas en Beaujolais a mis à disposition de la Communauté de Communes Beaujolais Vauxonne des locaux (4 pièces situées rue de l'église) permettant la mise en place d'un site d'accueil touristique et patrimonial tout en lui accordant l'autonomie des choix scientifiques et culturels. Dès lors, la CCBV a entrepris des travaux de restauration, de mise en accessibilité, de sécurisation et de muséographie pour permettre la mise en place d'un musée, ouvert le 4 juillet 2012.

L'entrée payante du musée permet d'accéder aux expositions permanentes et temporaires, au cloître, à la salle capitulaire, et au parloir. Le musée est ouvert de mars à novembre, du mercredi au dimanche, de 10h à 12h30 et de 14h à 18h. Aujourd'hui, les locaux du musée appartiennent à la commune de Salles-Arbuissonnas en Beaujolais et sont mis à disposition à la CAVBS au titre de sa compétence culturelle.

La convention a pour objet de définir les modalités de gestion des locaux du musée du Prieuré, du cloître, de la salle capitulaire et du parloir, et de préciser le niveau et la part de responsabilité qu'ils souhaitent assumer dans le cadre de ce partenariat. Cette convention couvre les questions de l'usage des locaux, de l'entretien des bâtiments, des travaux sur site, de l'évaluation de l'activité, et de l'assurance.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.

En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'accepter les termes de la convention à intervenir entre la commune de Salles-Arbuissonnas et la CAVBS pour la gestion des bâtiments du Prieuré et d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document y afférant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

*Daniel FAURITE
Président*